

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1991-1992

(83^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

LuraTech

3^e séance du mercredi 24 juin 1992

www.luratech.com



SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. PASCAL CLÉMENT

1. **Code pénal.** - Communication relative à la désignation d'une commission mixte paritaire (p. 2749).
2. **Réforme de la politique agricole commune.** - Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement (p. 2749).

MM. Jean-Marc Nesme,
Patrick Ollier,
Daniel Le Meur,
Gaston Rimareix,
Jean Bégault,
Georges Chavanes,
Jean-Louis Goasduff,
Théo Vial-Massat,
Jean Royer,
Didier Migaud,
Maurice Dousset,
Germain Gengenwin,
René André.

Bernard Schreiner (*Bas-Rhin*),
Pierre Esteve,
Pierre Micaux,
Jean Gaubert,
Jean-Paul Charié,
Gérard Gouzes,
Jean Desanlis,
Alain Brune,
Eric Doligé,
François Patriat,
Jean-Pierre Bouquet,
Jacques Blanc,
René Massat,
Jean Gatel,
Pierre Raynal,
Jérôme Lambert,
Alain Peyrefitte,
Alain Bonnet,
Alain Le Vern,
Régis Barailla.

M. le ministre.

Clôture du débat.

PRÉSIDENCE DE M. RAYMOND FORNI

- MM. René André, le président,
Jean-Marie Leduc.
- M. Louis Mermaz, ministre de l'agriculture et de la forêt.

Suspension et reprise de la séance (p. 2767)

MM. Jean Brocard,
Jean Briane,
Gérard Bapt,
Jean-Guy Branger,
M^{me} Marie-France Stirbois,
MM. Augustin Bonrepaux,
Yves Coussain,
Jean-Claude Blin,

3. **Dépôt de rapports** (p. 2792).

4. **Dépôt d'un rapport d'information** (p. 2792).

5. **Dépôt d'un projet de loi modifié par le Sénat** (p. 2792).

6. **Dépôt d'un projet de loi adopté avec modifications par le Sénat** (p. 2792).

7. **Ordre du jour** (p. 2793).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTICE DE M. PASCAL CLÉMENT, vice-président

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

CODE PÉNAL

Communication relative de la désignation d'une commission mixte paritaire

M. le président. M. le président de l'Assemblée nationale a reçu de M. le Premier ministre la lettre suivante :

« Paris, le 24 juin 1992.

« Monsieur le président,

« Conformément à l'article 45, alinéa 2, de la Constitution, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai décidé de provoquer la réunion d'une commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme des dispositions du code pénal relatives à la répression des crimes et délits contre la nation, l'Etat et la paix publique.

« Je vous serais obligé de bien vouloir, en conséquence, inviter l'Assemblée nationale à désigner ses représentants à cet organisme.

« J'adresse ce jour à M. le président du Sénat une demande tendant aux mêmes fins.

« Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération. »

Cette communication a été notifiée à M. le président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

Les candidatures devront parvenir à la présidence avant le jeudi 25 juin 1992, à douze heures.

A l'expiration de ce délai, elles seront affichées.

Si le nombre des candidats n'est pas supérieur au nombre des sièges à pourvoir, la nomination prendra effet immédiatement.

Dans le cas contraire, elle aura lieu par scrutin.

2

RÉFORME DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE

Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite du débat sur la déclaration du Gouvernement sur la réforme de la politique agricole commune.

Cet après-midi l'Assemblée a commencé d'entendre les orateurs inscrits.

La parole est à M. Jean-Marc Nesme.

M. Jean-Marc Nesme. Monsieur le ministre de l'agriculture et de la forêt, ce débat aurait dû avoir lieu avant que vous donniez votre accord à la réforme de la politique agricole commune. Or nous nous trouvons aujourd'hui, avec les agriculteurs, devant le fait accompli. Et ce ne sont pas vos propos de cet après-midi qui nous rassurent, pas plus d'ailleurs qu'ils ne rassureront les agriculteurs français, car le plan national d'accompagnement à la réforme de la politique agricole commune, que vous nous avez présenté, est insuffisant. Il ressemble fort à une coquille vide et ne répond pas aux enjeux agricoles de notre pays.

La France est en Europe le pays qui a de moins en moins une politique nationale agricole. J'en veux pour preuve les baisses successives depuis trois ans du budget de l'agriculture français. A l'opposé, l'Allemagne, le jour même de l'accord sur la réforme de la PAC, a décidé un plan national d'accompagnement qui s'élève à 8,5 milliards de francs.

M. Pierre Micaux. Bizarre !

M. Jean-Marc Nesme. Certains ont tendance aujourd'hui à considérer l'agriculture comme une activité secondaire. Il faut rappeler haut et fort qu'avec trois millions de personnes, un million d'entreprises familiales, 160 milliards de francs de valeur ajoutée et 50 milliards de francs d'excédent commercial, l'agriculture et l'agro-alimentaire restent des secteurs économiques d'avenir et une chance pour notre pays.

M. Patrick Ollier. Très bien !

M. Jean-Marc Nesme. En cette période où l'Europe se prépare à franchir une nouvelle étape, il faut aussi rappeler que les deux tiers de nos exportations de produits agricoles et alimentaires sont dirigés vers nos partenaires de la Communauté européenne.

Conscients de la nécessité d'une réforme, les agriculteurs français ont plus que jamais besoin de l'Europe. Mais ils sont en droit de demander qu'il ne se fasse pas n'importe quoi dans le domaine de la politique agricole commune.

Cette réforme est pourtant indispensable, chacun le reconnaît. Mais la logique économique retenue est mauvaise : une politique agricole qui a pour seul but la résorption des excédents est une erreur si elle ne s'appuie pas sur un plan national d'accompagnement fort.

L'excédent de productions agricoles et son coût budgétaire excessif sont toujours présentés comme les seules justifications d'une réforme de la PAC. Or l'excédent de production n'est pas en lui-même un mal en soi. L'excédent agricole n'est mauvais que parce que les coûts de production de l'agriculture sont supérieurs au prix du marché mondial. Cela signifie que la production agricole est consommatrice nette de ressources produites par d'autres secteurs de l'économie. C'est dire qu'une réforme de la PAC qui permettrait à l'agriculture communautaire d'abaisser les coûts de production et de vendre ainsi avec profit ses produits sur les marchés mondiaux, même si elle ne parvenait pas à réduire ses excédents, n'en serait pas moins une réussite : en permettant de diminuer les coûts de production agricole, on éliminerait en même temps la subvention des excédents, puisqu'il deviendrait dès lors possible de les écouler à un prix couvrant au moins les coûts. Une telle réforme conduirait donc à supprimer une partie majeure des dépenses actuellement engagées pour financer la PAC.

Il est vrai que, pour arriver à un tel résultat, il faudrait continuer d'investir beaucoup d'argent dans l'agriculture. Mais ces dépenses auraient un impact productif sur l'ensemble de l'économie, puisque, au lieu d'être une charge ou un gaspillage, elles correspondraient à un réel effort de réduction des coûts.

Une véritable réforme rendrait l'agriculture plus compétitive sur les marchés internationaux et reposerait sur une volonté affirmée de conserver et de conquérir des parts de marché ; or la réforme soutenue par votre gouvernement est frileuse, bureaucratique et malthusienne.

Mme Michèle Alliot-Marie. Très bien !

M. Jean-Marc Nesme. La terre est l'un des rares facteurs de production qui nous est donné par la nature. Il est difficile de trouver la moindre logique économique dans une politique qui en rationne autoritairement l'utilisation. La stratégie de mise en jachère des terres est le produit d'une idée fautive, celle que l'objectif premier d'une réforme de la PAC doit être la disparition des excédents, sans plan national d'accompagnement.

Or, empêcher les agriculteurs de se servir librement du seul facteur de production dont ils disposent, en rendant l'offre moins élastique, puisqu'elle serait déterminée et limitée une fois pour toutes, ne peut à terme conduire à faire grimper les coûts de production, donc à rendre les agriculteurs encore moins compétitifs, donc à perpétuer et multiplier les interventions étatiques sur les marchés agricoles.

La réforme que vous proposez repose sur la négation du concept d'entreprise agricole et de la responsabilité du producteur. Elle renforce par ailleurs une bureaucratie coûteuse en engendrant une gestion administrative de l'agriculture, qui non seulement figera l'appareil de production, mais, comme toute économie administrative, sera une source d'abus, d'irrégularité et de fraudes, en France mais aussi chez certains de nos partenaires.

M. Michel Maylan. Des noms !

M. Jean-Marc Nesme. Elle nuira à la flexibilité et à la cohérence des mécanismes fondamentaux, conduira à une course effrénée aux seules productions aidées et entraînera des délocalisations qui viendront déséquilibrer certains marchés déjà fragiles. En plus de leurs contraintes habituelles, les agriculteurs devront désormais intégrer de nouveaux paramètres dans leurs prévisions d'assolement et de gestion d'exploitation : calcul et demandes d'aide, terres à geler, références à ne pas dépasser, etc. Ainsi, l'exploitation agricole sera petit à petit déconnectée des réalités du marché et l'agriculteur deviendra, contre son gré, une sorte de fonctionnaire local de Bruxelles.

La réforme que vous proposez est frileuse et malthusienne. Elle procède d'une politique du repli sur soi fondée sur des positions défensives face aux exigences des étrangers qui, profitant de notre vulnérabilité, risquent de nous faire boire le calice jusqu'à la lie. Pour avoir trop tôt dévoilé votre stratégie, vous vous trouvez aujourd'hui en position de faiblesse sur les marchés internationaux : j'en veux pour preuve la guerre commerciale sur les oléagineux au sein du GATT, qui vient de reprendre de plus belle - et la France court le risque d'être le pays le plus touché si, par malheur, les Américains mettent à exécution leurs menaces de rétorsion sur les vins, alcools et fromages, qui représentent un marché d'un milliard de dollars.

La réforme de la PAC, telle qu'elle nous est présentée, tend à imposer un modèle unique d'agriculture européenne, qui ne tient aucun compte de la dimension territoriale, régionale et humaine des productions. A une gestion horizontale, vous préférez une gestion verticale qui ignore les diversités régionales, les systèmes historiques de production et cette notion de terroir sur laquelle beaucoup de produits français ont bâti leur renommée et leurs qualités spécifiques.

Les quotas de surface, les quotas de prime, les quotas de volume, les aides forfaitaires déconnectées des résultats réels des exploitations constitueront un carcan administratif dont le coût de la mise en œuvre, de l'application et du suivi sera exorbitant.

Il est également étonnant de constater qu'on y a oublié les entreprises en amont et en aval de l'agriculture, je veux parler des coopératives et entreprises privées spécialisées dans l'approvisionnement, la transformation et les services liés à l'activité agricole. La bonne santé économique de ces entreprises est pourtant une des conditions essentielles d'une adaptation réussie de l'agriculture et de sa puissance sur les marchés nationaux, européens et internationaux.

Négoziée sans concertation avec la profession, adoptée dans la précipitation, votre décision de tourner aussi brutalement le dos à trente années de politique agricole va déstabi-

liser profondément l'économie agricole française. Les incertitudes qui demeurent dans la réforme que vous proposez et dans son application expliquent en partie le désarroi actuel du monde agricole.

Monsieur le ministre, je voudrais maintenant vous poser une série de questions. Je pensais d'ailleurs que vous y auriez déjà répondu dans votre intervention de cet après-midi. En tout cas, ces questions, et surtout les réponses, devraient être très utiles pour les agriculteurs.

Dans le cadre de la réforme proposée pour les grandes cultures, quel est le type de surface de base retenue ? individuelle ou régionale ?

Pour le zonage des aides compensatoires, le rendement de référence sera-t-il national, départemental, régional ou supra-régional ?

M. Roland Beix. On y a déjà répondu !

M. Jean-Marc Nesme. Est-il prévu un régime spécifique pour le maïs ? Comment seront prises en compte les cultures irriguées ?

Pour le secteur de la viande bovine, quelles références seront retenues ? Références individuelles ou références régionales ? Le complément national de la prime à la vache allaitante est-il maintenu dans les zones d'élevage allaitant-naisseur ? Quelles actions sont prévues en faveur des viandes de qualité ?

De vos réponses dépendent la plus ou moins grande maîtrise de la production, la plus ou moins grande responsabilité laissée aux éleveurs, les plus ou moins grands risques de délocalisation.

Pour le secteur du lait, les troupeaux laitiers seront-ils inclus dans les programmes d'extensification-agrandissement ? Est-il prévu un assouplissement du contingentement dans les régions de montagne ?

M. Patrick Ollier. Bonne question !

M. Jean-Marc Nesme. Dans le secteur des ovins, quel est le système prévu pour la gestion des références ? La mise en place d'une prime supplémentaire aux élevages des régions défavorisées, communautaire ou nationale, est-elle toujours d'actualité ?

Telles sont quelques questions parmi beaucoup d'autres qui auraient mérité - mais il est toujours temps - des réponses claires afin que les agriculteurs puissent prendre, sur leurs exploitations, les décisions les moins pénalisantes.

Mais il est plus grave encore, comme je l'indiquais au début de mon propos : nous attendions cet après-midi, monsieur le ministre, que vous portiez à notre connaissance un véritable plan national d'accompagnement, afin de permettre à l'agriculture française de s'adapter aux nouvelles données européennes.

L'objectif non avoué de la réforme est l'alignement des prix sur les prix mondiaux. Dans ce contexte, il est impératif et urgent de restaurer la compétitivité de l'agriculture française. Au nom de mon groupe, il m'appartient de formuler, dans ce chapitre de l'amélioration de la compétitivité, plusieurs propositions.

Les distorsions de concurrence au sein de la Communauté ont été maintes fois dénoncées et l'alourdissement des charges n'a fait que rendre plus vulnérable l'agriculture française en freinant les exportations et en favorisant les importations. L'Etat français va-t-il reprendre, par les impôts, par les taxes fiscales, par les taxes parafiscales, par les redevances les plus diverses qui pèsent sur l'ensemble des productions, sur l'ensemble des filières, une bonne partie des nouvelles allocations communautaires versées aux agriculteurs ? Si rien n'est fait pour alléger les charges des agriculteurs, c'est bien ce qui risque de se produire !

Il est temps que le Gouvernement mette en place, en ce domaine, une politique novatrice se donnant comme but l'alignement des charges agricoles sur ce qui se fait dans le pays le plus favorisé d'Europe afin de restaurer la compétitivité de l'agriculture française. Le Gouvernement a décidé d'abaisser brutalement le prix des produits agricoles. Il lui reste à faire une démarche symétrique en matière de charges fiscales, sociales et financières.

Il faut renforcer les fonds propres des exploitations agricoles - c'est le problème du revenu disponible et du revenu réinvesti ; assurer l'égalité de traitement avec le pays européen le plus favorisé en matière de restitution de la TVA ; engager une réforme profonde de la taxe foncière sur le non-

bâti, sinon les mesures prises pour l'extensification, en particulier dans les zones herbagères, seront sans effet ; prendre en compte les déficits dans le calcul de l'assiette sociale ainsi que pour les amortissements ; aménager la dette des agriculteurs ; adapter réellement les conditions financières des prêts bonifiés à la plus ou moins grande rapidité de rotation des stocks ; réévaluer l'indemnité compensatrice de handicap ; assouplir le dispositif d'aide à l'installation des jeunes agriculteurs et réaliser une réforme profonde, moderne, de la fiscalité de la transmission des exploitations.

Il est également indispensable de réduire les charges fiscales et parafiscales qui pèsent sur les produits agricoles et agro-alimentaires à chaque stade de la filière.

Vous avez, certes, accompli un effort, mais très léger, en matière de foncier non bâti.

En outre, vous reprenez de l'autre main ce que vous avez donné. Je vais vous donner un exemple, monsieur le ministre, relatif à la production bovine.

L'année dernière, vous avez institué une nouvelle taxe parafiscale sur le maillon de la distribution que constitue l'abatage : la redevance de découpage à 11 francs par tonne. Depuis le 1^{er} avril de cette année, vous avez institué une TVA à 5,5 p. 100 sur cette taxe parafiscale.

Je souhaite, au nom de mon groupe, que le Gouvernement présente, avant la fin de cette année, un rapport complet sur la pression fiscale et parafiscale pesant sur les produits agricoles et agro-alimentaires à chaque stade des filières.

Je tiens également à souligner que les coopératives et les entreprises privées situées en amont et en aval de l'agriculture, conditionnent l'adaptation et le développement de ce secteur. Il est donc essentiel que le plan national d'accompagnement contienne des mesures fiscales et financières destinées à maximiser la valeur ajoutée, à encourager l'innovation, à promouvoir la qualité des produits, ce qui suppose une reconnaissance, au plan international, des instruments d'identification de la qualité : appellations d'origine, labels, certifications d'entreprise, etc.

Il faut également renforcer les fonds propres des entreprises - je pense en particulier aux PMI-PME travaillant dans le secteur agro-alimentaire - et aider à leur restructuration lorsque celle-ci s'impose.

Voilà, monsieur le ministre, quelques propositions qui ne sont pas exhaustives, mon souci étant d'être bref.

M. Roland Beix. Cela ne va pas loin !

M. Jean-Marc Nesme. Vous avez accepté cette réforme telle quelle. J'en ai dénoncé les méfaits. Nous aurions souhaité vous entendre annoncer, cet après-midi, des mesures nationales, comme l'ont fait d'autres pays européens, afin de permettre à l'agriculture française de franchir ce nouveau cap avec le maximum de chances de réussite. Tel n'a pas été le cas, et, au nom de mon groupe, je le regrette, car, ainsi, une branche économique essentielle de notre pays risque de courir à l'échec ou, en tout état de cause, de franchir ce nouvel obstacle dans les pires conditions qui soient. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*)

M. le président. La parole est à M. Patrick Ollier.

M. Patrick Ollier. Monsieur le ministre, la colère gronde chez nos paysans, jusqu'aux portes de Paris et, aujourd'hui, jusqu'aux portes de l'Assemblée nationale.

La France rurale, inquiète du devenir de ses agriculteurs, se sent aujourd'hui désespérée. Or cet après-midi, mes collègues et moi n'avons rien entendu dans vos propos qui soit de nature à nous rassurer.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Vous êtes sourd !

M. Patrick Ollier. Une nouvelle PAC est proposée aux agriculteurs, sans concertation, contrairement à ce que vous affirmez, monsieur le ministre, et des responsables agricoles présents dans les tribunes pourraient le confirmer si vous le souhaitiez. Il n'y a pas eu davantage débat national, alors qu'une discussion aurait pu être organisée dans cette assemblée, et vous imposez cette réforme d'une manière précipitée et brutale.

Cette nouvelle PAC est d'ailleurs plus qu'une simple réforme, monsieur le ministre. Elle constitue une véritable révolution parce que c'est à la vocation agricole de la France

et à ses capacités exportatrices que l'on renonce ; une révolution parce que les revenus des agriculteurs, fondés jusqu'alors sur les prix, dépendront demain des aides directes versées par Bruxelles ; une révolution parce que l'agriculture va se retrouver dans un système administré ; ...

M. Jean-Paul Charié. Très bien !

M. Patrick Ollier. ... une révolution parce que va disparaître l'esprit d'entreprise, la responsabilisation ; à cause d'une organisation nouvelle qui va rompre le lien presque charnel qui existe entre le paysan et sa terre. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Sachons comprendre le désespoir de ceux qui doivent affronter une vie professionnelle dont toutes les règles changent. Je ne vous souhaite pas, mes chers collègues, d'être conduits, demain, à affronter ce genre de situation.

Ce saut dans l'inconnu, doublé de la certitude, pour un agriculteur sur deux, de disparaître dans des délais très rapides, provoque des réactions que nous devons admettre. Monsieur le ministre, ce sont vos décisions, les décisions de votre gouvernement qui provoquent de telles levées de boucliers.

M. Didier Julia. C'est vrai !

M. Patrick Ollier. Nous sommes tous d'accord dans cette assemblée sur la nécessité de revoir les modalités de la politique agricole commune après trente années d'existence. Mais pourquoi, dans ces conditions, ne pas avoir défendu une autre politique ? Nous aurions pu vous y aider, monsieur le ministre, et nous y étions prêts. (*Itires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Augustin Bonrepaux. Vous n'avez jamais rien fait !

M. Patrick Ollier. Ne riez pas, mes chers collègues, une autre politique est possible.

M. Augustin Bonrepaux. Laquelle ?

M. Roland Beix. Nous allons peut-être le savoir !

M. Patrick Ollier. Elle est fondée sur la maîtrise des productions, sur le respect des équilibres régionaux, sur une organisation des marchés mondiaux, laissant une place à tous les pays exportateurs parce qu'étant axée sur la recherche de nouveaux débouchés.

M. Gaston Rimareix. Proposez des mesures concrètes !

M. Patrick Ollier. Pourquoi avoir cédé aussi vite ? Rien ne nous obligeait à cette révolution pour l'agriculture européenne.

Les intérêts agricoles de la France ont été bradés comme si, pour l'agriculture, nous étions dans la même situation que les onze autres partenaires européens ; comme si la France ne disposait pas du quart des terres cultivables de la Communauté ; comme si la France n'était pas le premier producteur européen ; comme si les 50 milliards de francs de solde positif de notre balance commerciale agricole n'étaient pas le meilleur résultat de nos capacités exportatrices, alors que ces exportations sont pourtant dirigées essentiellement vers la CEE dont la part est passée, je vous le rappelle, de 50 p. 100 en 1967 à 80 p. 100 en 1992, et qu'elles dépassent aujourd'hui de 25 p. 100 les importations, alors qu'il y a trente ans elles étaient deux fois moins importantes ; comme si un million d'exploitations ne constituaient pas le maillage humain et social indispensable à la vitalité de notre monde rural.

M. Jean-Paul Charié. Très bien !

M. Patrick Ollier. Voilà tout ce qui est remis en cause avec la nouvelle PAC ! Voilà la force de frappe à laquelle vous avez renoncé, monsieur le ministre, avant même les négociations du GATT. En l'occurrence, nous ne sommes d'accord ni sur la stratégie ni sur la tactique, car vous avez cédé par anticipation aux Américains...

M. Augustin Bonrepaux. Qu'avez-vous fait en 1987 pour le maïs ?

M. Alain Brune. Ils ont la mémoire courte !

M. Patrick Ollier. ... en abandonnant notre pouvoir agricole en échange d'hypothétiques compensations dans le domaine de l'industrie et des services.

Vous avez renoncé, monsieur le ministre, sous une triple pression, malgré ce que vous dites - et c'est une évidence au niveau européen -, celle des Allemands, dont on comprend

les intérêts réels au niveau de l'industrie dans le cadre du GATT, des Anglais qui ne désiraient pas inaugurer leur prochaine présidence de la CEE avec le problème de la PAC à régler et, bien entendu, des Américains qui veulent imposer leur politique alimentaire non seulement à l'Europe, mais aussi au reste du monde. Nous ne pouvons l'accepter et notre groupe ne l'accepte pas. Nous partageons l'incompréhension et les craintes de ceux qui veulent continuer simplement à vivre dignement de leur travail.

Jusqu'alors, le rapport de l'agriculteur avec sa terre échappait encore à un ordre anonyme. Désormais, il aura les traits d'un fonctionnaire bruxellois et, que vous le vouliez ou non, cette orientation ne passe pas dans une France qui semblait pourtant être faite pour connaître une éternité rurale !

En cédant sur la PAC, monsieur le ministre, vous me faites penser à un joueur de poker qui déchirerait ses atouts juste avant d'abattre son jeu, se privant ainsi de toutes ses chances de victoire.

Cette nouvelle PAC a des conséquences prévisibles dont l'une sera de réduire de moitié au moins le nombre de nos agriculteurs, et d'accepter ainsi, comme une fatalité, que la France renonce à sa vocation agricole et devienne un partenaire comme les autres parmi les Douze.

Au-delà du problème propre à nos agriculteurs, imaginez-vous, mes chers collègues, les effets catastrophiques de cette politique sur les équilibres du monde rural ? Vous êtes nombreux ici à y être attachés. En affaiblissant l'agriculture, c'est l'entretien de l'espace qui est remis en cause, c'est l'accueil des touristes qui est condamné, c'est le processus - hélas trop connu pour 40 p. 100 du territoire ! - de dévitalisation ou de désertification qui va s'aggraver, c'est le fondement humain et social de la France rurale qui est remis en cause.

M. Augustin Bonrepaux. C'est le contraire !

M. Patrick Ollier. Au moment où nous ressentons tous la nécessité de rééquilibrer le territoire, de compenser les handicaps - je pense aux zones défavorisées, notamment aux zones de montagne - la nécessité de relancer une véritable politique d'aménagement du territoire, avec laquelle il a été rompu depuis dix ans, ...

M. Michel Lambert. Il ne faut pas abuser !

M. Patrick Ollier. ... vous, Gouvernement de la France, rejoignez les cohortes bruxelloises de MM. Delors et MacSharry qui, il y a plus d'un an, avaient exactement programmé ce qui se passe aujourd'hui.

M. Jean-Paul Charié. Eh oui !

M. Patrick Ollier. Vous avez accepté cela parce que c'est avec eux que vous avez orchestré la mise en œuvre de cette nouvelle politique.

M. Jean de Gaulle. Eh oui !

M. Jean-Paul Charié. Même s'ils s'en défendent !

M. Patrick Ollier. J'entends encore M. MacSharry me dire devant M. Delors à Strasbourg il y a plus d'un an : ...

M. Roland Baix. C'est un conservateur, comme vous !

M. Patrick Ollier. ... « S'il reste 350 000 agriculteurs en France, ce sera encore trop. » Aujourd'hui le Gouvernement lui donne raison en acceptant sa désastreuse politique.

M. Didier Julia. Bien sûr !

M. Michel Lambert. N'importe quoi !

M. Patrick Ollier. J'ai aussi présent à l'esprit le rapport de la DATAR - *Prospective et Territoire* - sorti il y a dix jours environ, et qui prévoit trois hypothèses pour l'avenir du monde rural : développement des villes avec une agriculture marginalisée, hors des préoccupations des sociétés, et avec des territoires qui glissent vers l'abandon ; développement des villes, ce qui reste des agriculteurs étant transformé en gardiens ou en jardiniers de vastes réserves écologiques ; à grand coup d'interventions et de crédits publics avec des mesures coûteuses, culpabilisant par avance ceux qui voudraient s'aventurer dans cet aménagement du territoire, la troisième solution serait celle de l'aménagement rural.

Ce rapport tombe mal pour le Gouvernement. Sa parution est une preuve de plus des tendances naturelles des responsables socialistes. Il s'agit d'un problème de société. On comprend que vous vouliez banaliser la portée de vos décisions, mais votre démonstration n'est pas convaincante. Je les rap-

pelle : baisse des prix, dont la compensation s'annonce arbitraire ; risque de délocalisation des cultures ; concurrence entre l'extensification et l'intensification, que vous organisez par les mesures que vous prenez ; absence totale de politique d'élevage ; absence de crédits pour payer les compensations. Ainsi, dans mon département des Hautes-Alpes, il y a encore plus d'un an et demi de retard pour payer les indemnités liées à la sécheresse et aux autres aléas.

M. Alain Le Vern. C'est à cause du député !

M. Patrick Ollier. Non, cela résulte simplement du fait que votre politique budgétaire n'est pas adaptée à votre discours, mes chers collègues.

M. Alain Brune. Vous n'y connaissez rien !

M. Alain Le Vern. Il faut que les électeurs changent de député !

M. Patrick Ollier. Monsieur Mermaz, vous êtes le ministre de la liquidation de notre agriculture traditionnelle, une sorte de syndic chargé d'exécuter une politique, conçue et programmée par des hommes qui ont fait un choix de société, un choix qui - hélas ! - tourne le dos au monde rural, un choix que le groupe du RPR ne saurait en aucun cas accepter. Vous allez accentuer la désertification des campagnes, ce qui ne peut qu'aggraver le problème démographique des banlieues ; supprimer des emplois agricoles et, chaque fois, trois fois plus d'emplois en amont, ce qui ne peut qu'aggraver le problème du chômage.

M. Jean-Pierre Lapaire. Ce qui est excessif est insignifiant !

M. Patrick Ollier. Pensez-vous sérieusement, monsieur le ministre, réussir mieux la France en opposant le pays urbain au pays rural ?

Il est évidemment vain de penser, aujourd'hui, que les Douze vont revenir sur leur décision et nous en sommes conscients. Néanmoins les décisions européennes laissent une certaine marge de manœuvre aux Etats pour mettre en œuvre la nouvelle PAC et de nouvelles questions vous sont donc posées aujourd'hui par tous ceux qui veulent en limiter les effets pervers.

Monsieur le ministre, le devoir du Gouvernement est de profiter des marges de manœuvre laissées par ce mauvais accord, afin de mettre en œuvre des mesures de correction, des mesures de complément, c'est-à-dire un plan d'accompagnement destiné à limiter les effets de la PAC. Elles doivent s'inscrire dans une vision claire et à long terme de notre agriculture et du monde rural.

Pour nous, la France doit préserver sa vocation agricole ; cela est fondamental. Nos racines sont en effet profondément ancrées dans la terre de nos campagnes. Toute notre histoire, toute notre culture confortent le sentiment puissant de cette vocation séculaire qui touche à notre identité.

Quels sont les grands principes de la politique agricole que nous souhaitons, monsieur le ministre ?

Il faut réhabiliter la vocation de producteurs de nos agriculteurs qui doivent vivre de l'exercice de la profession ; ...

M. Jean de Gaulle. Très bien !

M. Patrick Ollier. ... stimuler l'esprit d'entreprise par l'allègement des charges et des contraintes administratives ; ...

M. Jean-Paul Charié. Très bien !

M. Patrick Ollier. ... encourager la politique de qualité, propre à notre pays ; favoriser l'osmose avec d'autres activités économiques grâce à la pluriactivité ; rechercher de nouveaux débouchés ; maintenir les équilibres territoriaux et occuper le territoire. Il convient également de participer à l'action mondiale de lutte contre la faim.

M. Jean de Gaulle. Eh oui !

M. Patrick Ollier. Il est donc tout à fait incohérent de nous demander de réduire nos productions et de mettre nos terres en jachère.

M. Jean de Gaulle. C'est moralement scandaleux !

M. Alain Brune. Démago !

M. Michel Lambert. Quel amalgame !

Mme Michèle Alliot-Marie. Les socialistes n'ont jamais rien compris à l'agriculture !

M. Patrick Ollier. Dès lors, mes chers collègues, que nous pouvons être tous d'accord sur cette vision, comment aborder correctement l'avenir de la profession agricole, comment accompagner la nouvelle PAC avec un plan franco-français imaginatif et ambitieux ?

Les mesures à prendre se répartissent, d'après le groupe du RPR, en trois catégories.

La première catégorie regroupe celles qui permettent de garder la terre aux paysans. Pour cela il faut d'abord réformer sans délai les droits de transmission des exploitations et de succession des agriculteurs.

M. Jean de Gaulle. Très juste !

M. Patrick Ollier. Vous nous l'aviez promis, nous l'attendons.

Voici d'autres mesures qui s'imposent : permettre une évaluation du capital d'exploitation à sa valeur économique, comme dans les autres secteurs d'activité, afin de réduire les charges du repreneur ;

Mettre en place une aide spécifique à l'installation des jeunes agriculteurs qui acceptent d'orienter leur exploitation vers une diversification des activités, une extensification de la production, un agrandissement restructurant de leur exploitation ;

Toujours en direction des jeunes agriculteurs, faire un effort important en faveur de ceux qui décideront d'investir pour s'adapter aux nouvelles exigences de la PAC, et amorcer un désendettement significatif de ces récents investisseurs - je pense à ceux qui sont installés depuis moins de cinq ans ;

Assouplir le dispositif d'aide à l'installation des jeunes agriculteurs en jouant sur la réglementation concernant le revenu à atteindre, et sur les mesures fiscales accordée ;

Mettre en place un programme global de réduction des charges fiscales et foncières pour les exploitations agricoles, en commençant par supprimer le foncier non bâti - je sais que vous nous l'avez promis, monsieur le ministre, mais, depuis trois ans, nous n'avons vu que l'amorce de cette réforme et nous en attendons la suite ;

Assurer la pérennité et le développement des entreprises personnelles en encourageant les exploitants à réinvestir une partie de leurs bénéfices dans leur entreprise et en prévoyant un traitement fiscal et social spécifique de la partie de bénéfice laissée dans l'entreprise, et cela me paraît capital ;

Revoir la réforme des cotisations sociales pour que les agriculteurs cotisent sur les mêmes bases que tous les Français et ne soient plus pénalisés, n'est-ce pas, monsieur Charié ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Jean-Paul Charié. En effet, nous l'avons demandé !

M. Patrick Ollier. En deuxième lieu, il faut soutenir d'urgence l'activité de production des agriculteurs.

Il faut :

Favoriser l'élevage et prendre en compte les vaches allaitantes des troupeaux mixtes dans le calcul de la prime à la vache allaitante, comme l'a demandé le RPR au Parlement européen ;

Défendre, pour les grandes cultures, une surface de référence permettant aux agriculteurs de rester libres de leur assolement.

M. Jean-Pierre Lapsaire. Y a qu'à ! Y a qu'à !

M. Patrick Ollier. Eh oui, mes chers collègues, il y a beaucoup à faire ! Il faut :

Évaluer les références de production pour qu'elles approchent le plus possible du rendement individuel, augmenter la prime à l'extensification et l'étendre à l'ensemble des productions animales ;

Établir un lien entre le sol et les primes pour limiter les délocalisations qui, à mon sens, constituent l'un des grands dangers de cette réforme ;

Arrêter pour l'élevage, comme pour les cultures arables, avec la profession - puisque vous parlez de concertation - les mesures d'application immédiates qui, seules, permettront la survie des exploitations ;

Définir un véritable statut de la pluriactivité que l'on nous promet, là encore, depuis quatre ans, monsieur le ministre, et l'encourager en simplifiant les obligations fiscales et sociales des intéressés.

M. Alain Le Vern. Vous étiez contre !

M. Michel Lambert. Cela va être fait grâce à vous !

M. Patrick Ollier. C'est nous qui l'avons proposé ! C'est moi qui ai fait adopter des amendements en ce sens il y a trois ans !

Il faut : Prévoir la mise en place d'un fonds spécial de restructuration pour aider à l'adaptation des entreprises qui travaillent en amont de la production agricole et qui vont directement subir les conséquences de la nouvelle PAC ;

Renforcer les fonds propres des coopératives agricoles ;

Développer les débouchés de la production agricole et accentuer leur diversification et leur valorisation industrielle non alimentaire ;

Enfin, engager une véritable politique de soutien à la qualité et l'encourager au travers de fonds spécifiques.

Une troisième et dernière liste de mesures doit faire en sorte que la correction des handicaps des zones défavorisées et de montagne soit réellement une priorité.

M. Jean de Gaulle. Absolument !

M. Patrick Ollier. Il faut revaloriser les indemnités compensatoires de handicaps en faveur des zones défavorisées et prévoir une augmentation de 30 p. 100 de celles-ci dès le budget pour 1993.

M. Alain Le Vern. Vous voterez le budget, alors !

M. Patrick Ollier. Nous vous l'avons demandé, mais hélas ! nous n'avons pas obtenu satisfaction.

Il faut créer pour les zones de montagne une « réserve nationale » permettant une redistribution de quotas laitiers, ainsi que nous vous l'avons proposé dans cet hémicycle. Vraiment, vous feriez œuvre utile pour ces zones de montagne dont vous êtes d'ailleurs, monsieur le ministre, un élu.

Il faut prévoir d'importants moyens budgétaires dès la loi de finances pour 1993 pour valoriser l'extensification, protection de l'environnement, des productions végétales et de l'élevage, contrairement à l'application de l'article 19, où plutôt la non-application de l'article 19 choisie par la France dans le passé.

Plus généralement, il convient de contrebalancer la concentration de la production dans certaines régions au détriment des zones les plus fragiles que porte en elle la réforme de la PAC, en engageant un plan de correction des handicaps pour lutter contre la désertification.

M. Jean de Gaulle. Très bien !

M. Patrick Ollier. Ces mesures dont, je le reconnais, la mise en œuvre est longue doivent être inscrites dans un projet de loi de programmation pluriannuelle qu'il faudrait soumettre au Parlement afin que chacun soit certain des engagements pris sur plusieurs années, ce qui, aujourd'hui, compte tenu de vos décisions, me paraît aléatoire.

Ces mesures, monsieur le ministre, sont indispensables. Certaines peuvent être décidées très vite sans que l'on ait besoin de créer un groupe de travail. Elles devraient éviter une chute des revenus, déjà très dure pour nos agriculteurs. Mais le député de la montagne que je suis ne peut être que sceptique sur les décisions que vous vous proposez de prendre, notamment pour les zones défavorisées.

Au Parlement européen, le groupe RDE a fait voter l'amendement Marleix qui prévoyait l'extension de la prime à la vache allaitante aux troupeaux mixtes et le groupe socialiste a voté contre.

M. Jean-Paul Charié. Eh oui !

M. Patrick Ollier. Comme il a voté contre le triplement de cette prime, comme il a voté contre le retour à la montagne des 4,67 p. 100 des quotas laitiers de 1987, ce qui représente 130 000 tonnes, alors qu'au même moment l'Italie récupérait 1 million de tonnes, l'Espagne 650 000 tonnes, la Grèce 150 000 tonnes !

M. Didier Julia. C'est ça l'Europe socialiste !

M. Patrick Ollier. Un autre exemple nous rend sceptiques quant à la mise en œuvre de vos décisions ; il concerne les oléagineux. Vous avez prévu trois zones sur le plan national : 4 000 francs à l'hectare pour le Nord, 3 600 francs pour le Sud-Ouest et 2 000 francs pour le Sud. Votre administration, monsieur le ministre de l'agriculture, a fait entrer Marseille, et la région marseillaise, dans la zone du Nord et mon départ-

tement des Hautes-Alpes qui, lui, est à quatre cents kilomètres au-dessus, se trouve dans la zone du Sud. Si c'est ainsi que vous comptez appliquer les mesures que vous annoncez, il y a tout lieu d'être inquiet sur leur résultat. *(Applaudissements sur les bancs du Rassemblement pour la République.)*

M. Didier Julia. Il a complètement perdu le Nord ! *(Sourires.)*

M. Patrick Ollier. Aider nos agriculteurs à résister ? Oui mais, en même temps, vous devez tout mettre en œuvre pour rééquilibrer notre territoire, car une politique de l'espace rural ne peut se dispenser d'une politique agricole, car il n'y a pas d'espace rural vivant sans agriculture vivante

M. Jean de Gaulle. Tout à fait.

M. Patrick Ollier. Cela implique donc un certain nombre de décisions urgentes qui touchent aux services publics, à l'emploi, aux commerces, à la vie quotidienne !

Le Gouvernement pourrait d'ailleurs utilement tenir compte des travaux de notre assemblée ou des travaux du Sénat, ou des travaux du groupe du RPR, afin d'en tirer les enseignements, et déposer très vite un projet de loi d'orientation pour le développement rural, loi rendue nécessaire par l'incohérence de la politique suivie dans ce domaine.

Il ne peut y avoir de ruralité sans agriculteur. C'est vrai, ils ne représentent plus que 7 p. 100 du monde rural, mais ils en sont la pierre angulaire.

Monsieur le ministre, cinq millions de paysans ont disparu en moins de quarante ans, 400 000 autres sont menacés par la nouvelle PAC.

Le Gouvernement doit prendre en compte, sans délai, la dimension humaine du problème dans ses conséquences sur les équilibres du territoire.

Il est urgent de mettre en place cette véritable politique d'aménagement que nous appelons de tous nos vœux.

Il y a place pour une agriculture française !

Il y a place pour une vie rurale en France, en équilibre avec la vie urbaine

Il y a place pour un avenir professionnel des jeunes agriculteurs, dès lors qu'aujourd'hui on leur en donne les moyens.

Le groupe du RPR y croit ardemment et avec toute l'opposition, il est prêt, dès l'alternance, à mettre en œuvre ces décisions !

M. Jean-Marie Laduc. Ce n'est pas demain !

M. Patrick Ollier. Dans peu de temps, cher collègue ! Dommage pour vous !

M. Alain Le Vern. Avec Guillaume ?

M. Patrick Ollier. Mais aujourd'hui, monsieur le ministre, c'est à vous qu'il revient de trancher. N'oubliez pas qu'il ne peut y avoir de politique agricole sans les paysans,...

M. Jean de Gaulle. Très bien !

M. Patrick Ollier. ...qu'il ne peut y avoir de politique agricole contre les agriculteurs ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. Daniel Le Meur.

M. Daniel Le Meur. Cédant aux exigences des Américains qui veulent exporter, sans entraves et sans réciprocité, ce qu'ils appellent « l'arme alimentaire », vous avez, monsieur le ministre, pris le 21 mai dernier, avec les autres ministres de l'agriculture de la Communauté économique européenne, des décisions portant un coup extrêmement grave à l'agriculture française, au monde rural qu'elle structure et aux industries qui leur sont liées. Malgré vos efforts pour tenter de faire croire aux bienfaits de cette réforme, celle-ci n'a fait qu'engendrer la colère du monde paysan et rural. Depuis un mois, l'opposition aux décisions prises le 21 mai à Bruxelles ne fait que grandir.

C'est d'ailleurs la montée de cette révolte qui vous a contraint à accepter le débat que nous avons aujourd'hui et qu'au nom du groupe communiste mon ami Gilbert Millet vous réclamait depuis le 27 mai. Ce qui s'est passé le 21 mai est d'ailleurs bien la démonstration de ce que serait l'Europe de Maastricht.

En effet, vous vous êtes rendu à cette négociation sans consultation du Parlement et vous avez accepté de modifier les règles de la politique agricole commune dans un sens négatif pour les agriculteurs, les ruraux et pour l'ensemble de la société, contre l'avis unanime des organisations syndicales et professionnelles. Cette décision extrêmement grave a été prise à la majorité qualifiée, sans l'accord de l'un des pays, l'Italie.

Cette réforme de la politique agricole commune, qui s'inscrit dans le cadre de la mise en place de l'union économique et monétaire de Maastricht, est totalement contraire aux intérêts de notre pays pour satisfaire les exigences américaines.

Cet acte antinational, qui préfigure le traité de Maastricht, renforce encore notre opposition à celui-ci et nous incite à redoubler nos efforts pour nous adresser à tous ceux qui, dans la diversité de leur sensibilité, sont attachés à la paix, à la solidarité entre les peuples, à la justice, à la démocratie, au progrès social, à l'indépendance nationale, pour les rassembler autour du « non » au référendum sur la ratification du traité de Maastricht.

Certes, la politique agricole commune doit être réformée, mais la discussion sur cette nécessaire réforme doit repartir sur de nouvelles bases, avec la volonté de résister aux pressions américaines, de faire respecter la préférence communautaire et de faire progresser la justice et l'équité à l'intérieur de la Communauté économique européenne. S'agissant d'une question aussi importante pour notre pays, le ministre de l'agriculture ne doit pas ratifier les modalités d'application de cette réforme.

Notre discussion d'aujourd'hui doit se conclure par des décisions concrètes visant à défendre notre agriculture et la filière agroalimentaire et être suivie d'un vote, sinon elle ne serait qu'une aimable discussion de salon eu égard à l'importance du problème traité.

Les agriculteurs attendent des actes qui leur permettent de sortir des difficultés actuelles. C'est pourquoi nous insistons pour que notre débat ait pour objectif de donner mandat aux représentants de notre pays, de rejeter la réforme de la PAC telle qu'elle est envisagée et de prendre les décisions nationales indispensables pour améliorer le revenu agricole.

Mais déjà, ce soir, nous devrions donner pouvoir au Président de la République pour opposer son veto à l'accord désastreux du 21 mai dernier.

Dans quel contexte intervient cette réforme de la politique agricole européenne ?

S'il est un secteur qui connaît les méfaits de l'intégration européenne, c'est bien l'agriculture, les industries qui lui sont liées et l'ensemble du monde rural.

Les agriculteurs ont fait d'importants efforts, consenti d'énormes sacrifices pour répondre à ce qui leur était demandé. Il ont permis à la France, qui ne couvrait que la moitié de ses besoins alimentaires, non seulement d'atteindre l'autosuffisance alimentaire, mais de dégager 50 milliards de francs d'excédent commercial dans le secteur agroalimentaire. Il n'ont été nullement récompensés de ces efforts ; au contraire, les prix à la production ont baissé de 30 à 50 p. 100 selon les secteurs, contribuant à abaisser les revenus d'un tiers depuis deux décennies. Ces difficultés se traduisent par la disparition annuelle de 35 000 exploitations depuis quinze ans et la situation de celles qui restent est extrêmement préoccupante.

Pour s'en sortir, se moderniser et améliorer leur productivité, les agriculteurs se sont lourdement endettés. Aujourd'hui, cet endettement est supérieur à une fois et demie la valeur d'une récolte. Il pèse lourdement sur les 15 000 exploitations qui sont pour cette raison en situation de faillite et des dizaines de milliers de familles paysannes n'ont plus de couverture sociale, faute de pouvoir payer leurs cotisations.

Si l'on en est arrivé à cette situation, c'est qu'aucune des promesses faites il y a trente ans aux agriculteurs pour leur faire accepter le marché commun agricole n'a été tenue. Il était présenté comme la chance de l'agriculture française. Il a conduit à favoriser les agricultures du nord de l'Europe à travers de multiples avantages monétaires, fiscaux, et des aides indues comme cette ristourne annuelle de 15 milliards de francs que l'Angleterre perçoit.

Loin d'être un contrepoids face aux Etats-Unis comme l'affirmaient les promoteurs du marché commun agricole, l'intégration s'est faite en permanence sous leur dictée dans le

cadre des négociations internationales du GATT qui, dès le départ, ont empêché l'application du principe de la préférence communautaire. Dès 1962, cette règle a été bafouée avec l'importation de soja américain et, aujourd'hui, la Communauté économique européenne est le premier importateur mondial de produits agricoles et alimentaires et le premier client des Etats-Unis.

Depuis le général de Gaulle, aucun des gouvernements qui se sont succédé dans notre pays n'a agi avec fermeté pour défendre nos intérêts nationaux et l'application stricte des principes fondateurs de la politique agricole commune. Au contraire, chaque fois, les intérêts des agriculteurs français et européens ont été bradés sur l'autel des exigences américaines et, chaque fois, les gouvernements français ont joué un rôle moteur dans ces capitulations successives, comme l'a montré mon ami Pierre Golberg lors du débat sur la motion de censure le 1^{er} juin dernier.

Dans la logique de l'accélération de l'intégration européenne contenue dans Maastricht, le pouvoir a participé à une nouvelle capitulation devant les Américains qui, non contents d'avoir obtenu une partie de ce qu'ils demandaient, réclament encore plus, comme on peut le voir avec leurs nouvelles propositions de taxation de nos produits, notamment les vins et les fromages, pour leur entrée aux Etats-Unis. En acceptant une baisse des prix agricoles de 15 à 29 p. 100 selon les productions et la mise en friche de 15 p. 100 des terres cultivées, vous avez pris la décision de faire disparaître trois agriculteurs sur quatre, de saccager nos campagnes, d'éliminer plusieurs centaines de milliers d'emplois dans les industries liées à l'agriculture, les services publics, c'est-à-dire que les décisions que vous avez prises sont d'une extrême gravité pour les agriculteurs et le monde rural, mais aussi pour la société et la planète dans son ensemble.

Pour faire accepter ces mauvais coups, dans un premier temps, vous avez invoqué des mesures de compensation de revenus. Mais, d'une part, ces mesures ne sont que provisoires et, d'autre part, tous les experts s'accordent à reconnaître que les sommes inscrites au budget communautaire ne représentent que 15 p. 100 de la somme nécessaire à cette compensation. C'est bien ce qu'ont compris les agriculteurs qui ont immédiatement et vivement réagi à ces décisions.

Devant le tollé que vous avez soulevé, la seule réponse que vous avez trouvée, c'est de créer des commissions de réflexion qui seront chargées de formuler quelques mesures. Mais celles-ci ne seront qu'un cautère sur une jambe de bois.

Ce n'est pas de cela que notre pays a besoin. Les agriculteurs ont besoin d'une juste rémunération de leur travail et non pas de pointer à une espèce de bureau d'aide sociale pour pouvoir survivre tout en continuant à contempler le paysage de leurs terres en friche.

Les agriculteurs veulent travailler la terre pour nourrir les hommes, tout en entretenant les paysages. Oui, la politique agricole commune mise en œuvre depuis plus de trente ans a porté des coups à notre agriculture, il faut donc la réformer dans un sens positif. Mais la réforme que vous avez concoctée avec la Commission de Bruxelles va encore favoriser les grands ateliers de type industriel et la course aux rendements dans les zones les plus riches...

M. Augustin Bonrepaux. Ce n'est pas vrai !

M. Daniel Le Mour. ...et elle va coûter cher à l'ensemble de la société. En effet, il y a, d'une part, les quelques mesures de compensation, mais surtout, d'autre part, le développement du chômage, la perte de marchés à l'exportation et des régions entières désertifiées, vouées aux prédateurs de toutes sortes et aux incendies qui coûtent la bagatelle de deux milliards de francs chaque année.

La réforme nécessaire doit au contraire permettre à notre agriculture de remplir sa mission : nourrir en quantité suffisante et avec des produits de qualité la population de notre pays, développer l'emploi, assurer un aménagement harmonieux du territoire respectant l'environnement, participer à la lutte contre la faim dans le monde. Une telle réforme nécessite que l'argent aille à la production, à la satisfaction des besoins de notre pays au lieu d'aller à la casse et à la soumission aux Etats-Unis. C'est là une question majeure. Elle concerne la nation tout entière, et elle nécessite la ferme volonté politique d'avoir une France forte dans une Europe de la coopération.

C'est tout l'inverse de la logique de Maastricht qui prépare une France étouffée dans une Europe vassale des Etats-Unis.

Dans de nombreuses productions traditionnelles de notre pays : les viandes ovine, porcine, bovine, produits de l'horticulture et du maraîchage, tabac, oléoprotéagineux, nos déficits se creusent. Les réductions de production que vous proposez aggraveront ces déficits et mettront en cause, à terme, l'indépendance alimentaire de notre pays.

Il faut au contraire développer toutes les productions, d'autant que les progrès dans les biotechnologies ouvrent de vastes débouchés pour les productions agricoles dans des domaines aussi variés que la pharmacie, les cosmétiques, sans parler des biocarburants beaucoup moins polluants.

Et si au lieu de capituler devant les Américains, on imposait enfin le respect de la préférence communautaire inscrit dans le traité de Rome, cela ferait des débouchés pour notre agriculture. Les importations de produits de substitution aux céréales qui entrent sans droit de douane représentent la production de 18 millions d'hectares de terre dans la CEE.

On le voit, il est possible et nécessaire de développer nos productions. Et la seule agriculture développée, respectueuse de l'environnement et bénéfique à son aménagement harmonieux du territoire en l'occupant, est l'agriculture familiale.

Ces exploitants doivent tirer un revenu décent de leur travail. C'est possible en revalorisant les prix à la production. Le respect des principes de la Communauté comme la préférence communautaire et la solidarité financière permettrait, en supprimant les détaxes sur les impositions de produits de substitution de céréales et sur les matières grasses végétales et en renonçant au chèque annuel de 15 milliards de francs à l'Angleterre, de trouver de l'argent pour relever les prix de plusieurs points, sans que cela ait d'incidence à la consommation. Cette orientation, jumelée avec des mesures de justice à l'intérieur de la CEE, permettrait d'obtenir un prix minimal intracommunautaire par produit, tenant compte des coûts de production et indexé sur l'évolution de ceux-ci.

Une juste réforme de la politique agricole devrait permettre de progresser vers plus de justice en supprimant les disparités entre agriculteurs et entre régions. Ainsi, il faut en finir avec le système actuel dans lequel il est versé quatre fois plus d'aides à une exploitation de type industriel importatrice de produits de substitution aux céréales qu'à une exploitation familiale.

Il faut mettre en œuvre un nouveau type de développement agricole, plus économe en moyens de production, moins dépendant de l'étranger, et respectueux de l'environnement.

Cette orientation permettrait, dans le même temps, de mettre fin au pillage du travail des paysans du tiers monde que les multinationales obligent à produire des cultures d'exportation au détriment des cultures qui servent à leur alimentation pour rembourser une dette croissante aux taux d'intérêt imposés par le Fonds monétaire international, lequel les étouffe un peu plus chaque jour en aggravant une famine qui tue 40 000 enfants quotidiennement.

On le voit, loin de conduire au repli sur soi ou à l'isolement, ces propositions constituent le moyen de développer une grande politique de coopération et d'aide aux pays en voie de développement. Elles constitueraient un élément de la mise en place d'un nouvel ordre économique et politique mondial, basé sur la souveraineté des nations, la coopération mutuellement avantageuse et la réduction des dépenses d'armement pour consacrer les sommes ainsi économisées au développement.

Mais dans le même temps où notre pays doit agir en Europe et dans le monde pour imposer une telle réforme de la PAC, il faut, en France même, prendre des mesures nationales, notamment en abaissant les charges de production, en diminuant les taux d'intérêt en fonction de l'inflation et en augmentant les aides à l'installation des jeunes et à la coopération, en particulier aux CUMA.

Ces propositions, qui sont à l'opposé des décisions prises le 21 mai à Bruxelles, sont conformes à l'aspiration des agriculteurs qui veulent produire pour vivre et faire vivre. La réforme de la PAC, qui s'inscrit dans le cadre de la mise en place de l'Union économique et monétaire de Maastricht, est contraire à ces objectifs.

C'est l'Europe de l'abandon national pour satisfaire les exigences américaines. C'est ce que refusent de plus en plus les agriculteurs et notre peuple.

Le Président de la République doit refuser cette réforme ; il peut y opposer le veto de la France et les discussions doivent reprendre pour élaborer une autre réforme, mais après

une discussion au Parlement, afin que les représentants de notre pays soient porteurs d'un mandat impératif. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. Gaston Rimareix.

M. Gaston Rimareix. Monsieur le président, j'ai cédé cinq minutes de mon temps de parole à l'un de mes collègues. Je vais donc essayer d'aller à l'essentiel.

Ce débat, monsieur le ministre, est attendu par les agriculteurs, par leurs organisations professionnelles et aussi par l'opinion publique. Il s'agit, en effet, d'une réforme importante pour l'avenir de notre agriculture, une réforme qui va se traduire par une mutation profonde du tissu économique et social agricole.

Cette mutation inquiète. Aussi nous faut-il aujourd'hui répondre aux inquiétudes et au désarroi et rétablir la confiance des agriculteurs - on l'a dit à juste titre cet après-midi.

Pour cela, mes chers collègues - je m'adresse tout particulièrement à ceux de l'opposition - il faut dire la vérité, la complexité et la diversité des situations, rappeler aussi les contraintes des marchés internationaux et ne pas se contenter de flatter les agriculteurs par des slogans aussi simplificateurs que manichéens. (« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

Les agriculteurs attendent des propositions concrètes et des perspectives crédibles mais ils connaissent, et très bien, les limites du possible. Or, cet après-midi, je n'ai guère entendu dans les discours de propositions crédibles.

Vous vous êtes contentés de critiquer, messieurs de l'opposition !

M. Bruno Bourg-Broc. Ecoutez-nous donc mieux !

M. Jean-Paul Charié. Et M. Ollier tout à l'heure, n'en a-t-il pas fait ?

M. Gaston Rimareix. Il y a là des risques de dérive dont il faut que nous prenions conscience ensemble. On constate aujourd'hui une crise de confiance entre les agriculteurs et les politiques.

M. Bruno Bourg-Broc. Surtout avec les socialistes !

M. Gaston Rimareix. Tous les politiques, messieurs de l'opposition !

On constate aujourd'hui que les agriculteurs contestent leurs organisations syndicales. On sait où cela peut mener !

M. Germain Gengenwin. Eh oui !

M. Gaston Rimareix. Ce n'est certainement pas, en tout cas, la meilleure manière de préparer l'agriculture française et européenne à la mutation à laquelle elle doit faire face.

M. Bruno Bourg-Broc. La faute à qui ?

M. Gaston Rimareix. Le tableau de la réforme de la PAC a été parfaitement brossé. Je n'y reviendrai pas ; pas plus d'ailleurs que sur les nécessités de cette réforme, sur ses objectifs, sur les mesures qui ont été décidées ni sur ses conséquences sur l'agriculture française.

Le réalisme et l'honnêteté nous conduisent à dire que les grandes lignes de l'accord signé le 21 mai ne sauraient aujourd'hui être remises en cause. Il est d'ailleurs à noter que les organisations agricoles, la FNSEA, le CNJA, qui affirment que l'accord qui a été signé n'était pas le leur, reconnaissent très honnêtement qu'il faut l'appliquer et chercher les meilleures mesures d'application.

M. Alain Cousin. La mort dans l'âme !

M. Gaston Rimareix. Prétendre comme M. Le Meur, que la France doit opposer son veto à l'accord du 21 mai n'est pas sérieux. D'ailleurs, il existe une certaine marge de manœuvre qui nous permettra, dans les mesures d'application, de mieux prendre en compte la spécificité de notre agriculture. L'adaptation de ces mesures d'application, complétées par un plan d'accompagnement français comprenant des dispositions évoquées notamment par mon collègue M. Dinet, pourra ouvrir à l'agriculture de réelles perspectives d'avenir.

C'est sur ces aspects que je souhaite insister en présentant quelques remarques préalables.

On l'a dit, la réforme de la PAC comporte des aspects positifs pour l'agriculture française. C'est le développement d'une agriculture compétitive et ouverte sur l'extérieur, la

compensation de la baisse des prix par des aides directes à l'exploitation et la garantie des revenus. C'est aussi l'encouragement à l'extensification et, par conséquent, à une meilleure occupation de l'espace. C'est encore une répartition plus équitable des aides publiques. Tous objectifs que nous avons souvent avancés les uns et les autres.

Il est vrai cependant que certaines incertitudes demeurent sur les conséquences de cette réforme, notamment en ce qui concerne la maîtrise des productions, l'évolution de son coût budgétaire, les parts de marché qui pourront être reconquises par les céréales, le contrôle des risques de délocalisation des productions. Il faut le reconnaître et le dire clairement : nous n'avons pas, aujourd'hui, de réponses à ces incertitudes. Au moins est-il possible, monsieur le ministre, - et je souhaite que vous le fassiez - de prendre l'engagement qu'au fur et à mesure que les résultats seront connus, les mesures de correction nécessaires seront prises.

Des lacunes demeurent, qui devront aussi être corrigées dans les règlements d'application de la PAC encore en négociation. Et la France se doit d'utiliser au mieux la marge de manœuvre laissée aux Etats.

En ce qui concerne les céréales, le problème essentiel porte sur le calcul de l'indemnité compensatoire. Il s'agit, d'une part, de réduire les inégalités, d'autre part, de tenir compte des performances individuelles. La solution pourrait être de retenir, dans une pondération à déterminer, le revenu moyen national et le revenu moyen des petites régions. J'ajoute que si la compensation intégrale peut se concevoir pour éviter de mettre en difficulté les exploitations ayant réalisé des investissements importants, à terme, il ne serait sans doute pas équitable d'assurer des rentes de situation sur des aides publiques.

M. le président. Mon cher collègue, il faut conclure.

M. Gaston Rimareix. Je vous demande encore quelques instants, monsieur le président.

M. le président. Non, Monsieur Rimareix, je ne vous accorde que le temps d'une brève conclusion.

M. Gaston Rimareix. En ce qui concerne l'élevage, l'objectif de la réforme est d'assurer une répartition plus juste des aides entre les grandes cultures et l'élevage. Il est aussi de favoriser l'extensification. Les mesures prises vont effectivement dans ce sens grâce à l'augmentation des aides à l'élevage allaitant, avec une aide spécifique aux élevages extensifs. Le rééquilibrage est cependant insuffisant alors que, depuis trois ans, l'élevage subit une crise sans précédent.

M. le président. Mon cher collègue, je vous arrête. Vous avez donné cinq minutes de votre temps de parole à l'un de vos collègues, ce qui est sympathique de votre part, parole à...

M. Gaston Rimareix. Je dispose encore de quelques instants.

M. le président. ... mais vous avez gardé votre discours de dix minutes !

M. Gaston Rimareix. Trois minutes de plus, monsieur le président !

M. le président. Ce n'est pas convenable !

M. Gaston Rimareix. Les mesures annoncées doivent être impérativement améliorées sur plusieurs points.

Je ferai trois propositions.

La première concerne les années de référence : pour les quotas de prime viande bovine, c'est l'année 1982 qui doit être retenue et pour les primes viande ovine, l'année 1989.

La prime à l'extensification prévue dans le cadre de la viande bovine doit être étendue à l'ensemble des productions d'élevage ovin et bovin-lait, si elles respectent les taux de chargement ...

M. le président. Je vous remercie mon cher collègue ! (*Sourires.*)

M. Gaston Rimareix. ... et cette prime doit être portée à 100 ECU, mesure qui doit être complétée par l'augmentation des indemnités compensatrices de handicaps.

M. le président. Je vous remercie ! (*Sourires.*)

M. Gaston Rimareix. La part française de la prime de vache allaitante doit également être maintenue à 35 ECU pour l'année 1992 et le plafonnement initial de quarante vaches doit être porté à soixante vaches.

Ensuite, la prime vache allaitante - vous l'avez dit - doit être étendue aux troupeaux mixtes, et cela dès 1992.

Enfin, la transparence des GAEC doit être assurée en ce qui concerne les plafonds de primes et le statut des aides compensatoires au regard de la TVA doit être précisé.

Deux remarques pour conclure.

M. le président. Mon cher collègue, vous nous avez déjà donné vos conclusions, je crois !

M. Gaston Rimareix. La première : il s'agit de poursuivre l'objectif d'une répartition plus équitable des aides entre les productions, entre les régions et entre les exploitations.

Enfin, monsieur le ministre, j'insiste sur la simplicité qui doit prévaloir. Il faut éviter que les agriculteurs aient à faire des déclarations tout au long de l'année et des déclarations de plus en plus complexes. C'est une mesure très attendue. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Gaston Rimareix. Monsieur le président, je vous remercie et vous prie de m'excuser.

Mon collègue n'aura que trois minutes...

M. le président. Il n'aura rien du tout ! Donner, c'est donner ; reprendre, c'est voler. Voilà ce qu'on m'apprenait quand j'étais petit !

La parole est à M. Jean Bégault.

M. Jean Bégault. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, une fois de plus, permettez-moi d'intervenir au nom du groupe horticole de l'Assemblée nationale qui comprend soixante-cinq députés de tous les groupes politiques et de toutes les régions françaises pour présenter au Gouvernement le drame de l'horticulture française, la première d'Europe, mais la plus en difficulté en raison de l'absence d'une véritable politique horticole nationale définie par l'Etat et par les professionnels.

Ce retard sur les autres pays européens est dramatique et entrave l'avenir de la France dans ce secteur important.

Le ralentissement général de l'économie, avec les tensions qu'il crée sur le revenu des ménages, alié au relèvement sans les produits horticoles, sont en train de mettre à genoux ce secteur de l'économie.

Selon les premiers résultats d'une enquête réalisée par la Fédération nationale des producteurs, près de 100 p. 100 des entreprises ont déjà engagé, ou vont engager dans les prochains mois, des licenciements.

Quand on sait que l'horticulture représente, de par ses besoins en main-d'œuvre comme de par la croissance qu'a connue son marché ces dernières années, un des rares véritables gisements d'emplois de l'agriculture, totalisant à elle seule près du quart des salariés agricoles, on comprend mal les freins qui sont mis à son développement, parmi lesquels une TVA à 18,6 p. 100 n'est pas le moindre.

Plus grave encore, cette mesure instaurée précipitamment bien avant les échéances communautaires d'harmonisation, la France ayant devancé ses partenaires beaucoup plus circonspects, engendre outre des disparitions d'entreprises et donc d'emplois, une recrudescence de la non-facturation, qui porte un coup qui menace d'être fatal à l'organisation économique dans laquelle s'étaient engagés les vrais producteurs, ceux qui investissent, créent des emplois et de la richesse pour le pays.

Les services fiscaux sont d'ailleurs bien conscients des aberrations auxquelles a conduit le relèvement à 18,6 p. 100 de la TVA horticole, qui ne produit même plus les rentrées fiscales qu'elle fournissait quand la TVA n'était qu'à 5,5 p. 100 !

Il est plus que temps d'arrêter les dégâts et de revenir sur cette décision de façon, d'abord, à être en mesure de négocier dans de bonnes conditions avec nos partenaires européens une TVA harmonisée à un niveau qui devra, quoi qu'il en soit, être inférieur à 18,6 p. 100, tant la consommation est fonction des prix sur ce marché ; de façon, ensuite, à ne pas mettre en difficulté les producteurs français vis-à-vis de leurs collègues européens encore au taux réduit, en raison du risque de fraude rendue possible par le dispositif de transition qui sera applicable dès janvier 1993 ; et de façon, enfin, à prendre en compte, puisque l'Etat français semble inca-

pable d'y remédier, la concurrence déloyale ainsi créée entre producteurs français selon qu'ils sont ou non redevables de la TVA.

Les résultats d'une enquête sur la TVA révèle les tendances du marché horticole français.

La comparaison du chiffre d'affaires réalisé par les entreprises entre août 1991 et mars 1992 avec celui réalisé aux mêmes périodes des années précédentes fait apparaître de fortes baisses pour les secteurs des plantes en pot, moins 15 p. 100 et des fleurs coupées, moins 13 p. 100. De nombreuses entreprises font même état d'une baisse d'activité atteignant 30 p. 100.

Cette baisse est d'autant plus grave pour le secteur des plantes en pot qu'elle stoppe l'évolution positive du chiffre d'affaires constatée les années précédentes : plus 15 p. 100. Ces baisses d'activité, déjà alarmantes pour l'avenir du secteur horticole, devront être encore révisées à la baisse lorsque les résultats détaillés des ventes liées à la fête des mères seront disponibles. D'ores et déjà, l'exemple de la rose dans le Var est représentatif de la situation générale car c'est une des fleurs les plus recherchées pour la fête des mères.

D'après, le panel CNIH-ONIFLHOR-SOFRES, entre le premier trimestre 1992 et le premier trimestre 1991, la consommation de plantes en pot, de plantes vertes et fleuries, de fleurs coupées à la pièce et de compositions florales a baissé aussi bien en volume qu'en sommes dépensées.

Voyons la situation de l'emploi. En raison du ralentissement d'activité constaté depuis l'automne 1991, environ 10 p. 100 des entreprises horticoles et des pépinières ont procédé à des licenciements économiques touchant toutes les catégories d'emplois de leur entreprise, ouvriers, techniciens et ingénieurs. Ce fait déjà alarmant risque de s'amplifier. En effet, près de 20 p. 100 des entreprises envisagent d'avoir recours à des mesures de chômage technique ou de licenciement économique d'ici à la fin de l'année 1992.

La situation de la trésorerie n'est guère meilleure. Même si un grand nombre de producteurs ont obtenu des délais de paiement auprès de leur administration fiscale pour faire face à l'augmentation du poids de la TVA dans la trésorerie de leur entreprise, nombreux sont les producteurs qui ont dû avoir recours à un endettement supplémentaire auprès de leur banque, réduisant ainsi leur autonomie financière. Déjà, certaines entreprises ont dû cesser leurs activités.

Notre groupe d'étude des problèmes horticoles à l'Assemblée nationale, en concertation avec la profession, demande que soient prises des mesures d'urgence :

Le gel de l'application de la TVA à 18,6 p. 100 sur les produits horticoles jusqu'au 1^{er} janvier 1993 ou l'application immédiate de la TVA au premier franc de chiffre d'affaires.

La tenue immédiate sous les auspices de l'ONIFLHOR d'une table ronde production-commerce ;

L'octroi systématique de délais de paiement aux producteurs qui en font la demande auprès de l'administration fiscale ;

Le report des annuités de remboursement des prêts à partir du 1^{er} juin 1992 jusqu'à la clôture de l'exercice suivant pour les producteurs en difficulté ayant investi depuis le 1^{er} janvier 1989 ;

L'octroi par l'ONIFLHOR d'une aide au mètre carré pour les producteurs en difficulté ayant investi au cours de ces trois dernières années ;

Enfin, l'intensification du travail et l'élargissement officiel de la commission « renforcement des entreprises » de l'ONIFLHOR aux entreprises de production.

C'est un cri d'angoisse que vous fait entendre notre groupe horticole, monsieur le ministre. Ecoutez-le et agissez ! Je vous en conjure ! *(Applaudissements sur de nombreux bancs.)*

M. le président. La parole est à M. Georges Chavanes.

M. Georges Chavanes. Vous avez dit tout à l'heure, monsieur le ministre, que l'on ne vous avait pas fait de proposition. Je vais en faire quelques-unes et j'espère que vous les prendrez en compte, mais, auparavant, je voudrais vous apporter un témoignage.

Dans le courant du mois de juin, j'ai eu l'occasion de rencontrer pas mal de familles d'agriculteurs de mon département, la Charente, et je crois pouvoir dire leur anxiété et parfois leur désespoir face aux décisions prises à Bruxelles. Nos enfants ne pourront plus jamais rester dans notre propriété, dit-on partout.

M. Jean-Paul Charié. Eh oui !

M. Georges Chavanas. Telle est l'inquiétude essentielle du monde agricole : que feront nos enfants demain ?

M. Alain Peyrefitte. Exactement !

M. Bernard Stasi et M. Jean-Paul Charié. Très bien !

M. Georges Chavanas. J'ai été chef d'entreprise et je me rappelle très bien de l'époque où les campagnes commençaient à se vider mais on proposait alors des emplois industriels et il était possible d'envisager assez facilement des reconversions familiales sans que ce soit un drame. Aujourd'hui, la seule espérance pour ceux qui ne pourront pas rester dans leurs exploitations, c'est le RMI, le chômage, les HLM ! Ils ne peuvent pas l'accepter et nous sommes là aujourd'hui pour venir vous le dire à leur place ! *(Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

J'en viens aux mesures d'accompagnement.

La priorité du Gouvernement et de tous les gouvernements qui lui succéderont doit être le développement de l'espace rural. Pour cela il faut prendre incontestablement des mesures fiscales. Nous avons beaucoup parlé du foncier non bâti et je n'y reviens pas mais il serait aberrant de prévoir des taxes foncières alors qu'on va mettre en friche ou en jachère.

De même, il faut maintenir les services publics dans les communes rurales. Nous en avons déjà débattu longuement. Avec la fermeture des agences postales, des gares, des lignes de chemin de fer secondaires, nous passons progressivement de 800 cantons en voie de désertification à 1 200.

Quelque chose me tient à cœur, le développement des ateliers en zone rurale, et je sais par expérience que cela marche très bien.

M. Alain Bonnet. C'est vrai !

M. Georges Chavanas. Si on pouvait espérer dans les cantons la création de quelques emplois artisanaux ou d'ateliers de production, le drame serait incontestablement moins grand.

M. Alain Bonnet. Cela a été fait

M. Georges Chavanas. Des mesures simples peuvent être prises, par exemple une détaxation de la taxe professionnelle pendant dix ans. Cela ne porterait pas sur des sommes considérables, car, hélas ! il n'y aurait pas des quantités de demandes, mais cela permettrait au moins à certains de reprendre espoir.

Voilà donc une des propositions claires : créer des ateliers en zone rurale. C'est la fameuse idée des usines à la campagne. J'ai eu l'occasion de le faire. Ça marche très bien, figurez-vous ! Et c'est ça qui redonne de l'espoir aux agriculteurs, quoi que vous en disiez !

M. Michel Lambert. On dit la même chose que vous !

M. Georges Chavanas. Ma deuxième proposition, j'ai déjà eu l'occasion de vous en parler lors de tous les débats budgétaires sur l'agriculture. C'est le fameux problème du biocarburant. Vous avez d'ailleurs répondu à ma demande, mais vous n'avez accepté la détaxation que sur trois ans. Aujourd'hui, il faut impérativement que le Gouvernement annonce une plus longue durée.

M. Bernard Stasi. Très bien !

M. Georges Chavanas. C'est ce qu'attendent les agriculteurs...

M. Jean-Paul Charié. Et les pétroliers !

M. Georges Chavanas. ... car on ne peut pas envisager de gros investissements si l'on n'a pas une certitude sur l'avenir de cette taxation.

M. Jean-Paul Charié. Très bien !

M. Georges Chavanas. Mais vous redonneriez surtout courage à tous les agriculteurs si vous décidiez qu'en France, grâce à l'action du Gouvernement, il n'y aura pas de mise en jachère parce que les terres concernées seront utilisées pour des productions non alimentaires. La grande priorité du Gouvernement devrait être de réfléchir aux moyens de mettre en œuvre une politique de production de biocarburants. Il faut prévoir des formations, des études et des recherches, notam-

ment à l'université - on l'envisage en Charente, en tout cas à Angoulême - et peut-être expérimenter des moteurs diesel fonctionnant avec ces biocarburants.

M. Jacques Fleury. Tout le monde est d'accord là-dessus !

M. Georges Chavanas. Bernard Stasi m'a demandé de vous rappeler qu'il était prévu de créer, près de Reims un institut européen de recherche pour la valorisation des produits agricoles. Le projet est prêt. Il suffirait que le Gouvernement l'accompagne un peu. Le conseil général et le conseil régional de Champagne-Ardenne sont en train de faire le nécessaire pour qu'il se réalise. Pouvez-vous faire en sorte, monsieur le ministre, qu'il aboutisse ? C'est essentiel pour l'avenir de la France dans le domaine des biocarburants.

M. Jacques Fleury. Cela se fait déjà en Picardie !

M. Georges Chavanas. Tant mieux ! Mais il faut le faire dans de nombreux autres endroits ! La seule espérance pour le monde agricole, c'est d'éviter la mise en jachère. Si demain le Gouvernement annonce que l'on pourra produire des colzas et des tournesols pour faire des biocarburants, l'espoir renaîtra.

M. Jean-Paul Charié. C'est comme cela que l'on crée une dynamique !

M. Georges Chavanas. Aujourd'hui, c'est le désespoir dans les campagnes !

Vous nous avez dit tout à l'heure, monsieur le ministre, que vous n'aviez pas entendu de propositions valables. En voilà !

M. Louis Mermaz. Je n'ai rien dit !

M. Georges Chavanas. Vous avez dit que l'on ne vous avait rien proposé !

Mon dernier point concerne les éleveurs ovins de la région Poitou-Charentes...

M. Jean de Gaulle. Très bien !

M. Georges Chavanas. ... et je parle en leur nom. C'est sans doute la catégorie la plus malheureuse du monde agricole. Là, j'ai vu de près ce qu'était la misère dans le monde agricole.

Alors, premièrement, comment pensez-vous lutter contre la concurrence de la Nouvelle-Zélande ? Il est vraiment impératif d'arriver à contrôler ces importations qui font un mal fantastique aux marchés en provoquant un effondrement des prix.

Deuxièmement, comment organiser la pérennité des primes, simplifier leur calcul et surtout faire en sorte qu'elles soient versées régulièrement car ces familles qui vivent déjà au bord de la misère ont très souvent des problèmes de trésorerie très graves ? Il y a donc là un problème d'organisation !

M. Alain Bonnet. C'est vrai !

M. Georges Chavanas. A ce sujet, je ferai une proposition simple. Pourquoi ne pas décentraliser le versement de ces primes au niveau du département comme on l'a fait pour les quotas laitiers, ce qui éviterait toutes ces pertes de temps ? C'est très simple et cela redonnerait espoir à toute cette population.

Voilà, très brièvement, monsieur le ministre, quelques unes des propositions que je vous fais. Au nom de tous les agriculteurs de France, je souhaite que vous puissiez les prendre en compte. *(Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

M. le président. La parole est à M. Jean-Louis Goasduff.

M. Jean-Louis Goasduff. Monsieur le ministre, l'accord du 21 mai sur la réforme de la PAC est durement ressenti par un monde agricole qui comptait sur vos promesses répétées pour infléchir les propositions présentées par M. MacSharry en juillet 1991.

Ces propositions, que vous aviez d'ailleurs jugées inacceptables, constituent aujourd'hui l'axe essentiel d'une réforme dont vous êtes l'avocat et le promoteur.

Après la longue période de transition pendant laquelle se sont multipliés les remises en cause, les critiques et les démantèlements des mécanismes européens de soutien des

productions et des marchés, l'heure de l'échéance est arrivée même s'il faut encore attendre quelques semaines pour connaître les détails des règlements d'application.

Les manifestations agricoles actuelles revêtent donc une double signification: le refus de la philosophie d'une réforme qui place les agriculteurs au rang des assistés permanents de l'Etat et de Bruxelles d'abord, un avertissement aux pouvoirs publics qui doivent mettre en œuvre l'accord du 21 mai ensuite.

On peut s'étonner de la précipitation avec laquelle cette réforme a été entérinée par le Conseil de la CEE. Il eût été souhaitable d'attendre certaines contreparties de nos interlocuteurs du GATT avant de leur concéder le démantèlement de la politique agricole commune.

Mais cette démission européenne sur la gestion des marchés agricoles ne suffit pas aux Américains. Depuis le 21 mai, ils ont complété ou renouvelé leurs exigences en réclamant une baisse en volume des exportations céréalières communautaires et menacé la CEE de mesures de rétorsions commerciales pour régler le différend qui les oppose dans la guerre du soja. Par le biais de taxes prohibitives imposées aux produits importés, ce sont 60 p. 100 des exportations agroalimentaires françaises vers les Etats-Unis qui pourraient être compromises. Voilà où nous mènent les reculades européennes agricoles et la timidité de la CEE dans la valorisation de son potentiel agricole et agroalimentaire !

Comprenez, monsieur le ministre, la stupeur des agriculteurs face aux affirmations sur la reconquête des marchés céréaliers grâce à une réforme qui réduira les volumes disponibles par le gel des terres et des mécanismes de références historiques et qui abaissera les seuils de régulation des prix aux frontières européennes !

Certes, la réforme prévoit des contreparties à la baisse des prix par des versements d'aides directes. En théorie, cela signifie que les effets de la baisse des prix devraient être neutralisés dans la formation des revenus agricoles.

Rien n'assure les agriculteurs contre la diminution de leurs coûts et charges de production. Rien ne leur garantit la pérennité des aides directes qui seront soumises aux aléas des décisions budgétaires européennes !

M. Jean de Gaulle et M. Jean-Paul Charié. Très bien !

La Cour des comptes a d'ailleurs déjà recommandé d'orienter ces aides directes vers les procédures des fonds socio-structurels. Or, monsieur le ministre, cela signifierait qu'un grand nombre de financements agricoles européens passeraient au sein du budget de la CEE du chapitre des « dépenses obligatoires » au chapitre des dépenses « non obligatoires ». Pouvez-vous à ce sujet, garantir que ces financements agricoles conserveront leur caractère obligatoire au sein du budget européen ?

Le plan Delors II, pour le financement futur de la CEE, ne semble pas répondre aux besoins financiers qui résulteraient de la réforme de la politique agricole commune.

Comment croire à des économies budgétaires agricoles à terme, quand on supprime des recettes avec la baisse des prélèvements aux importations et que l'on augmente les dépenses avec la généralisation des aides directes ? Or ces aides directes concerneront l'ensemble des volumes produits, alors que l'ancienne PAC ne faisait supporter directement au budget communautaire que le coût des restitutions et de l'intervention sur 20 p. 100 de ces volumes.

Il y a également des inquiétudes budgétaires agricoles liées aux dispositions du traité de Maastricht. Le traité soumet à la procédure de codécision, avec avis conforme du Parlement européen, le versement des aides socio-structurelles communautaires.

Pouvez-vous garantir aux agriculteurs français que les aides que vous leur promettez échapperont à cette procédure, dont l'application rendrait caducs vos engagements ainsi que ceux de la Commission, puisqu'ils seraient soumis à l'accord d'une assemblée qui n'a jamais cessé de dénoncer la trop grande importance des dépenses agricoles au sein du budget européen ?

L'analyse des dispositions de la réforme, secteur de production par secteur de production, met en évidence le caractère anti-économique des nouvelles orientations de la politique agricole européenne.

M. Patrick Ollier. C'est vrai !

M. Jean-Louis Goasduff. L'argument selon lequel l'accord du 21 mai a permis d'éviter les quotas est quelque peu surprenant dans la mesure où les références historiques de base, 1989, 1990 ou 1991, pour les céréales, les viandes bovines et ovines, sont autant de cadres de contingentement imposés à l'agriculture.

La généralisation du gel des terres, à hauteur de 15 p. 100 des terres arables, ne prend même pas en considération les conditions naturelles des zones de production.

M. Jean de Gaulle. Tout à fait !

M. Jean-Louis Goasduff. Peu importe qu'une région bénéficie de conditions particulièrement propices à une culture végétale. Elle sera pénalisée au même titre que d'autres zones.

Il en est de même pour l'élevage bovin ou ovin avec les procédures d'extensification et le facteur de densité fixé à deux unités de gros bovin à l'hectare pour 1996.

Comment accepter le prétexte de la diminution du prix des céréales, et donc de l'aliment du bétail, présenté par la Commission pour justifier la baisse parallèle des prix des productions bovines quand le choix effectué par l'élevage correspond à une production extensive axée sur la valorisation prioritaire des zones herbagères ?

Comment admettre le contingentement des primes à la vache allaitante à partir des références historiques 1989, 1990 ou 1991, alors qu'il convient de développer ces productions dans certaines zones herbagères menacées de désertification agricole ?

Dans ce domaine d'ailleurs, exclure les troupeaux mixtes du champ d'application de ces primes est une pénalité particulièrement grave pour l'élevage français. Les négociations actuelles entreprises par le ministre français pour corriger cet oubli sont importantes, mais il aurait été préférable qu'elles soient engagées avant l'accord du 21 mai.

M. Michel Lambert. Très bien !

M. Jean-Louis Goasduff. Les procédures de gestion de la nouvelle politique agricole sont caractérisées par une complexité et surtout par un encadrement administratif particulièrement lourd pour une activité qui doit, pour être efficace, répondre rapidement aux aléas climatiques éventuels ou aux modifications conjoncturelles des marchés.

Le délai très court de mise en œuvre de cette réforme, c'est-à-dire dès 1993, contraste avec les périodes de transition qui ont toujours été accordées pour l'adaptation de l'agriculture des pays qui adhèrent à la CEE.

Ce délai interdit de programmer des processus de restructuration, d'information et d'accompagnement pour les acteurs du monde agricole et agro-alimentaire.

Député breton, j'attends avec inquiétude les résultats de cette réforme dans les régions qui devraient bénéficier aujourd'hui des efforts d'investissement, de modernisation et de diversification consentis par leurs agriculteurs au cours des trois dernières décennies.

Les risques de délocalisation des productions sont évidents. Le contingentement des productions touchées par la réforme et la baisse des prix vont favoriser des développements diffus et anarchiques de certaines productions et donc des perturbations graves sur les marchés correspondants.

Les secteurs de production comme les fruits et légumes, l'aviculture ou l'élevage porcin, activités traditionnellement fortes en Bretagne, vont représenter des créneaux refuges pour certaines exploitations qui s'y engouffreront sans prendre en considération les réalités d'un marché déjà fragile et aléatoire.

L'aviculture et l'élevage porcin ne risquent-ils pas de devenir dans les zones céréalières des activités de valorisation pour les volumes de production exclus du champ des aides européennes et provenant de l'amélioration des niveaux de productivité ?

Or ces délocalisations probables seront accentuées par une crise des entreprises agroalimentaires dont les réalités ont été totalement oubliées par la réforme.

Ces entreprises connaîtront toute une série de difficultés, dans les approvisionnements d'abord, en raison de la baisse de collecte résultant du gel des terres et de l'extensification, dans leur commercialisation ensuite, en raison de la concurrence que favorisera l'ouverture des frontières de la CEE.

Il est probable que les grandes restructurations et concentrations qui affectent les industries agroalimentaires vont s'amplifier. Les zones extensives perdront encore un peu plus leurs instruments économiques de valorisation des produits agricoles.

Quant aux mesures d'accompagnement de cette réforme avec les politiques agri-environnementales, les incitations au reboisement et la préretraite, il convient d'en apprécier certains effets secondaires qui affaiblissent encore davantage la fonction économique de l'agriculture.

La préretraite risque d'accélérer encore la désertification agricole dans certaines zones fragiles ou d'être directement concurrencée par les primes à l'hectare qui peuvent inciter certains agriculteurs à rester exploitants sans activité.

Face aux réalités d'une réforme qui a minimisé le rôle économique et la fonction productrice de l'agriculture, l'inquiétude et le mécontentement des paysans français deviennent compréhensibles. Il est difficile de passer de la réalité de chef d'entreprise - je l'ai été - à celle de prestataire de services de l'environnement assisté par l'Etat ou par les instances communautaires.

A une Europe verte, cohérente et unitaire dans ses interventions, l'accord du 21 mai substitue une politique rurale très segmentée, avec des déclinaisons nationales disparates qui engendreront de nouvelles distorsions de concurrence.

La revalorisation des procédures et des applications de la nouvelle politique agricole européenne explique certainement la désapprobation et la réaction négative d'un monde agricole pourtant fier de sa contribution à l'émergence d'une véritable réalité communautaire.

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Tout à fait !

M. Jean-Louis Goasduff. C'est finalement à une Europe agricole à plusieurs vitesses que conduit cette réforme de la PAC.

La France, pays agricole diversifié, aux conditions naturelles variées et aux potentialités agronomiques multiples, ne se retrouve pas dans cette réforme, monsieur le ministre. Elle risque de perdre à la fois un atout économique essentiel pour son développement futur et une composante essentielle de sa vie rurale et de sa culture.

Mon ami Charles Miossec, député du Finistère comme moi, qui n'a pu être inscrit dans ce débat, fait siennes mes déclarations.

Ainsi que Patrick Ollier l'a dit il y a quelques instants au nom du groupe du RPR, nous refusons de cautionner une politique néfaste à la cohérence de la seule véritable politique commune de l'Europe et à la légitime ambition agricole française. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

M. le président. La parole est à M. Théo Vial-Massat.

M. Théo Vial-Massat. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'agriculture, nous en convenons tous, est un secteur essentiel de notre économie nationale. Ses missions sont importantes et multiples.

Sa première mission est de nourrir des hommes, tous les hommes, alors que, chaque jour, 40 000 d'entre eux meurent de faim - et pas seulement dans le tiers monde. En France même, une famille sur quatre, selon l'INSEE, se prive de nourriture pour faire face à d'autres nécessités. *(Murmures sur quelques bancs du groupe socialiste.)* Si cela vous gêne, messieurs, vous n'avez qu'à lire les rapports de l'INSEE.

M. Alain Le Vern. Cela ne nous gêne pas !

M. Théo Vial-Massat. Sa deuxième mission est de fournir à notre industrie les matières premières renouvelables que seules la terre et la forêt peuvent apporter.

Sa troisième mission est de contribuer aux équilibres du commerce extérieur de chaque Etat et à l'emploi.

Enfin, sa quatrième mission est l'aménagement du territoire et le maintien des équilibres écologiques.

L'importance de ces missions - et l'agriculture en compte bien d'autres - aurait dû inciter le Gouvernement, aurait dû vous conduire, monsieur le ministre, à la prudence, notamment à la consultation de la représentation nationale et des organisations représentatives du monde agricole avant de signer l'accord de Bruxelles.

Que peut-on attendre du débat d'aujourd'hui ? Pour ma part, je veux croire encore, monsieur le ministre, malgré vos déclarations peu optimistes, qu'il est encore possible de revenir sur les engagements du 21 mai et de corriger ce qui s'annonce comme un désastre pour le monde rural.

Je vous ai écouté, sans vous interrompre. Et pourtant, à vous entendre, il y aurait de quoi être inquiet quant au QI des agriculteurs, de leurs dirigeants, qui n'arrivent pas à vous comprendre.

M. Eric Doligé. C'est effectivement l'impression qu'on pourrait retirer des propos tenus !

M. Théo Vial-Massat. Je les rencontre assez souvent. Samedi dernier notamment, comme d'autres parlementaires - en particulier M. le président de séance -, j'ai répondu à l'invitation des jeunes agriculteurs de Rhône-Alpes, notre région commune, monsieur le ministre. Ils savent de quoi ils parlent. Ils sont intelligents et sérieux. Ils savent lire, ils ont lu les textes et vos déclarations. Malgré cela et parce qu'ils ont fait leurs comptes, ils ne peuvent que traduire l'état de choc qui frappe le monde agricole.

Elu d'une circonscription dont l'activité est fondée non seulement sur l'agriculture, mais aussi sur la sidérurgie, je retrouve le même état, la même colère qui animait les sidérurgistes lors de la casse de leur industrie dont souffre encore toute une population.

Trois types d'interrogation inquiètent ces jeunes agriculteurs : premièrement, le devenir de leurs revenus ; deuxièmement, le statut d'assisté, qu'ils refusent ; troisièmement, l'hécatombe des exploitations encore en vie. M. Jacques Delors n'a pas caché, voici quelques jours, que 300 000 à 400 000 exploitations devraient disparaître en France dans les toutes prochaines années.

Avec les agriculteurs, je pense que seule une réelle volonté politique peut donner à notre agriculture les moyens propres à promouvoir une France forte et indépendante au sein d'une Europe de la coopération et en paix.

Je me permettrai donc de tracer quelques pistes.

Il est évident aujourd'hui que la politique agricole commune, qui sévit depuis plus de trente ans, nous a rendus déficitaires pour un certain nombre de nos productions traditionnelles. Ce déficit coûte cher : près de 30 milliards de francs pour la seule année 1991. On pourrait installer au moins 100 000 agriculteurs sur des exploitations familiales si l'on voulait combler ce déficit. De même, pour annuler le déficit de viande ovine - nous produisons moins d'un mouton quand nous en consommons deux -, on pourrait installer plusieurs milliers de bergers avec des troupeaux, qui, en outre, feraient œuvre écologique.

Dans cette même optique écologique, la course à la productivité, qu'aggraverait notamment la réforme acceptée le 21 mai si elle entrait en application, n'est plus de mise. Il faut au contraire développer une agriculture économe en engrais, produits de traitement et aussi en eau.

M. Jean-Paul Charié. Bien des progrès ont déjà été faits !

M. Théo Vial-Massat. Cela suppose que les acteurs de l'agriculture tirent un revenu décent de leur travail. Et cela passe par un relèvement important des prix agricoles à la production.

Améliorer le revenu des agriculteurs suppose aussi la diminution de leurs charges. Des mesures nationales doivent être prises en ce sens.

En premier lieu, il faut encore diminuer le poids des impôts sur le foncier non bâti.

En second lieu, il faut une véritable réforme des cotisations sociales, qui, actuellement, favorisent les exploitations industrielles au détriment des petits et moyens paysans. Les industries agroalimentaires, qui font de gros profits à partir du pillage du travail paysan, doivent participer au financement de la sécurité sociale des agriculteurs.

En troisième lieu, il faut agir sur le financement, notamment en abaissant les taux d'intérêt des prêts au niveau de l'inflation.

A partir de là, il devient possible de mettre en œuvre une politique dynamique d'installation de jeunes agriculteurs. Alors que chaque semaine apporte en France son cortège de nouveaux chômeurs, alors que le cap des trois millions de demandeurs d'emplois est atteint, les jeunes, pourtant encore nombreux à vouloir s'installer, ne se font pas d'illusions sur

une possible reconversion dans l'industrie et le tertiaire. Pourtant, ils seraient nombreux en mesure de s'installer si la disposition du forcier n'était pas un obstacle à leur installation.

Il convient donc de donner aux SAFER les moyens nécessaires pour réduire les difficultés. La coopération, en particulier par le canal des CUMA, a un rôle à jouer pour améliorer le revenu paysan et constituer un point de résistance à la pression exercée par les multinationales. Il faut donc aider plus le mouvement coopératif.

J'ajoute qu'une exploitation agricole, c'est le plus souvent un couple, un homme, une femme. Il convient donc d'élaborer un véritable statut du conjoint d'exploitant, généralement la femme, qui lui permette de bénéficier des mêmes avantages sociaux que le chef d'exploitation.

Il convient aussi d'aider efficacement l'agriculteur de montagne,...

M. Patrick Ollier. Très bien !

M. Théo Vial-Massat. ... que l'accord de Bruxelles risque de faire disparaître à tout jamais.

M. Patrick Ollier. C'est vrai !

M. Théo Vial-Massat. Voilà un ensemble de mesures concrètes qui permettraient de sauvegarder et de débloquent notre agriculture, sans pour autant oublier une catégorie qui a joué dans le passé un rôle déterminant : je veux parler des retraités, ...

M. Alain Bonnat. Très bien !

M. Théo Vial-Massat. ... qui perçoivent une retraite dérisoire, qu'il conviendrait, selon nous, d'indexer à hauteur de 70 p. 100 du SMIC.

Enfin, pour que l'agriculture se développe, il faut que ceux qui travaillent la terre puissent trouver un environnement social, culturel, sportif, à l'image de celui des villes. Cela implique une augmentation notable des crédits destinés à l'aménagement du territoire, ainsi que de ceux qui sont destinés à aider les collectivités locales à maintenir la vie.

Voilà un ensemble de propositions, parmi d'autres, que défendent les organisations syndicales agricoles. Elles permettraient, selon nous, d'inverser les tendances négatives actuelles. Elles permettraient de revitaliser nos campagnes, comme le souhaite l'immense majorité des populations qui y vivent. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Jean Royer.

M. Jean Royer. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, une manière sérieuse et efficace d'aider l'agriculture en France est de donner toute l'ampleur qu'elle mérite à une politique de production et de distribution des « carburants verts ». Je m'étais déjà entretenu de cette question avec vous, monsieur le ministre.

Il s'agit d'une politique sérieuse, qui s'appuie sur des expériences étendues à travers le territoire.

M. Alain Bonnat. C'est vrai !

M. Jean Royer. Ainsi, dans la région Centre, nous avons monté une expérience ayant un effet à la fois sur les villes et sur les campagnes. Nous avons créé une association régionale, avec deux grands pôles urbains : Tours et Orléans. A Tours, depuis quatre ans, quatre autobus de transports en commun fonctionnent à l'éthanol pur et soixante-dix véhicules municipaux utilisent un mélange constitué d'essence et de 10 p. 100 d'éthanol.

M. Alain Bonnat. Vous êtes un homme concret !

M. Jean Royer. La combustion se fait très bien, et la modification des moteurs des bus n'a nécessité que des investissements très raisonnables.

M. Alain Bonnat. Il en est de même à La Rochelle.

M. Jean Royer. Leur comportement dans la circulation est très satisfaisant. Une telle expérience pourrait être étendue à l'ensemble du territoire.

M. Alain Bonnat et M. Jean-Pierre Defontaine. Tout à fait !

M. Jean Royer. Nous nous appuyons sur une distillerie de la région Centre, qui peut nous fournir, avec la distillation des betteraves, et demain du blé s'il le fallait,...

M. Jean-Paul Charié. Oui !

M. Jean Royer. ... l'essentiel des carburants. Nous y avons même associé un pétrolier, Elf Aquitaine, qui nous livre ce qu'il faut et qui fait les mélanges nécessaires.

Les avantages sont clairs.

Dans les villes, d'abord, l'emploi de ces carburants verts permettrait de réduire la pollution atmosphérique, qui, hélas ! est actuellement très forte. Nous avons observé une diminution de 70 p. 100 des oxydes d'azote. On note certes quelques aldéhydes, mais ils n'ont que peu d'influence sur la pollution.

Ensuite, l'agriculture ne serait pas condamnée à une politique de jachère forcée. Sur les 250 millions d'hectolitres d'essence que consomme annuellement la France, 5 p. 100 de mélange représenterait 12,5 millions d'hectolitres d'alcool. Or on peut parfaitement produire ces 12,5 millions en distillant des betteraves et des céréales.

M. Jean-Pierre Defontaine. Très bien !

M. Jean Royer. On éviterait ainsi de condamner des terres à la jachère.

Enfin, le remplacement partiel du fioul par des carburants français entraînerait une diminution de nos dépenses en devises...

M. Alain Cousin. Absolument !

M. Jean Royer. ... et assurerait des créations d'emplois dans le pays. On a estimé leur nombre à environ 25 000 - des rapports ont été faits à ce sujet au Sénat et à l'Assemblée nationale.

Il s'agit donc d'une politique sérieuse et efficace. Quelles difficultés doit-on vaincre pour qu'elle prenne de l'ampleur ? Comment tout le monde - Etat, producteurs, collectivités territoriales et pétroliers - pourrait-il s'y associer ? Tel est le problème de ce soir.

Je veux y répondre brièvement - même si je vois que ce mot fait sourire M. le président. (*Sourires.*)

Premièrement, la grosse difficulté tient à la différence existant entre le prix de l'essence sortant de la raffinerie - 1,20 franc le litre - et le prix de l'alcool sortant de la distillerie, qui est environ deux fois et demie supérieur. Vous avez déjà pris des mesures pour un an, à savoir une défiscalisation partielle. (*« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Paul Charié. Cela ne suffit pas !

M. Jean Royer. Il faut continuer cette défiscalisation.

M. Patrick Ollier. Très bien !

M. Jean Royer. J'irai même plus loin. S'agissant des expériences que nous faisons localement, pourquoi, pendant le premier temps, ne pas opérer une défiscalisation complète ? A la condition de se mettre d'accord sur des quantités de carburant raisonnables et de le faire, dans le temps et dans l'espace, d'une manière mesurée ! On procéderait ensuite par extrapolation et l'on verrait à ce moment-là l'aspect fiscal.

Deuxièmement, il faut réorienter l'argent que l'Europe voulait donner aux agriculteurs pour mettre des terres en jachère vers des subventions directes, permettant de diminuer encore la différence de prix entre l'alcool ou le diester, d'une part, et le fioul, d'autre part. Ce nouvel emploi de l'argent passerait par une négociation entre l'Etat français et les autorités de Bruxelles. Pourquoi pas ? Sans compter que ce serait politiquement excellent !

Troisièmement, enfin, il faudrait que les trois ministères, de l'agriculture, de l'industrie et du budget, établissent une politique commune en ce qui concerne ces carburants et passent des contrats - pourquoi pas ? - avec les régions, notamment les grandes régions agricoles, avec les chambres d'agriculture et les collectivités territoriales. Plus tard, quand les pétroliers verraient que l'affaire s'étend, ils auraient certainement tendance à investir, eux aussi, dans ces carburants - comme ils l'ont fait à un moment donné, nous le savons parfaitement, pour l'achat de mines de charbon.

Voilà une politique ample, forte et efficace, dont la France pourrait se doter afin d'essayer de régler les problèmes de l'agriculture, de réduire la pollution de l'air dans les villes et d'économiser de précieuses devises. Et si une crise comme celle du Golfe venait à éclater, nous aurions au moins les

carburants nécessaires pour faire fonctionner notre agriculture. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre, et sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Didier Migaud.

M. Didier Migaud. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, beaucoup convenaient de la nécessité d'une réforme de la politique agricole commune qui avait le défaut de coûter cher, sans résoudre les difficultés de notre agriculture et des agriculteurs, et d'aggraver les inégalités à l'intérieur de la profession.

M. Alain Le Vern. C'est vrai !

M. Didier Migaud. Le fait que l'accord n'était pas attendu, compte tenu de la fermeté de la position française, explique en partie les inquiétudes, les réactions plus ou moins violentes qui se sont exprimées dès l'annonce de l'accord, chacun craignant que le ministre de l'agriculture ait cédé et fini par se rallier aux propositions initiales de la Commission et plus particulièrement de M. MacSharry, dont il faut rappeler que, s'il faisait partie de notre assemblée, il siègerait du côté droit de l'hémicycle. (*« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. René André. Qu'est-ce que vous en savez ?

M. Didier Migaud. Je ne puis m'empêcher d'être surpris de ce réflexe *a priori*, non dénué de nombreuses arrière-pensées chez certains, qui consiste à soupçonner nos représentants d'avoir cédé sur nos propres revendications, plutôt que de penser que la majorité des ministres avaient pu être convaincus par les arguments avancés par la France.

Et à la lecture des journaux des autres pays de la CEE, c'est bien cette seconde interprétation qui serait la bonne. La réforme votée s'éloigne, et de loin, des propositions initiales de M. MacSharry.

Au-delà des manifestations violentes, je suis frappé par la volonté de beaucoup d'agriculteurs de dialoguer et de participer à l'élaboration de propositions pour accompagner la réforme. Si cet après-midi des élus se sont gaussés de la mise en place de groupes de travail, les agriculteurs, quant à eux, jouent la concertation et ce sera à nous de ne pas les décevoir. Le dialogue doit en effet l'emporter sur la passion.

La réforme de la PAC peut être positive pour notre agriculture et nos agriculteurs. Elle doit toutefois être complétée, au niveau tant européen que français.

Les agriculteurs doivent croire que les élus et le Gouvernement sont conscients de leurs difficultés et que personne n'a intérêt à la liquidation de notre agriculture ou à la disparition de nos agriculteurs. Le Gouvernement doit comprendre aussi qu'il lui faut davantage s'expliquer et expliquer. Sa capacité à convaincre tant les agriculteurs que les élus sera d'autant plus forte qu'il exprimera très fermement sa volonté, d'une part, de compléter au niveau européen le dispositif de la réforme de la PAC et, d'autre part, d'accompagner cette dernière par des mesures nationales.

Je voudrais, monsieur le ministre, dans le temps qui m'est imparti, me faire le porte-parole des élus et des agriculteurs de montagne.

La réforme de la PAC ne fait aucune mention de l'agriculture de montagne et de sa spécificité. Je vous remercie, monsieur le ministre, de ne pas avoir oublié dans votre discours la montagne. Mais l'agriculture de montagne est un volet qui peut et doit être renforcé. Je souhaite que le Gouvernement français demande et obtienne de la Communauté la reconnaissance d'une zone montagne, aujourd'hui englobée dans la définition des « zones défavorisées ».

La montagne a des spécificités propres qu'il est important de reconnaître. Or la réforme, telle qu'elle a été adoptée, pose des problèmes pour l'agriculture de montagne.

Je voudrais vous faire quelques propositions, certaines relevant d'une action plus déterminée auprès de la Communauté, d'autres de décisions nationales. Elles concernent les secteurs du lait, de la viande et le dispositif de compensation des handicaps.

S'agissant du lait, les surcoûts liés au ramassage du lait et aux prestations techniques dues à l'altitude, à la pente, au climat, à l'éloignement et à la dispersion des producteurs, fragilisent gravement la filière laitière en zone de montagne.

M. Patrick Ollier. C'est vrai !

M. Didier Migaud. Le seul surcoût lié au ramassage du lait est évalué, en moyenne, à douze centimes par litre.

Il est tout à fait indispensable que la Communauté prenne en compte cette situation spécifique, en rendant éligible au niveau communautaire une compensation au surcoût laitier en zone de montagne.

M. Patrick Ollier. Très bien !

M. Didier Migaud. La restructuration des exploitations laitières en zone de montagne doit continuer. Il est important que les crédits non consommés de l'enveloppe communautaire affectée au programme de cessation d'activité laitière puissent être utilisés pour une nouvelle campagne.

M. Jean-Marie Leduc et M. Alain Le Vern. Très bien !

M. Didier Migaud. Car on constate que ne s'installent pratiquement plus depuis deux ans de jeunes producteurs de lait. Il est important de veiller à la répartition de cette redistribution à l'intérieur des zones de montagne et à une redistribution qui ne se fasse pas toujours en fonction des seuls litrages.

Certes, la progression de la moyenne de production laitière en montagne est sensible. Vous ne manquez d'ailleurs pas une occasion pour le souligner, monsieur le ministre. Il n'en est pas moins vrai que l'écart entre les zones de montagne et les zones de plaine s'est accru depuis 1984.

M. Jean Brocard et M. Patrick Ollier. C'est vrai !

M. Didier Migaud. Aussi, il est souhaitable que soient réattribuées à la montagne les références laitières suspendues en 1986-1987 pour une période de cinq ans. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*) Cela représente pour la France une enveloppe de 130 000 tonnes.

Il ne s'agit pas pour nous d'opposer la plaine à la montagne,...

M. Jacques Blanc. Il faut faire des choix !

M. Didier Migaud. ... mais seulement de demander que la solidarité s'exerce au profit des zones qui ont vu, depuis la mise en place des quotas, s'aggraver l'écart en faveur de la plaine.

M. René André. Il faut également penser aux zones potagères et au bocage !

M. Didier Migaud. L'écart est en effet passé de 33 000 à 40 000 tonnes en moyenne.

Eu égard à l'engagement pris contre toute nouvelle baisse des quotas laitiers cette année, je voudrais, monsieur le ministre, appeler votre attention sur certaines laiteries, qui ont anticipé une diminution des quotas, qui n'aura donc pas lieu, et auxquelles il conviendrait de préciser à nouveau les mesures qui seront prises.

A mi-chemin entre le secteur du lait et celui de la viande, il faut constater que les systèmes laitiers « à l'herbe » sont fortement pénalisés par la réforme, dans la mesure où la vache laitière n'est pas primée, alors que les surfaces de maïs pour l'ensilage et le maïs le sont.

S'agissant du secteur de la viande proprement dit, le problème des troupeaux mixtes n'est pas suffisamment pris en compte du fait du plafonnement de la référence laitière autour de 60 000 litres. Plutôt que de fixer un plafond autour de 120 000 litres, ou bien encore de 150 000 litres, comme vous l'avez proposé, il conviendrait de déplaçonner la production laitière des vaches allaitantes. En revanche, il serait, à mon avis, juste de plaçonner les primes à 15 ou à 20 UGB.

Enfin, l'ensemble du dispositif concernant les indemnités compensatoires de handicap doit être renforcé. Une réévaluation significative de l'ISM est nécessaire.

M. Patrick Ollier. Tout à fait ! C'est ce que nous demandons !

M. Didier Migaud. Et la France n'est pas au plafond communautaire. La mesure la plus équitable serait une augmentation très significative des 25 ou 30 premières UGB, plutôt qu'une augmentation linéaire portant sur les 40 ou 50 UGB.

M. Patrick Ollier. Je suis d'accord !

M. Didier Migaud. Pour les ovins en haute montagne et les ovins allaitants en montagne sèche, le montant de la prime est au taux-plafond communautaire. Il faudrait obtenir de la Communauté européenne une réévaluation de ce plafond, afin de poursuivre une politique différenciée selon le découpage en vigueur en France - haute montagne, montagne, piémont, zones défavorisées simples.

M. Alain Le Vern. Voilà de bonnes mesures !

M. Alain Bonnet. Très bien !

M. Didier Migaud. La revalorisation de l'ensemble des indemnités compensatoires de handicap et un encouragement plus soutenu à l'extensification sont des mesures utiles aux équilibres territoriaux. Elles doivent également être accompagnées par une augmentation des crédits affectés aux zones de montagne au titre de la mécanisation, de la modernisation des bâtiments d'élevage, des CUMA et des GAEC.

M. Patrick Ollier. C'est bien ce qu'il dit !

M. Didier Migaud. Certains d'entre nous regrettent en effet que ces crédits aient plutôt tendance, reconnaissons-le, à diminuer. Or, le départ en préretraite de très nombreux agriculteurs doit d'autant plus conduire à l'agrandissement des exploitations restantes que celui-ci sera aidé. Et l'aide spéciale à l'investissement allouée en 1992 pour l'élevage de viande bovine ou ovine, compte tenu de son caractère trop symbolique, car trop modeste, n'est pas à la hauteur de l'enjeu et du problème.

En conclusion, monsieur le ministre, la réforme de la PAC à laquelle vous avez contribué peut et doit être positive pour l'agriculture européenne et française. Elle doit l'être aussi pour nos agriculteurs. Elle nécessite - mais vous en êtes le premier conscient, depuis votre nomination - des mesures d'accompagnement complémentaires sur le plan national, principalement pour nos zones de montagne.

Monsieur le ministre, je suis sûr qu'une fois de plus vous ferez mentir les propos qu'a tenus tout à l'heure M. Ollier dans son exposé très sombre mais profondément démagogique. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République. - Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. René André. En matière de démagogie, vous êtes bien placé !

M. Patrick Ollier. Je n'ai pas été plus exigeant que vous, dans vos demandes, monsieur Migaud !

M. Didier Migaud. Les propositions que je vous ai suggérées sont raisonnables et vous pourrez, nous pourrions d'autant mieux expliquer, faire comprendre la réforme, que le monde rural et les agriculteurs apprécieront, monsieur le ministre, la volonté du Gouvernement de prendre la mesure des problèmes.

M. Jean-Paul Charié. Eh oui !

M. Didier Migaud. Et je souhaite qu'à l'issue de la concertation que vous engagez, vous puissiez répondre rapidement par des mesures qui trouveront leur concrétisation et leur traduction budgétaire le plus rapidement possible. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Alain Le Vern. La montagne est défendue !

M. le président. La parole est à M. Maurice Dousset.

M. Maurice Dousset. Monsieur le Premier ministre, vous nous avez dit, cet après-midi, que cette réforme de la PAC était la meilleure possible. Hélas ! ce n'est pas mon avis ni celui des agriculteurs, qui, hier encore, manifestaient leur opposition sur les routes. Ce n'est pas non plus l'avis des organisations syndicales agricoles qui toutes, sans exception, ont toujours manifesté leur hostilité fondamentale.

M. Patrick Ollier. Très bien !

M. Maurice Dousset. En réalité, monsieur le ministre, je crois que vous avez voulu boucler rapidement cette réforme sans concertation et vous l'avez fait en vous fondant sur une hérésie de taille : le prix mondial.

Monsieur le ministre, il n'y a pas de prix mondial. Il s'agit plutôt d'un prix qui sert à brader des excédents, et il ne correspond, nulle part au monde, au prix de revient.

Le blé, par exemple, était payé à la ferme 120 francs le quintal en 1988. Avec votre réforme, il vaudra 60 francs le quintal en 1995,...

M. Gérard Gouzes. Que font les Américains ?

M. Maurice Dousset. ... soit une baisse de 70 p.100 en francs constants.

M. Gérard Gouzes. Les Américains accordent des aides directes !

M. Maurice Dousset. Les Américains aident leurs agriculteurs plus que ne le fait le Gouvernement français, beaucoup plus !

M. Alain Le Vern. C'est malhonnête de dire cela !

M. Maurice Dousset. Ils les aident bien mieux !

M. Jean-Paul Charié. Plus et mieux !

M. Gérard Gouzes. En appliquant les principes qui fondent la nouvelle PAC !

M. Maurice Dousset. Quelle activité pourrait supporter une telle diminution de ses revenus, que les aides aléatoires proposées ne pourront compenser ?

De plus, vous pénalisez, hélas ! les agriculteurs les plus dynamiques : ceux qui ont investi, qui seuls, dans l'avenir, pourraient justement relever le défi lancé par les Américains.

Comment voulez-vous, dans ces conditions, que des jeunes s'installent ?

Etes-vous conscient, monsieur le ministre, du nombre des agriculteurs qui vont disparaître ?

Dans mon département d'Eure-et-Loir, le centre d'économie rurale, qui gère 3 000 comptabilités, estime dans une étude, que je pourrais vous communiquer, que la quasi-totalité des exploitants du département, toutes choses égales par ailleurs, auront un revenu négatif en 1995.

Les assises du monde rural devaient se tenir dans deux jours. Vous les avez reportées *sine die*. Je crois que vous avez bien fait, car ce n'est qu'en 1995 que l'on pourra se faire une idée de ce qui restera du monde rural.

Savez-vous combien de centaines de milliers de chômeurs supplémentaires la réforme va engendrer dans les services, le machinisme agricole, l'industrie des engrais, des phytosanitaires, l'agro-alimentaire, les coopératives ?

M. Germain Gangeurwin. Ça c'est vrai !

M. Maurice Dousset. Avez-vous pensé aux délocalisations des productions que cette réforme va engendrer, monsieur le ministre ! Vous n'y croyez pas, avez-vous affirmé cet après-midi. Mais elle se produira !

M. Patrick Ollier. Eh oui !

M. Maurice Dousset. Je ne prends qu'un seul exemple, celui du blé dur.

M. Alain Le Vern. C'est le lobby d'Ecublé qui parle ! (*Protestations sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. Maurice Dousset. Je n'ai rien à voir avec le lobby d'Ecublé, monsieur Le Vern ! Vous devriez respecter les paysans au lieu de lancer de telles boutades ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.*)

M. Jean-Louis Goaduff. Le sujet est trop grave pour ironiser !

M. Alain Bonnet. Nous respectons les paysans autant que vous !

M. Maurice Dousset. Un quart du blé dur en France est produit dans mon département d'Eure-et-Loir et la moitié dans la région Centre. Or il paraît que nous ne serions pas reconnus comme zone traditionnelle de blé dur et que nous ne pourrions pas bénéficier des aides ! Ce serait tout à fait anormal puisque nous cultivons du blé dur dans notre région depuis plus de trente ans.

Je sais, monsieur le ministre, que vous avez récemment rencontré des industriels qui s'en inquiètent aussi et qui ont déjà pris des contacts, afin d'alimenter les semouleries du nord de l'Europe, pour importer du blé dur du Canada et des Etats-Unis. Ils ont bien de la chance les agriculteurs de

ces deux pays : eux, ils sont soutenus, et avec la baisse de notre production, que l'on peut déjà estimer à 30 p. 100, ils pourront reprendre nos parts sur le marché mondial.

M. Patrick Ollier. Et voilà !

M. Maurice Douset. Tant mieux pour eux, tant pis pour nous et pour notre balance commerciale !

Savez-vous, monsieur le ministre, combien de fonctionnaires il va falloir, dans l'Europe entière, pour contrôler, payer les aides, combien de géomètres seront nécessaires pour mesurer chaque année les jachères ? On nous parle de satellites, mais cela ne suffira pas.

Et cela me conduit à vous présenter une première demande, monsieur le ministre : il faut absolument reporter d'un an l'application de cette réforme, car vous n'êtes pas prêts !

En outre, la moisson est commencée en France et les agriculteurs doivent pouvoir, dès maintenant, préparer leurs assolements.

Il est aussi nécessaire, monsieur le ministre, d'étaler l'application de la réforme non pas sur trois ans mais sur six ans pour que les agriculteurs aient le temps de s'adapter et que l'on puisse éventuellement, en cours de route, en corriger les effets pervers.

J'espérais, monsieur le ministre, que vous nous annonceriez tout à l'heure quelques mesures pour calmer l'inquiétude des agriculteurs. Hélas, je n'ai rien entendu de nouveau. Rien sur le rendement de référence, qui doit être individuel si l'on veut vraiment compenser les baisses de prix. Rien sur les jachères - on ne sait pas si elles seront fixes ou tournantes. Pas d'engagement précis à long terme sur les biocarburants et sur la jachère énergétique, et pourtant, si l'on veut que se développent les entreprises concernées, il faut qu'elles aient des assurances sur le long terme. Rien sur les mesures nationales d'accompagnement. Rien sur la réduction des charges sociales, qui devraient être assises sur le revenu disponible et non pas sur le revenu investi. Rien de nouveau sur le foncier non bâti, dont vous avez chiffré le produit aux environs de neuf milliards de francs : cette somme c'est précisément l'aide que les agriculteurs allemands ont réussi à obtenir par le biais de la TVA.

M. Jean-Paul Charié et Mme Marie-France Stirbois. Très bonne remarque !

M. Maurice Douset. Neuf milliards, c'est aussi le coût estimé au départ de la Grande bibliothèque de France...

M. Patrick Ollier. Eh oui !

M. Maurice Douset. Ne pourrait-on pas plutôt attendre pour la construire et essayer avec ces neuf milliards de sauver des agriculteurs ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République - Murmures sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jacques Santrot. Incroyable !

M. Maurice Douset. Placez les agriculteurs français dans les mêmes conditions fiscales, sociales et économiques que celles que connaissent les agriculteurs des autres pays d'Europe, et alors ils seront certainement capables de relever le défi américain.

Monsieur le ministre, vous l'avez échappé belle il y a trois semaines lors du vote de la motion de censure, car à trois voix près, vous ne seriez plus là ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Patrick Ollier. Eh oui, trois voix !

M. Maurice Douset. Mais je constate que la leçon, hélas ! ne semble pas avoir servi.

M. Jacques Santrot. Vous auriez fait quoi ? Vous critiquez mais vous n'avez rien proposé !

M. Alain Bonnet. Pendant vingt-trois ans, qu'avez-vous fait avec vos amis de la droite ?

M. Jacques Santrot. Rien !

M. Maurice Douset. Les agriculteurs veulent une autre politique agricole et ils ont fait des propositions.

M. Jacques Santrot. Et vous, lesquelles ?

M. Maurice Douset. Souhaitons qu'ils aient la patience d'attendre mars 1993 pour que nous puissions mettre en œuvre ces propositions avec une autre majorité. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.*)

M. Alain Le Vern. Aucune proposition en dix minutes !

M. le président. La parole est à M. Germain Gengenwin.

M. Germain Gengenwin. Monsieur le ministre, le 21 mai restera gravé dans la mémoire des agriculteurs français et européens. Après dix-huit mois de négociations, les ministres de l'agriculture des Douze ont enterré la PAC de 1962 en optant pour un revirement total de la politique agricole européenne.

Le système de soutien des prix fait place à un nouveau dispositif d'aides directes destinées à compenser les pertes de revenus résultant soit d'une baisse des volumes de production soit d'une diminution des prix agricoles.

Comme vous avez pu le remarquer, cet accord n'a pas manqué d'inquiéter le monde agricole - c'est le moins qu'on puisse dire - qui refuse le nouveau concept et s'interroge à juste titre sur l'avenir et la survie de nombreuses exploitations.

Certes, l'ancien système était largement critiqué car il ne permettait plus de remédier aux déséquilibres structurels des marchés.

Trois questions fondamentales doivent être posées.

Fallait-il réformer le système institué en 1962 ?

M. Jacques Santrot. Oui !

M. Germain Gengenwin. Oui, sans aucun doute, car le dispositif mis en place dans un contexte de pénurie alimentaire était devenu totalement inadapté. Il n'y avait pratiquement pas d'alternative à cette réforme dans un contexte de superproduction agricole.

La seconde justification de la réforme est d'ordre budgétaire. Les mesures destinées à financer la résorption des surplus grevaient trop lourdement le budget communautaire.

Le mécanisme de 1962, en dépit des multiples aménagements qui y ont été apportés, ne répond plus aux exigences du nouveau contexte européen et mondial.

Le principe de la nécessité de la réforme étant incontournable, la seconde question est de savoir si, compte tenu des enjeux, le compromis retenu par les Douze va dans le bon sens.

Permettez-moi, monsieur le ministre, d'en douter !

Comment s'étonner du mécontentement de nos agriculteurs lorsqu'ils s'aperçoivent que certains gouvernements défendent mieux les intérêts de leur agriculture que ne le fait le Gouvernement français ? Tout le monde sait pertinemment que l'Allemagne a subordonné son accord à une application plus souple de la réforme dans les nouveaux Länder et surtout à la reconduction de l'aide spécifique qu'elle accorde depuis 1984 pour compenser la sous-compétitivité de son agriculture.

Pourquoi le Gouvernement français n'a-t-il pas saisi cette occasion pour négocier lui aussi des avantages particuliers ? Ainsi, en 1992, l'Allemagne aura versé l'équivalent de dix milliards de francs à ses agriculteurs sous forme de dégrèvement de TVA.

M. Jean-Paul Charié. Eh oui !

M. Germain Gengenwin. Vous allez me dire qu'il ne s'agit pas d'un financement communautaire ; mais national.

M. Jean-Paul Charié. On pourrait faire pareil !

M. Germain Gengenwin. On peut aussi se demander si les Allemands n'ont pas mieux saisi que nous l'importance de l'agriculture dans la préservation de l'environnement. En effet, le maintien de l'activité agricole est primordial pour les activités para-agricoles et pour l'entretien de la nature, et Maurice Douset vient d'ailleurs de souligner l'importance de l'ensemble des activités qui se greffent sur notre agriculture.

Comment justifiez-vous devant l'opinion publique ce traitement de faveur qui autorise l'Allemagne à déroger aux règles de la concurrence ? Comment avez-vous pu accepter sans exiger de contreparties une telle distorsion de concurrence au détriment de l'agriculture française ? Tant mieux pour les

agriculteurs allemands ! Mais les nôtres ne méritent-ils pas autant de considération, et, dans ces conditions, comment voulez-vous les convaincre du bien-fondé de la réforme ?

Le Gouvernement français n'a pas su profiter des marges de manœuvre pour négocier des compensations en faveur de son agriculture. Pis, il a entériné une réforme dont les conséquences financières ont été largement sous-estimées. En effet, le dispositif de 1992 sera très onéreux car pour le mettre en application, il faudra développer la bureaucratie, sans oublier tous les risques de dérapage budgétaire en raison de l'imprécision des paramètres et des incertitudes concernant ses modalités d'application et de mise en œuvre.

Je pense à l'élargissement des débouchés et à l'utilisation des surfaces gelées à des fins agro-industrielles. Je pense aussi aux risques de déséquilibre économique, à la fragilisation des exploitations, aux risques de déséquilibre entre les régions par manque de choix clairs, aux difficultés pour maîtriser les productions, à l'absence de relance spécifique de la filière des veaux de boucherie.

Pour les céréales, l'aide ne compense pas la baisse des prix ; donc, il y a un risque de transferts de productions, comme cela a souvent été signalé.

En ce qui concerne le montant de l'aide directe, quelle période et quel système de référence - national, régional ou intrarégional - comptez-vous proposer lors des prochaines négociations ?

J'en viens à la question ultime : comment rendre plus compétitive l'agriculture française ?

Les excédents de production ne sont plus acceptables car leur résorption est trop onéreuse pour le budget communautaire, les coûts de production étant nettement supérieurs aux prix mondiaux, du fait du poids des charges fiscales et sociales. C'est à ce niveau que le Gouvernement doit agir efficacement, et beaucoup de collègues l'ont déjà dit : il faut alléger le poids des cotisations sociales, qui doivent être exclusivement assises sur le revenu du travail et non sur le revenu du capital (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française*) ; il faut alléger les charges fiscales en aménageant, pour le foncier non bâti, la fiscalité des transmissions et en améliorant le régime de la provision pour investissement.

Alors, monsieur le ministre, quelles réponses ? « Il faut s'adapter », « il faut mettre en place des groupes de travail », « je veux la concertation » ? Bien sûr. Mais je crains que tout cela ne suffise pas à apaiser les inquiétudes de nos agriculteurs et à leur redonner l'espoir. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. René André.

M. René André. Monsieur le ministre, le débat que nous avons aujourd'hui devrait être très important. En tout cas, il est très attendu par tout le monde agricole de notre pays. Or, comment vous cacher que, finalement, il paraît - mais c'est une impression personnelle, bien entendu - quelque peu dérisoire ?

Lors de votre intervention, j'ai été quelque peu frappé par votre absence de chaleur à l'égard d'un monde qui souffre et qui se révolte pour tout dire, par votre absence de conviction, votre impossibilité à apporter les réponses, les soutiens que toute une profession attendait de vous.

Vous êtes le représentant de la République. Les paysans de ce pays se plaignent déjà de l'excès de technocratie bruxelloise. Ils étaient en droit d'attendre un peu plus de chaleur, un peu plus de convivialité de la part de leur ministre. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

Oui, débat dérisoire. Vous nous invitez à discuter de la politique agricole commune, et, manifestement, tout a déjà été décidé sans que la représentation nationale n'ait eu son mot à dire avant, pendant ou même après la négociation. Vous nous invitez à débattre sans avoir réellement écouté et encore moins entendu la profession.

Débat dérisoire : chacun le sait sur ces bancs, vos prédécesseurs et vous-même avez fait tellement de promesses non tenues lors de débats de ce genre que votre crédibilité en est obligatoirement atteinte.

(*M. Raymond Forni remplace M. Pascal Clément au fauteuil de la présidence.*)

PRÉSIDENCE DE M. RAYMOND FORNI, vice-président

M. René André. Débat dérisoire : avec un certain talent, que je lui reconnais, M. le Premier ministre continue à appliquer les bonnes vieilles recettes, et annonce la création de trois commissions, l'une sur le foncier, l'autre sur l'endettement, la troisième sur les charges sociales, comme si, tout d'un coup, vous découvriez la réalité de ces problèmes que le monde agricole clame depuis des années et que nous ne cessons d'évoquer devant vous.

M. Jean-Paul Charié. Très bien !

M. Gilbert Mitterrand. Guillaume n'a-t-il pas tout résolu ?...

M. René André. Comment ne pouvez-vous pas comprendre que plus personne n'est dupe mais surtout, ce qui est plus grave - et je sais que cela ne peut pas vous laisser indifférent - que, en agissant ainsi, vous contribuez à la dévalorisation et du Parlement et de la démocratie ?

Vous avez consenti à nous octroyer un débat sur la politique agricole. Peut-être condescendez-vous à répondre à certaines de nos questions et, qui sait ? à examiner certaines de nos suggestions.

Je voudrais vous poser cinq questions.

Première question, à mes yeux essentielle. La nouvelle politique agricole commune me paraît ignorer superbement la moitié de l'Europe, celle dont les habitants souffrent de la faim mais qui, en même temps, a des potentialités de développement importantes. Pourquoi la France n'a-t-elle pas proposé avec générosité et intelligence une conférence agricole réunissant ces pays de l'Europe centrale et orientale ? Les notions de suffisance et de sécurité alimentaire n'auraient ni le même contenu ni le même sens dans le cadre strict et technocratique de cette nouvelle politique agricole commune. Or, la multiplication des échanges pourrait être un des éléments majeurs du développement de ces pays dont la population souffre de la faim, ai-je dit, mais en vérité meurt de faim. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

Deuxième question ou, plutôt, deuxième série de questions. M. Delors a annoncé, dimanche, que la politique agricole commune n'allait pas mettre fin à la disparition des exploitations agricoles. Il a simplement prétendu, sans convaincre d'ailleurs, qu'elle pourrait contribuer à en diminuer le rythme. Avec cette politique agricole commune que vous avez acceptée, et sans aucune concertation réelle, où est le nouvel essor d'une politique d'aménagement du territoire qu'elle devrait inclure et sur laquelle vous auriez dû, me semble-t-il, fortement insister lors de votre intervention en fin d'après-midi ?

Il serait pourtant bien nécessaire que cette réforme - j'avais mis dans mes notes : « américano-irlandaise » ; je ne serai pas inutilement agressif mais il y a pourtant de cela... - il serait pourtant bien nécessaire que cette réforme tout court, donc, ne porte pas en germe les risques d'une désertification plus intense du territoire rural, au détriment de régions d'élevage qui, depuis dix ans, souffrent terriblement de la politique des quotas laitiers. Quel avenir le gouvernement auquel vous appartenez réserve-t-il à toutes ces régions rurales sans développement industriel possible, dès lors qu'il continue à faire des coupes claires dans la politique de désenclavement routier, par exemple, et à se désintéresser de la politique ferroviaire de la SNCF, dès lors qu'il ne fait rien d'utile et d'efficace pour lutter contre la concentration industrielle commerciale et humaine dans des régions déjà sursaturées ?

Au contraire, par une politique de décentralisation à mes yeux mal conduite et quelque peu dogmatique, vous aggravez la situation. Les régions les plus riches deviennent chaque jour plus riches et les plus pauvres se heurtent aux difficultés grandissantes qu'engendre la désertification des campagnes.

Puis-je vous inviter à relire l'excellent rapport de M. François-Poncet sur la France rurale, où il apparaît que la France est le pays qui dépense le moins par habitant pour l'aménagement du territoire, en dépit de son espace rural et de la place que lui donne le discours politique ?

Souvenez-vous de ces chiffres : quand la France dépense un franc pour l'aménagement du territoire, le Royaume-Uni, lui, en consacre dix et l'Irlande trente-cinq ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*) Dans notre pays, lit-on également, l'effort est consacré aux zones de reconversion industrielle, ne laissant au développement rural que la portion congrue.

Troisième question : quels moyens envisagez-vous de mettre en œuvre pour maintenir les revenus ? Chacun l'a compris, la nouvelle politique agricole commune va imposer une baisse des prix. Il va falloir, monsieur le ministre, maintenir les revenus. Pour pallier cette baisse, vous promettez des aides directes et des mesures d'accompagnement nationales. La contestation agricole vous a contraint à évoquer une hausse ultérieure des charges sociales et fiscales.

Mais, en la matière, vous et vos prédécesseurs avez tellement promis et si peu tenu - je le sais car je suis les débats agricoles - qu'on ne peut être maintenant, et en dépit de l'engagement solennel de M. le Premier ministre, après d'autres engagements, beaucoup d'autres, que sceptiques.

M. Jean-Paul Charié. Eh oui !

M. Alain Bonnet. Cela vous va bien de dire ça ! On vous a vus à l'œuvre pendant vingt-trois ans !

M. René André. Sceptiques quand, pour régler ce problème de fiscalité, de surendettement, vous faites encore une fois appel à cet artifice éculé, la création d'une commission, le meilleur moyen, chacun le sait, pour enterrer les problèmes !

Si votre volonté n'était pas de gagner du temps, d'enterrer le problème, pourquoi n'informez-vous pas dès ce soir la représentation nationale de votre nouvelle politique d'accompagnement en matière de baisse des charges sociales et fiscales ?

M. Jean-Paul Charié. Eh oui !

M. Alain Bonnet. Vous n'êtes donc pas pour la concertation ?...

M. René André. Pourquoi ne pas nous dire ce que vous envisagez pour aider les agriculteurs qui se sont endettés pour se moderniser, pour être performants, et dont les efforts sont aujourd'hui, du fait de votre politique, réduits à néant ? Pourquoi ne pas préciser si, oui ou non, vous avez la volonté de redéfinir le revenu professionnel agricole, et d'en tirer les conséquences et sur le plan social et sur le plan fiscal ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*) Ne pas répondre à cette question signifie que votre politique agricole est complètement improvisée, face à des problèmes constants qui sont posés lors de chaque débat sur l'agriculture. Vous ne pouvez pas vous taire sur ce point, monsieur le ministre !

M. le président. Monsieur André, il faut conclure !

M. René André. C'est pratiquement fait, monsieur le président.

M. le président. Il vous faut conclure dans les trente secondes !

M. René André. Quatrième point : la nouvelle politique agricole fait l'impasse sur l'installation des jeunes. Si vous voulez qu'ils choisissent le métier d'agriculteur plutôt que celui de contrôleur des directives que va prendre Bruxelles, encore faut-il dégager les moyens leur permettant de s'installer, préciser les nouvelles aides appropriées à une installation moderne et efficace et, point également important, faire ensuite que Bruxelles reconnaisse cette spécificité française que sont les GAEC et les EARL et en tire les conclusions. Sur ce point non plus, vous ne nous avez pas dit comment vous préparez l'avenir.

Je ne saurais conclure, sans vous interroger - et Alain Cousin, ici présent, se joint à moi - sur vos intentions en ce qui concerne l'avenir du plus grand groupe laitier française, l'Union laitière normande, élément essentiel de l'économie de la Basse-Normandie et plus spécialement de la Manche. Que va devenir cette entreprise qui est en grande difficulté ? Parmi les trois solutions proposées, deux préservent, en tout ou partie, le statut coopératif. La troisième, le rachat par un groupe privé, suscite beaucoup d'inquiétudes chez les producteurs. L'État, qui n'a sans doute pas à se mêler de tout

mais ne peut pas non plus rester indifférent au choix d'une solution qui déterminera le devenir de toute une région, doit faire connaître sa décision dans les jours qui viennent.

Avez-vous la volonté de maintenir la pluralité des collecteurs et de vous opposer à l'instauration d'un monopole sur toute cette zone en faveur d'un groupe privé qui fixerait seul le prix du lait, avec les conséquences qui en résulteront pour les producteurs ? Avez-vous la volonté de faire en sorte que l'Union laitière normande continue à être un élément essentiel du développement économique de notre région par le travail qu'elle donne à la mutualité sociale agricole, par ses relations avec le Crédit agricole et toutes les entreprises qu'elle fait travailler directement ou indirectement dans la Manche ?

Le département est déjà très lourdement touché par le désengagement de la Marine à Cherbourg. Le drame que constituerait la disparition de l'Union laitière normande lui porterait un coup fatal.

M. le président. Monsieur André, veuillez conclure !

M. René André. J'ai terminé, monsieur le président.

Monsieur le ministre, la décision que vous allez prendre devra préserver à la fois le statut coopératif et la pluralité de collectes afin d'éviter que, dans ce département, un monopole ne fixe le prix du lait. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. le président. Mes chers collègues, je vous informe que nous avons déjà dépassé de trente minutes l'horaire prévu par la conférence des présidents. A partir de maintenant, les temps de parole seront respectés.

La parole est à M. Jean-Marie Leduc.

M. Jean-Marie Leduc. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, aujourd'hui le « carburant vert » alimente surtout les conversations. En effet, rien de biologique n'entre dans les compositions des carburants distribués à nos pompes : lorsque nous faisons le plein, nous n'avons presque toujours que le choix entre le super et le super sans plomb, ce dernier souvent appelé à tort le « carburant vert ».

Ce n'est pas de ce pseudo-carburant vert que je souhaite vous entretenir mais des biocarburants et, avec eux, de la jachère énergétique. Ils existent, ils sont même anciens puisque les premiers moteurs fonctionnant à l'alcool datent de la fin du XIX^e siècle. Aujourd'hui, deux produits de base permettent de créer des biocarburants : l'éthanol et ses dérivés, et le diester.

L'éthanol d'origine végétale - céréales ou betteraves - peut être utilisé mélangé aux essences existantes ou combiné avec l'isobutène pour former l'ETBE, produit stable, améliorateur de l'indice d'octane. Ses qualités favorisent son utilisation dans les carburants sans plomb.

M. Patrick Ollier. C'est vrai !

M. Jean-Marie Leduc. Le diester, appelé également bio-gazole, est le résultat de l'estérification entre les acides gras des huiles végétales issues du colza, du tournesol ou du soja, et un alcool qui peut être soit le méthanol ou l'éthanol. Le diester, comme son nom l'indique, est un carburant conçu pour les moteurs diesel.

Ces quelques explications techniques montrent, d'une part, que les *process* existent et sont au point et, d'autre part, qu'ils valorisent directement les productions agricoles.

M. Patrick Ollier. Exact !

M. Jean-Marie Leduc. Quels avantages tirer des biocarburants ?

C'est d'abord une alternative aux carburants d'origine fossile. Ils se substituent aux carburants classiques dont les réserves mondiales sont limitées et dont la maîtrise pose des problèmes géopolitiques.

C'est ensuite la préservation de l'environnement. L'éthanol, composé oxygéné, permet de réduire les émissions d'oxyde de carbone. En outre, il restitue le gaz carbonique capté par les plantes et limite ainsi l'effet de serre. Son pouvoir antidétonant permet de l'utiliser en substitution de produits dangereux. Le diester a une meilleure combustion que le gazole, d'où une réduction de 50 p. 100 des suies. L'absence de soufre évite tout rejet d'oxyde sulfureux et n'alimente pas les fameuses pluies acides néfastes à nos forêts européennes.

M. Patrick Ollier. C'est vrai !

M. Jean-Marie Leduc. C'est aussi la réduction de notre dépendance énergétique. En 1990, il a été consommé en France 24,2 millions de mètres cubes d'essence - super, ordinaire, sans plomb, etc. - et 20,6 millions de mètres cubes de gazole, dont la quasi-totalité est importée.

C'est également des débouchés nouveaux pour l'agriculture. La perspective de production de biocarburants constitue une alternative au gel des terres décidé lors du dernier compromis de Bruxelles. Du reste, l'absence de marchés solvables suffisants rend nécessaire aujourd'hui la recherche de valorisations non alimentaires. 5 p. 100 de diester dans le gazole, c'est un million de tonnes économisées et 800 000 hectares occupés, ce qui correspond à la moitié du gel décidé à Bruxelles pour la France.

M. Patrick Ollier. Très bien !

M. Jean-Marie Leduc. C'est enfin l'aménagement de l'espace. Rendre la jachère utile, la valcriser industriellement, c'est créer une dynamique, tant en aval qu'en amont de l'agriculture.

M. Patrick Ollier. Vous avez raison !

M. Jean-Marie Leduc. La production de biocarburants aura donc une réelle incidence sur l'activité du pays.

Mais peut-on les produire aujourd'hui ?

Les prix de revient sont souvent considérés comme un frein au développement des biocarburants. Pour corriger un rapport de prix défavorable, l'amendement Fabius, accepté par le Gouvernement, a supprimé la taxe intérieure sur les produits pétroliers appliquée aux bio-carburants. Cette mesure, adoptée dans la loi de finances pour 1992, a été prolongée jusqu'en 1996 à l'initiative du groupe socialiste et des radicaux de gauche.

Cette mesure s'inscrit dans la préparation des textes de la Communauté économique européenne sur la fixation des accises. Ces dernières, appliquées aux bio-carburants, ne pourraient dépasser de 10 p. 100 la taxation des carburants fossiles.

C'était un premier verrou ; le voilà levé.

Peut-on évoquer la jachère industrielle énergétique rémunérée ?

Tout d'abord, l'utilisation des terres mises en jachère pour produire des cultures à destination non alimentaire est devenue possible depuis que vous avez obtenu, lors du conseil des ministres des Douze à Bruxelles, que la jachère industrielle puisse bénéficier de la prime à la jachère.

Après cette victoire, la vôtre, monsieur le ministre, voilà un deuxième verrou qui saute.

Les réticences des pétroliers et des fabricants de moteurs existent-elles encore ?

Récemment et avec éclat, le président de Peugeot SA a annoncé au congrès de la FNSEA que plus aucun obstacle ne s'opposait à l'utilisation des biocarburants. Quant aux pétroliers, leur intérêt se porte sur la filière diester ; en effet, les capacités productives française de gazole fossile sont très nettement insuffisantes. Le diester représenterait donc un appoint opportun.

Voilà encore un verrou levé, monsieur le ministre.

Il est temps de constituer une solide industrie de production d'éthanol et de diester. Je vous demande, monsieur le ministre, de la soutenir.

L'importance des investissements productifs nécessaires et le caractère stratégique du développement des biocarburants pour l'avenir de l'agriculture, de l'espace rural, pour l'indépendance énergétique de la France et de l'Europe et pour une protection accrue de l'environnement, justifierait que des mesures réglementaires soient prises en faveur de l'incorporation obligatoire des biocarburants dans les carburants classiques.

M. Patrick Ollier. Très bien !

M. Jean-Marie Leduc. Parallèlement, il faut prévoir une aide substantielle en faveur de la jachère industrielle. En effet, compte tenu des futurs prix de marché, l'actuelle prime à la jachère est insuffisante pour les céréales et les oléagineux.

Voilà, monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, des mesures qui pourraient accompagner la réforme de la politique communautaire au plan national et

dégager de nouvelles perspectives pour notre agriculture, en allégeant notre facture énergétique et en créant de nouveaux emplois. *(Applaudissements sur de nombreux bancs.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Monsieur le président, je vous demande cinq minutes de suspension de séance.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue le jeudi 25 juin 1992 à zéro heure quinze, est reprise à zéro heure trente.)

M. le président. La séance est reprise.

La parole est à M. Jean Brocard.

M. Jean Brocard. Monsieur le président, inscrit pour cinq minutes, j'ai l'intention de parler pendant douze minutes et trente secondes *(Sourires)*, le temps qu'a duré cette suspension qui ne devait être que de cinq minutes...

Monsieur le ministre, je ne vous étonnerai pas en vous entretenant depuis cette tribune de la réforme de la politique agricole commune au regard de ruralité en montagne.

M. Patrick Ollier. Très bien !

M. Gérard Bapt. M. Ollier en avait déjà parlé, cela suffit !

M. Jean Brocard. Parlementaire en mission sur l'aménagement du territoire en montagne, voilà déjà bien longtemps, membre avec Louis Besson du groupe chargé de préparer la loi montagne, je ne pouvais rester silencieux, et ne pas manifester, avec les agriculteurs des zones de montagne et des zones défavorisées, mes inquiétudes face à la PAC.

Vous nous avez fait beaucoup de promesses cet après-midi, monsieur le ministre. Mais ces promesses, ce n'est pas vous qui les tiendrez !

Et si vous avez évoqué la politique de la montagne et des zones défavorisées, vous en avez traité, à mon avis, trop brièvement. Je ne voudrais pas faire de rapprochement hasardeux, mais vous avez parlé des zones de montagne juste avant d'évoquer des calamités agricoles. Ce n'est tout de même pas bon signe pour notre chère montagne...

Les zones de montagne sont particulièrement perdantes avec cette réforme du 21 mai 1992. Je ne vois, dans ce compromis européen, aucune mesure particulière de compensation des handicaps hormis quelques « mesurètes », du style quotas de primes partielles pour les zones défavorisées, prime à la vache allaitante et aux jeunes bovins.

Des mesures favorables avaient été annoncées pour les petites et moyennes exploitations, mais leur analyse fait ressortir, si j'en crois ce qui se passe dans mon département de Haute-Savoie, une baisse de revenus de 10 à 15 p. 100 pour les quatre années à venir. Monsieur le ministre, nous vous demandons donc, nous demandons au Gouvernement français de prendre certaines mesures, dont vous avez d'ailleurs évoqué la teneur cet après-midi.

Il faut d'abord opérer une revalorisation significative - 30 p. 100, au minimum - de l'indemnité compensatrice du handicap pour les zones défavorisées, puisque l'ISM subit l'érosion monétaire. En 1988, elle avait déjà perdu au moins 20 p. 100 de son pouvoir d'achat.

M. Patrick Ollier. 30 p. 100 en 1993 !

M. Jean Brocard. Cet après-midi, monsieur le ministre, vous avez parlé de revaloriser l'ISM. J'en ai pris note. Je souhaite que cette promesse soit tenue.

Il convient ensuite de mettre en œuvre des mesures ponctuelles : retour aux zones de montagne de la réduction du quota laitier de 4,5 p. 100 et indemnisation dans les autres zones ;...

M. Patrick Ollier. Très bien !

M. Jean Brocard. ... extension de la prime à l'extensification à toutes les productions animales ; possibilité de transfert de quotas « ventes directes » vers le quota « laiterie » et vice-versa ; maintien de la péréquation nationale pour les références laitières.

Il est également indispensable, en ce qui concerne l'élevage, de prendre en compte - vous en avez également parlé cet après-midi, monsieur le ministre, et cela m'a vivement

intéressé - les vaches allaitantes des troupeaux mixtes pour le bénéfice de la prime à la vache allaitante. Vous avez évoqué des volumes de 60 000 à 120 000 litres. Je souhaite que vous soyez entendu à Bruxelles et que vous puissiez nous annoncer la bonne nouvelle de votre victoire en matière de vaches allaitantes des troupeaux mixtes.

Il faut aussi donner une possibilité d'option à chaque éleveur pour la déclaration du maïs ensilage et des céréales autoconsommées, entre céréales et surfaces fourragères, ainsi que la possibilité d'utiliser la prime à la transformation des veaux en faveur des veaux de boucherie.

Enfin, monsieur le ministre, puisque vous avez traité, cet après-midi, de l'amélioration de l'occupation de l'espace, j'évoquerai le problème des terres en jachère.

Je vais vous envoyer, dans quelques semaines, le dossier d'un agriculteur qui, plutôt que de mettre ses terres en jachère, a réalisé un golf en zone touristique de montagne. Seriez-vous prêt à l'indemniser en fonction de ce qu'il a fait, alors que son terrain devenait zone jachère ? Il l'aura utilisé au mieux au profit du tourisme en montagne, en créant un golf de neuf trous.

Monsieur le ministre, telles sont les observations que je voulais présenter en tant que représentant d'une zone de montagne.

Vous êtes récemment venu en Haute-Savoie en l'honneur de la race Abondance. Vous connaissez les problèmes d'aménagement et de survie de nos zones de montagne. Des mesures compensatoires doivent être prises dans le cadre de la réforme de la PAC, sauf à désertifier encore davantage la montagne, ruiner nos exploitations agricoles et, de ce fait, contrecarrer l'effort touristique.

Je vous remercie, monsieur le ministre, de votre compréhension et des mesures compensatoires que vous voudrez bien prendre. Elles sont urgentes et vitales. Des promesses, cela est bel et bon, mais du concret, c'est encore mieux ! *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre et sur quelques bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Heureusement que vous ne tenez pas vos promesses, monsieur Brocard ! *(Sourires.)*

La parole est à M. Jean Briane.

M. Jean Briane. A la fin de 1984, l'Assemblée nationale a voté à la quasi-unanimité la loi montagne, texte qui avait soulevé bien des espoirs pour le développement et la protection de nos massifs.

Le 29 septembre dernier, 300 000 ruraux ont défilé dans les rues de la capitale pour dire aux Parisiens que les campagnes françaises ne voulaient pas mourir.

A la suite de cette manifestation, le Gouvernement a voulu mobiliser autour des assises du monde rural, lesquelles ont été reportées *sine die*.

M. Patrick Ollier. Heureusement !

M. Jean Briane. Je crois personnellement que ces assises devraient avoir lieu pour qu'il y ait une grande explication nationale sur la situation du monde rural.

M. Gérard Bapt. C'est vrai !

M. Jean Briane. J'ai cité ces trois événements importants pour mieux souligner l'incohérence entre la volonté, du moins apparente, du Gouvernement de prendre en compte les handicaps et les difficultés du monde rural, les problèmes spécifiques de la partie montagnarde de cet espace fragile, et les dispositions annoncées pour la réforme de la PAC qui ont jeté le trouble, le doute et l'inquiétude dans les campagnes de France.

La réforme de la PAC, récemment adoptée à Bruxelles, aura pour effet de déstabiliser encore davantage 20 p. 100 du territoire national.

Que deviendra l'agriculture de nos régions de montagne et des zones défavorisées de piémont, ces régions où l'élevage pratiqué pour le lait ou pour la viande, à partir de l'herbe, est la seule production envisageable, ces régions où aucune alternative n'est possible ?

Cette réforme de la PAC a ignoré l'agriculture de montagne. Elle la condamnera irrémédiablement si des aménagements et des compensations adaptées n'interviennent pas au moment de sa mise en application.

Peut-on prétendre accroître les capacités d'accueil en espace rural et montagnard et y développer le tourisme, si cet espace est vidé de sa substance humaine et abandonné ? Or, il y a risque de délocalisation des productions, notamment des productions de viande vers les régions céréalières.

M. Patrick Ollier. C'est vrai !

M. Jean Briane. Dans un document que m'a remis la fédération des syndicats d'exploitants agricoles de l'Aveyron figurent des simulations riches d'enseignements quant à l'impact de la réforme de la PAC.

Une première comparaison est relative à la production de viande. Elle concerne deux exploitations de même surface - 63 hectares chacune - situées l'une en montagne, avec 56 vaches allaitantes en système intégral, ce qui correspond à 0,88 UGB à l'hectare, l'autre en plaine, avec 56 vaches allaitantes, plus les mâles, soit un total de 72 UGB, ce qui représente 1,67 UGB à l'hectare.

Avec la réforme de la PAC, l'exploitation située en zone de montagne percevra 40 258,40 francs, alors que celle installée en plaine, avec toutes les facilités que cela implique, percevra 73 882,40 francs. Comment voulez-vous expliquer cela aux agriculteurs ?

La seconde comparaison concerne la production laitière de trois exploitations identiques.

L'exploitation située en montagne, avec 100 p. 100 d'herbages, recevra deux centimes de plus au litre avec la mise en œuvre de la réforme de la PAC. Celle installée en région plus favorable avec dix hectares de maïs ensilage - alors qu'en zone de montagne, il y a uniquement de l'herbe - percevra dix-huit centimes de plus au litre, et la troisième, encore mieux placée, avec quinze hectares de maïs ensilage ou de céréales, recevra vingt-quatre centimes de plus par litre. Voilà encore des distorsions très criantes.

M. Maurice Douset. Tout est comme cela !

M. Jean Briane. Lors de l'application de la réforme, des mesures correctives devront impérativement être prises au niveau national, afin d'éviter le déclenchement d'un mécanisme brutal de suppression d'un grand nombre d'exploitations et de délocalisation des productions. Leurs effets cumulatifs risquent d'entraîner une logique de destruction du territoire, accentuant encore les déséquilibres entre régions et à l'intérieur des régions. Ce serait alors non un aménagement, monsieur le ministre, mais un déménagement du territoire.

La réforme de la PAC constitue une lourde hypothèque pour l'avenir des activités agricoles et pour le monde rural dans son ensemble. Les perspectives sont particulièrement sombres et inquiétantes dans les zones de montagne. Pourtant, l'agriculture de montagne, et l'agroalimentaire qui est son corollaire naturel, contribuent à l'équilibre de la balance commerciale de notre pays. Les productions de montagne, avec ou sans label, sont de qualité, chacun le sait, et appréciées des consommateurs français et étrangers.

Pour terminer je formulerai quelques propositions qui sont des demandes pressantes et qui doivent accompagner la réforme de la PAC.

Première proposition : obtenir un relèvement de 30 p. 100 de l'ISM pour compenser la faiblesse et l'insuffisance des primes en zone de montagne et éviter la délocalisation de productions.

Deuxième proposition : obtenir une augmentation de la prime de l'extensivité, laquelle doit être portée de 30 à 80 ECU au minimum pour les exploitations dont le chargement est inférieur à 1,4 UGB à l'hectare, qu'il s'agisse de productions bovines ou ovines.

Troisième proposition : obtenir 135 000 tonnes supplémentaires pour la montagne sur les réserves communautaires. Cette mesure ne coûterait rien à la Communauté alors que les quotas, tels qu'ils sont appliqués, pénalisent les agriculteurs et les entreprises agroalimentaires. Je pourrais vous citer l'exemple de La jeune montagne, la coopérative qui valorise le lait dans l'Aubrac.

Quatrième proposition : obtenir la suppression des quotas laitiers en montagne pour les producteurs, en particulier pour les jeunes agriculteurs qui produisent moins de 150 000 litres par an, volume nécessaire pour permettre à une famille agricole de vivre décemment.

Cinquième proposition : obtenir le versement de la prime à la vache allaitante aux troupeaux mixtes.

M. Patrick Ollier. Très bien !

M. Jean Briane. Monsieur le ministre, il faut valoriser l'effort personnel des agriculteurs afin de préserver leur dynamisme, leurs capacités d'adaptation, leur fonction d'agent économique. Il convient également, par des mesures appropriées, notamment fiscales, de reconnaître et de valoriser la fonction spatiale de l'agriculture de montagne et le rôle irremplaçable de l'agriculteur dans l'entretien de l'espace naturel.

Voilà monsieur le ministre, ce que je voulais dire en mon nom personnel et au nom de mon collègue et ami Adrien Durand de la Lozère - car l'Aveyron et la Lozère, se ressemblent beaucoup...

M. Patrick Ollier. Les Hautes-Alpes aussi !

M. Jean Briane. ... à l'occasion de ce débat sur la politique agricole commune. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. Gérard Bapt.

M. Gérard Bapt. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, peu nombreux sont ceux qui contestent la nécessité de la réforme d'une PAC qui, instituée il y a trente ans, n'était plus adaptée à la situation de l'agriculture européenne.

Malgré l'augmentation importante du budget consacré à la PAC au cours des dernières années, le revenu des agriculteurs baissait, la situation des marchés se dégradait en raison de l'accumulation des stocks, de céréales et de viande en particulier, stocks coûteux à conserver et à écouler sur les marchés extérieurs. Les dépenses publiques consacrées à l'agriculture étaient très inégalement réparties, 80 p. 100 des soutiens publics bénéficiant à seulement 20 p. 100 des agriculteurs, souvent les plus gros producteurs.

La réforme de la PAC doit permettre de préserver le revenu des agriculteurs et d'améliorer celui de la petite et moyenne exploitation, notamment dans le cadre de la polyculture que je connais en Haute-Garonne. Ses intérêts ne sont pas les mêmes que ceux des exploitations de grosse production des régions à haut rendement, qui sont trop souvent sur-représentés dans les organisations professionnelles. Leurs intérêts sont même parfois divergents.

Remarquons aussi qu'en matière de protection de la nature, de la faune et de la flore, d'aménagement de l'espace, c'est la petite exploitation qui est le meilleur aménageur, plus que ces grandes exploitations qui font, dans le Centre et le Nord, des paysages si monotones, sans une haie ni un chant d'oiseau !

La réforme de la PAC offre des chances nouvelles pour l'exploitation agricole de départements comparables à celui de la Haute-Garonne. M. Méhaignerie a déclaré à la tribune, cet après-midi, que cette réforme pouvait donner le pire ou l'acceptable.

Je situe mon intervention dans une action tendant à ce que les règlements d'application de la PAC - à l'adoption desquels la France et l'Italie ont demandé avec raison que l'on sursoit - ainsi que les mesures nationales d'accompagnement soient favorables à l'exploitation familiale petite et moyenne. Ces dispositions devraient être accompagnées d'actions décentralisées, favorisant le développement d'activités nouvelles en milieu rural, comme l'a proposé le président du Centre national des jeunes agriculteurs.

Les modalités de la PAC que les agriculteurs haut-garonnais souhaitent voir retenues sont les suivantes.

Pour les grandes cultures, ils veulent une référence nationale en distinguant les cultures sèches et les cultures irriguées, avec le maintien du différentiel réel entre les primes aux oléagineux et celles aux céréales à son niveau antérieur, soit un coefficient de 2,1, pour préserver la production d'oléagineux de la région.

Il faut aussi prendre en compte, pour le versement des primes compensatoires, la spécificité de l'irrigation, car, dans les régions du Sud-Ouest, elle est utilisée moins pour accroître les volumes que pour assurer un niveau de production qui ne soit pas soumis aux handicaps climatiques. Nous en avons su quelque chose avec la sécheresse des dernières années, dont a notamment souffert le Sud-Ouest.

Nous réclamons enfin, avec nos agriculteurs, l'extension à la Haute-Garonne de la zone traditionnelle éligible à la prime spécifique blé dur.

En ce qui concerne l'élevage, notre département doit être reconnu comme zone sensible devant conserver l'intégralité de son volume de primes à la vache allaitante et aux bovins. La revendication d'éligibilité de tous les troupeaux mixtes, viande et lait, y est particulièrement justifiée.

Enfin, il est indispensable que la gestion des transferts des droits à prime soit mixte, c'est-à-dire réalisée en cogestion par l'administration et par la profession.

Les mesures nationales d'accompagnement doivent témoigner de la solidarité nationale pour répondre à l'angoisse des agriculteurs, qu'il s'agisse de la diminution des charges, notamment par la poursuite de l'allègement du foncier non bâti pour aller dans le sens d'une harmonisation fiscale européenne, qu'il s'agisse de la revalorisation des indemnités compensatrices de handicaps pour sauvegarder les grands équilibres du territoire, qu'il s'agisse, enfin, de l'endettement qui prend une dimension cruciale avec le gel des terres, puisque les plans de redressement d'entreprises gérés par votre ministère ne suffiront pas, non plus que le fonds d'allègement de la dette géré par le Crédit agricole.

La réforme de la PAC modifie les termes du problème pour les agriculteurs qui, répondant à l'appel des pouvoirs publics et de la profession au cours des dernières années, ont investi beaucoup pour se moderniser.

Aujourd'hui la donne a changé. Des mesures spécifiques doivent être prises pour compenser l'augmentation de la charge des frais fixes que vont connaître ces agriculteurs qui sont allés de l'avant.

Je veux enfin traiter brièvement du respect des échéances financières.

Je crois les ressorts de la réforme de la PAC justes, mais, pour que cette réforme soit acceptable dans son application, il faut impérativement que les échéanciers financiers, nationaux ou communautaires, soient respectés, ce qui, trop souvent, n'a pas été le cas au cours des dernières années, notamment en ce qui concerne les calamités. Comment, s'il en était autrement, espérer redonner confiance et espoir aux agriculteurs face à une PAC nouvelle guettée dans son application par le danger d'une technocratie déshumanisée et d'une routine administrative trop souvent désespérante !

Je fais confiance à votre volonté, monsieur le ministre, au dynamisme de nos agriculteurs, à l'élan nécessaire de l'ensemble de l'agriculture européenne pour que la réforme de la PAC soit non pas subie comme une fatalité, mais saisie comme une chance d'avenir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Prenez exemple sur M. Bapt qui a respecté scrupuleusement ses cinq minutes !

La parole est à M. Jean-Guy Branger.

M. Jean-Guy Branger. Il n'y a pas de pays sans paysans, monsieur le ministre ! Or un grand nombre d'entre eux ont déjà quitté la scène et la nouvelle politique agricole commune va faire disparaître la quasi-totalité de ceux qui restent. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

J'ai écouté avec attention et intérêt les mesures que vous avez annoncées cet après-midi. Elles ne m'inspirent pas querelle - le sujet est trop sérieux -, mais elles m'imposent de vous dire la vérité que je vis dans un département que vous connaissez bien.

Les chiffres que je vais vous donner sont ceux que, par considération, une quinzaine d'agriculteurs m'ont indiqués dans des séances de travail.

Moyenne d'exploitation : 100 hectares en polyculture céréalière en oléagineux et protéagineux. En blé, charges de structure à l'hectare : 5 000 francs ; charges opérationnelles maintenant incompressibles : 2 000 francs, soit 7 000 francs de dépenses à l'hectare. Il faut déjà produire 70 quintaux à l'hectare à 100 francs le quintal pour commencer à gagner 1 centime ! En fonction des terres et des conditions climatiques, certains ne peuvent y parvenir et, en travaillant, ils perdent entre 500 et 1 000 francs l'hectare. Les meilleurs et les plus chanceux font actuellement 1 000 francs d'excédent à l'hectare. Les uns perdent 100 000 francs par an en cultivant 100 hectares, les autres en gagnent 100 000 francs, c'est-à-dire 8 000 francs par mois pour vivre, rémunérer le capital et le travail.

On serait désorienté à moins ! Désorientés, offensés, ils le sont ces agriculteurs qui ont si largement répondu aux recommandations des pouvoirs publics : « Restructurez-vous, augmentez vos rendements, réduisez vos coûts, on vous aidera. »

L'année dernière encore, pour drainer en individuel, un agriculteur recevait 3 200 francs l'hectare, pour un drainage collectif, c'était 6 400 francs !

Dans le marais, les charges globales sont de 8 500 francs l'hectare.

Cette année, il faut mettre en jachère, ne plus produire ; résultat : dans trois ans, les prix auront baissé de 30 p. 100 !

Si je reprends l'exemple d'une production de 70 quintaux à l'hectare, le rapport sera de 4 900 francs à l'hectare pour 7 000 francs de dépenses ; ce ne sont plus 100 000 francs de pertes sur 100 hectares, mais 210 000 francs ! Si, pour les terres drainées, j'applique les prévisions de la PAC c'est une catastrophe immédiate : sur une exploitation de 400 hectares, ce sera une perte de 600 000 francs au moins. Personne, ici, ne peut m'apporter la preuve du contraire !

Je n'invente et ne noircis rien, monsieur le ministre, c'est la réalité et je pourrais continuer, si j'en avais le temps, avec l'exemple d'autres productions : tournesol, maïs, pois, lait, viande. C'est catastrophique ! Les conséquences de ces mesures sont épouvantables sur les coopératives agricoles d'approvisionnement, de stockage, de transformation du lait, du négoce, bref sur l'ensemble du monde agricole.

Monsieur le ministre, le Gouvernement français doit être logique avec l'orientation qu'il vient de prendre : il a accepté d'abaisser de façon drastique le prix des produits agricoles ; il doit suivre une démarche symétrique en matière de charges fiscales, sociales et financières. Il doit prendre la référence individuelle, s'il veut préserver, comme il le prétend, la compétitivité de notre agriculture, sinon il n'y aura plus d'agriculture. Il s'agit déjà d'une grave récession, dès demain des hommes et des femmes se retrouveront à l'ANPE.

Déjà la ruralité est ébranlée. Chez moi, un marchand de matériel agricole a disparu, un autre s'apprête à déposer le bilan. C'est toute une partie de notre économie qui meurt et c'est notre identité qui disparaît car, comme vous le disiez cet après-midi, monsieur le ministre, la France a le territoire le plus vaste de la Communauté, oui, et l'agriculture est notre seule matière première.

Les agriculteurs ne veulent pas recevoir d'argent sans travail correspondant. Ils ont leur honneur et l'amour de leur métier.

Mme Marie Jacq. Ils ne veulent pas recevoir d'argent, vous croyez ?

M. Jean-Guy Branger. Ils veulent rester des chefs d'entreprise.

Pour le pays et pour les paysans, pour sauvegarder notre ruralité, donc les services publics et les écoles en particulier, agissez vite en attendant le moment où il nous appartiendra de renégocier une autre PAC dans l'intérêt de tous les Français. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. C'était remarquable... au niveau du temps de parole. (*Sourires.*)

La parole est à Mme Marie-France Stirbois.

Mme Marie-France Stirbois. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, à l'heure présente, la plupart des syndicats agricoles réclament l'ajournement de la PAC. Il me semble qu'il faudrait aller plus loin et refuser cette réforme qui se révèle être une véritable imposture. Je m'explique.

Force est de constater, mes chers collègues, qu'une nouvelle fois les Français apparaissent comme les grands perdants d'une fausse négociation qui est, en réalité, une sinistre farce. Qu'ont-ils obtenu ? Rien, alors que, dans le même temps, nos voisins tiraient habilement leur épingle du jeu : l'Italie aura le droit de négocier ses quotas laitiers,...

M. Alain Bonnet. Lisez la presse étrangère !

Mme Marie-France Stirbois. ...l'Espagne et la Grèce pourront augmenter les leurs. De même, l'Allemagne, comme l'a rappelé Maurice Dousset, pourra distribuer les aides nationales à hauteur de neuf milliards de francs.

M. Gérard Gouzes. Huit !

Mme Marie-France Stirbois. La liste des privilèges semble être sans fin.

En réalité, une fois de plus, nous abondonons dans le sens de la politique allemande - quotas, réduction de la production - mais surtout nous nous apprêtons à livrer définitivement aux Etats-Unis sur un plateau d'argent le monopole du contrôle des marchés internationaux.

M. Jean-Marie Leduc. Lisez la presse étrangère !

Mme Marie-France Stirbois. Notre faiblesse dans les négociations se rapportant à l'*Uruguay round* en témoigne. Cette PAC 1992 nous est bel et bien dictée par les Américains qui, comme à leur habitude, nous imposent leur volonté.

M. Jean-Marie Leduc. N'importe quoi !

Mme Marie-France Stirbois. Rien n'illustre mieux cette capitulation devant la volonté d'hégémonie économique et financière américaine que notre absence de réaction face à leur décision, prise le 9 juin dernier, d'adopter des mesures coercitives à l'endroit de la Communauté pour l'obliger à modifier son règlement sur les oléagineux. De la sorte, les produits phares français, comme les fromages, les vins, les spiritueux, vont voir leurs droits de douane doubler à l'entrée sur le marché américain.

En fait, l'agriculteur français est victime des capitulations de la France et de l'Europe dans la guerre commerciale internationale imposée par les *lobbies* américains et le libéralisme sauvage du GATT.

Les Etats-Unis contestent les aides de la Communauté européenne aux agriculteurs alors qu'ils versent à leurs céréaliers 73 dollars par tonne de blé produit contre 22 dollars par tonne en Europe.

Par ailleurs, monsieur le ministre, les conséquences économiques de cette réforme n'ont pas été mesurées et permettez-moi d'en présenter quelques-unes.

Chute brutale des prix nettement en dessous des coûts de production, qui ne permettra plus aux agriculteurs de vivre dignement de leur travail ; ils ne deviendront rien d'autre que des assistés économiques à la merci de ceux qui leur verseront des primes.

Baisse d'environ 40 p. 100 du revenu agricole, qui entraînera la disparition de nombreux exploitants qui ont été en plus pénalisés par la mise en jachère alors que, comme l'a rappelé Jean Royer, nous pourrions avoir des jachères énergétiques.

M. Jean-Marie Leduc. C'est moi qui l'ai dit !

Mme Marie-France Stirbois. L'agriculture ne sera plus une force vive de la nation mais, bien au contraire, elle déclinerà à cause de cette politique d'assistance que les agriculteurs refusent avec force aujourd'hui. Et on assistera inévitablement à l'arrêt des investissements, au désengagement des partenaires, à la fin de l'installation des jeunes. A l'heure présente, 1 300 emplois agricoles disparaissent chaque jour. Que restera-t-il demain ?

M. Alain Bonnet. Vous ne les encouragez pas à s'installer !

Mme Marie-France Stirbois. Par ailleurs, monsieur le ministre, la paupérisation de l'agriculture se répercutera sur tout le tissu rural : commerce, services, artisanat, négociants, coopératives, etc. Cela se traduira dans mon département, en Eure-et-Loir, par un appauvrissement de l'économie départementale qui repose en grande partie sur l'activité du secteur agricole, secteur qui, demain, faute de moyens, n'investira plus. Maurice Dousset en a parlé tout à l'heure, je n'y reviendrai donc pas.

Mais il paraît que l'Eure-et-Loir ne serait pas reconnue comme zone traditionnelle de blé dur, ce qui serait catastrophique pour nos agriculteurs qui produisent 25 p. 100 de la production de blé dur français.

M. Jean-Marie Leduc. Même Maurice Dousset sourit !

Mme Marie-France Stirbois. Puisque je parle d'Eure-et-Loir, mes chers collègues, je tiens à m'élever contre les propos scandaleux de M. le Premier ministre qui, commentant hier au soir la manifestation des agriculteurs sur une chaîne de télévision, estimait que la plupart d'entre eux étaient de gros céréaliers.

M. Jean-Marie Leduc. C'est vrai !

Mme Marie-France Stirbois. Comme il est loin des réalités, M. Bérégovoy ! S'il était, comme moi, plus souvent sur le terrain, il s'apercevrait que de nombreux agriculteurs qui manifestaient hier ne touchent même pas le SMIC, que certains n'ont même pas de couverture sociale et que toutes ces familles, comme l'a rappelé M. Chavanes, sont angoissées pour l'avenir de leurs enfants.

M. Jean-Paul Charié. Très bien !

M. Gérard Gouzes. C'est parce que vous leur racontez des bobards !

Mme Marie-France Stirbois. C'est vrai, les socialistes ont une fâcheuse tendance à se couper des réalités et à vivre leur fin de règne dans les ministères, sous la haute protection des forces de police que, pour ma part, je souhaiterais plutôt voir patrouiller dans les banlieues à risques. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jean-Pierre Bouquet. C'est vous le désordre !

M. Alain Le Vern. Il faut raccompagner les vaches hollandaises à la frontière, elles sont noires et blanches !

Mme Marie-France Stirbois. Pourtant le moyen de sortir de cette impasse dans laquelle se trouve plongé le monde agricole existe. Mais il n'y a pas de volonté politique. La vérité, mes chers collègues, est qu'à l'heure présente on assiste à un double flux financier qui étouffe la France. D'une part, notre contribution au budget européen va sans cesse croissant. En effet, selon les années, la France verse 10 à 15 milliards de francs de plus qu'elle ne reçoit et la tendance à l'inflation des budgets européens n'est pas près de se calmer.

M. Gérard Gouzes. Combien ça rapporte dans la balance commerciale !

Mme Marie-France Stirbois. Car on peut d'ores et déjà estimer l'enveloppe du budget européen à 600 milliards de francs en 1997, c'est-à-dire 30 p. 100 de plus qu'aujourd'hui et une hausse d'un montant de 140 milliards.

M. le président. Il faut conclure, madame Stirbois !

Mme Marie-France Stirbois. Parallèlement, nos agriculteurs sont des plus mal lotis par les institutions européennes. En effet, en 1990, chaque agriculteur français ne recevait de la Communauté européenne que 3 793 ECU.

M. Jean-Marie Leduc. Cela fait combien en francs ?

M. Alain Bonnet. Multipliez par huit !

Mme Marie-France Stirbois. En revanche, chaque paysan danois en recevait 6 954, pendant que le paysan belge en touchait 8 468, le gros lot revenant aux agriculteurs néerlandais et irlandais. Le paysan des Pays-Bas recevait 9 545 ECU et le paysan irlandais 9 239.

M. Alain Le Vern. C'est bien pourquoi il faut reconduire les vaches hollandaises à la frontière !

Mme Marie-France Stirbois. On comprend ainsi que l'Irlande, pays agricole, ait voté oui à Maastricht !

Dans de telles conditions, les perspectives d'avenir pour les paysans français sont plutôt sombres : leur revenu, qui a baissé de 11,5 p. 100 entre 1990 et 1991, est promis à une chute encore plus terrible si rien n'est fait.

Le constat s'impose de lui-même car, agent objectif des multinationales de l'agro-alimentaire, Bruxelles paie pour ne pas produire et taxe ce qui est produit, si bien que les agriculteurs s'endettent tandis que les eurocrates prospèrent. Les réglementations bureaucratiques se multiplient.

M. le président. Madame, voulez-vous conclure, s'il vous plaît !

Mme Marie-France Stirbois. Je termine, monsieur le président.

L'Europe est ouverte à toutes les surproductions mondiales.

En conclusion, monsieur le ministre, la France de demain, voulez-vous que ce soit la nourriture américaine grâce à Mac Donald's, les vêtements du Sud-est asiatique grâce à l'accord multifibres, les voitures japonaises grâce à la tête de pont britannique, en l'occurrence Toyota, et les chômeurs français grâce au gouvernement socialiste ?

Si vous refusez cette vision, donnez-nous des preuves, donnez des preuves aux Français et commencez par revenir sans ambiguïté sur cette PAC nouveau modèle. *(M. Roger Lestas applaudit.)*

M. le président. La parole est à M. Augustin Bonrepaux.

M. Augustin Bonrepaux. Monsieur le ministre, mes chers collègues, la nécessité d'une réforme de la politique agricole commune n'est sérieusement contestée par personne. Comment peut-on raisonnablement refuser une répartition plus équitable des crédits publics qui allaient jusqu'à présent, pour 80 p. 100, à 20 p. 100 des agriculteurs, souvent les plus gros producteurs ?

Sans entrer dans le détail, je vous ferai remarquer, monsieur le ministre, que vous avez fait considérablement évoluer les premières propositions de la Commission pour que cette réforme soit beaucoup plus favorable à l'agriculture française.

M. Georges Lemoine. Très bien ! Il fallait le dire.

M. Augustin Bonrepaux. Il faut être de mauvaise foi pour ne pas le reconnaître.

Ses orientations sont bonnes ; elles favorisent l'occupation de l'espace et garantissent le revenu des agriculteurs. Mais les agriculteurs sont inquiets car ils attendent des précisions et des améliorations à propos des mesures d'application, notamment le choix des références nationales pour la compensation des céréales, la prise en compte des troupeaux mixtes, des références particulières pour les jeunes agriculteurs nouvellement installés, la compensation des handicaps par une augmentation significative de l'ISM.

Leur inquiétude vient aussi du risque de disparition de nombreuses exploitations et d'un manque de reconnaissance de leur activité. Que deviendrait notre pays si 80 p. 100 de son territoire étaient livrés à l'abandon, particulièrement les zones défavorisées de montagne qui, à elles seules, représentent plus de 20 p. 100 du territoire ? Quel serait le coût de cet entretien s'il n'était pas assuré par les activités agricoles, notamment par l'élevage ? Cette réflexion doit conduire la nation à reconnaître solennellement le rôle de l'agriculture à la fois dans sa fonction de production, mais aussi d'entretien de la nature et à considérer d'utilité publique le maintien de l'activité agricole sur l'ensemble du territoire.

M. Patrick Ollier. C'est ce que nous disons.

M. Augustin Bonrepaux. Cette reconnaissance doit se traduire dès maintenant par des mesures concrètes d'allègement des charges, d'abord pour maintenir les exploitations en difficulté, mais aussi pour favoriser l'installation des jeunes.

M. Georges Lemoine. Oui !

M. Augustin Bonrepaux. L'allègement de l'impôt foncier constitue une priorité notamment pour l'élevage, mais une mesure générale qui ne tiendrait pas compte de la diversité de l'agriculture, de la disparité des revenus, serait dangereuse car elle accroîtrait encore ces disparités.

Une telle réforme doit donc tenir compte de la valeur ajoutée de l'exploitation et alléger totalement celles qui dégagent des revenus insuffisants. L'allègement doit en effet bénéficier à l'exploitant. Il ne faut pas reconduire, monsieur le ministre, les effets pervers entraînés par l'allègement général de 70 p. 100 des terres d'élevage. D'une part, il a bénéficié aussi à des propriétaires dont les terres n'étaient pas exploitées, par exemple des associations, des collectivités locales, même l'Office national des forêts ; d'autre part, beaucoup de propriétaires n'en ont pas fait bénéficier l'exploitant.

Dans ces conditions, la réforme que nous proposons constitue bien la meilleure formule pour séparer la contribution du propriétaire de celle de l'exploitant et pour alléger la charge de ce dernier quand il est en difficulté. Si elle ne pouvait être mise en œuvre dès 1993, un allègement de l'impôt foncier doit cependant être poursuivi et accru, mais avec ce double objectif qu'il bénéficie directement à l'exploitant et surtout aux plus défavorisés.

La seconde priorité est de maintenir des exploitations partout en nombre suffisant, d'abord par des mesures de désendettement pour les agriculteurs en difficulté, puis en favorisant l'installation des jeunes.

M. Pierre Esteve. Très bien !

M. Augustin Bonrepaux. La mise en œuvre des prétraitements doit être l'occasion d'alléger les charges de transmission, d'encourager l'investissement et de compenser davantage les handicaps géographiques.

M. Alain Bonnet. Tout à fait !

M. Augustin Bonrepaux. Mais il faut tout de même rappeler que la dernière loi de finances a introduit des allègements considérables de la fiscalité sur les transmissions d'exploitations. Il faut rappeler et saluer l'importance de ce qui a été fait, mais il faut aller plus loin. Ne pourrait-on pas considérer les frais et droits acquittés par le successeur professionnel comme des frais d'établissement déductibles des bénéfices, élargir le champ d'exploitation des prêts bonifiés au règlement de la transmission définitive de l'exploitation, créer un fonds de garantie pour les prêts bonifiés accordés pour la transmission ?

Si des mesures d'encouragement à l'installation ne sont pas prises immédiatement, le risque est grand de voir se désertifier davantage encore une bonne partie des zones de montagne et défavorisées où la friche, vous le savez, progresse de plus en plus. Mais les investissements d'installation y sont souvent très coûteux. Dès lors, une augmentation substantielle de la dotation aux jeunes agriculteurs ou de l'aide spéciale à l'investissement - que vous avez mise en place l'année dernière monsieur le ministre, et qui a constitué une nouveauté pour l'élevage des viandes ovine et bovine - doit être aussi envisagée.

Enfin, la compensation des handicaps doit être mieux prise en compte pour les petits producteurs. À cet égard, notre demande de revalorisation significative de l'ISM pour les vingt-cinq premières unités de gros bétail, devait être mise en œuvre cette année, conformément à notre proposition de loi. De même devrait être supprimée la référence au lieu d'habitation, car, dans une exploitation en zone de montagne ou de haute montagne, la référence à l'exploitation ne signifie rien.

M. Patrick Ollier. Très bien !

M. Gérard Gouzes. C'est vrai !

M. Augustin Bonrepaux. En conclusion, monsieur le ministre, les orientations de cette réforme sont bonnes. Il faut maintenant que les mesures d'application prennent davantage en compte tous les aspects, toute la diversité de notre agriculture et qu'une politique nationale d'accompagnement traduise l'intérêt de la nation pour le maintien des activités agricoles sur l'ensemble du territoire. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Yves Coussain.

M. Yves Coussain. Monsieur le ministre, les agriculteurs ne veulent être ni des assistés,...

Mme Marie Jacq. On l'aura souvent entendu et, pourtant, ils ne cessent de réclamer de l'argent !

M. Yves Coussain. ... ni des cantonniers salariés de l'espace. À leur mission de production alimentaire, s'ajoute celle d'entretien de l'espace. Ils veulent vivre et être rémunérés au juste prix pour ces deux missions.

En zone de montagne, pourtant, la réforme de la politique agricole commune ne leur permet de remplir ni l'une ni l'autre de ces missions complémentaires.

M'appuyant sur l'exemple de mon département, le Cantal, et me limitant aux zones défavorisées, je ferai trois critiques et proposerai quatre mesures vitales au maintien de l'activité agricole et des espaces ruraux de montagne.

Première critique : les mesures annoncées pénalisent l'extensification et la gestion des espaces de montagne. En fait, elles sont bien plus favorables à l'intensification moyenne. Dans un département tel que le Cantal comptant 380 000 hectares de SAU, plus de 100 000 hectares vont se trouver, si on s'en tient aux mesures actuelles, exclus à la fois du droit à primes et du droit de produire.

Compte tenu des baisses des prix induites par la nouvelle PAC, c'est un tiers de l'espace rural du département qui est condamné, à terme, à l'abandon.

Nos zones, situées en raison du climat et des reliefs en dehors des grands systèmes de production spécialisée et qui pratiquent un élevage extensif, moins d'un UGB à l'hectare, ne peuvent être que promises au désert si elles sont oubliées dans les systèmes de compensation mis en place. Sous l'effet des quotas laitiers ou de la baisse des prix des aliments, les

élevages allaitants se sont développés dans des régions qui ont de meilleures possibilités d'intensification fourragère ou culturale.

Ces régions vont bénéficier de la revalorisation des primes à la vache allaitante, de la revalorisation de la prime aux bovins mâles, de primes compensatrices à l'hectare de céréales. Elles pourront résister à la baisse des prix, pas nos zones herbagères extensives. Cela, monsieur le ministre, est contraire à l'objectif affiché de favoriser l'extensification et la gestion des espaces.

Deuxième critique : le système de quotas de prime avec référence historique, sans mise en place de réserves, va figer les situations. Il bloquera les évolutions ou restructurations en cours. Les agriculteurs, dans nos régions, avec le concours des collectivités territoriales, se sont engagés dans des programmes d'engraissement ou d'alourdissement seuls susceptibles d'apporter de la valeur ajoutée supplémentaire et de viabiliser leur exploitation. De même, les objectifs contenus dans les plans d'installation en cours risquent de ne pas être pris en compte.

En figeant la situation sur les références actuelles, vous allez accentuer le déséquilibre au détriment des éleveurs des régions déshéritées.

Troisième critique : aucune mesure n'est prévue pour consolider la production laitière dans les zones de montagne. Vous vous étiez engagé, monsieur le ministre, à défendre la restitution à nos zones des quantités de référence laitière suspendues, à savoir 4,57 p. 100. Aucun résultat n'a été obtenu alors que l'Espagne s'est vu attribuer 650 000 tonnes, la Grèce 100 000 tonnes et qu'il a été proposé à l'Italie 850 000 tonnes. Pour la France, la demande représentait seulement 135 000 tonnes. Mais, je le répète, rien n'a été obtenu.

Afin de pallier ces effets de la réforme de la politique agricole commune gravement négatifs pour les régions de montagne, quatre mesures me paraissent indispensables.

Première mesure : l'attribution de la prime à toutes les vaches allaitantes. Il est profondément injuste que les troupeaux mixtes ou les races mixtes, c'est-à-dire les races de vaches à la fois nourricières et laitières, soient exclues partiellement ou totalement des primes à la vache allaitante. Les entreprises agricoles produisant à la fois des céréales et des troupeaux allaitants bénéficieront de primes pour les deux systèmes de production. Les exploitations de montagne qui disposent d'une faible référence laitière, 73 000 litres en moyenne dans le Cantal, et ont dû développer un cheptel allaitant pour survivre sont, elles, exclues de cette prime alors que leur revenu déjà très faible sera encore amputé par les baisses de prix.

Si la prime n'est pas attribuée à toutes les vaches allaitantes, ces exploitations ne seront plus viables parce qu'elles n'auront que de très faibles droits à produire et pas de droits à primes. Dans le Cantal, cela entraînera, à terme, la disparition d'un millier d'exploitations.

Deuxième mesure : la constitution d'une réserve de quotas de primes pour prendre en compte le potentiel d'alourdissement et d'engraissement des zones de montagne. Dans le même ordre d'idées, il est indispensable de rétablir l'équilibre entre les exploitations naisseuses et engraisseuses en abaissant l'âge d'éligibilité à la prime « bovins mâles » à neuf mois.

Troisième mesure : l'attribution d'une prime à l'extensification de 130 ECU sous forme de prime aux hectares d'herbe dont le chargement est inférieur à 1,4 UGB. Vous vous étiez engagé dans cette voie, monsieur le ministre, le 9 avril dernier au congrès de la FNSEA. Un tel dispositif aurait l'avantage de la cohérence en favorisant la gestion des espaces et en opérant une bonne répartition à l'intérieur de l'élevage, l'élevage intensif bénéficiant de la baisse du prix des céréales et de la compensation des grands cultures, l'élevage extensif accédant à la prime à l'hectare d'herbe. Autre avantage de la prime à l'hectare d'herbe : elle s'oppose à la délocalisation des productions. On peut, en effet, déplacer les animaux, mais pas les hectares.

Quatrième mesure : la restitution aux zones de montagne des quantités de référence laitière suspendues. Cela représente 135 000 tonnes pour la France. C'est peu par rapport à ce qu'ont obtenu les élevages espagnols ou italiens. C'est peu aussi par rapport au potentiel de production des régions de montagne, mais cela permettra de conforter de nombreuses exploitations agricoles de montagne.

Monsieur le ministre, la politique agricole commune exigeait d'être revue. Le gouvernement allemand a eu l'intelligence d'accompagner l'annonce de la réforme par des mesures nationales. Vous n'avez pas fait de même et une confusion regrettable s'installe chez les agriculteurs entre la mauvaise application nationale de la politique européenne et la construction de la Communauté européenne.

Les agriculteurs sont traumatisés ; ils n'ont plus de perspectives. Ils veulent vivre de leurs productions et recevoir la rémunération de leur rôle dans la gestion de l'espace. La France et l'Europe ont besoin d'eux. Il est urgent que vous annonciez les mesures d'accompagnement et que vous preniez les quelques dispositions que j'ai rapidement proposées pour les zones de montagne.

Il n'y a pas d'aménagement du territoire ou d'aménagement rural sans activités productrices harmonieusement réparties. L'agriculture est le pivot des activités rurales. Des compléments peuvent certes lui être apportés, mais il n'y a pas de substitution possible.

Sans réponse positive et rapide à nos demandes, ce sont des pans entiers de notre territoire et de notre civilisation qui sont menacés de disparition. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Blin.

M. Jean-Claude Blin. Monsieur le ministre, chers collègues, je suis convaincu de la nécessité de la réforme de la PAC. Cela ne pouvait plus continuer comme avant, nous en sommes tous, ou presque, convaincus.

M. Jean-Paul Charié. Tous ? Oh non !

M. Jean-Claude Blin. Je comprends aussi l'angoisse qu'éprouve le monde agricole devant ce changement porteur d'incertitudes qui l'insécurise.

Depuis deux ans, de bonnes mesures ont été prises : les entreprises agricoles à responsabilité limitée, les aides aux exploitations en difficulté et leur traitement juridique, l'exonération de la part départementale de l'impôt foncier non bâti - action qui devra être poursuivie - et les préretraites qui constituent un progrès social très important pour de nombreux agriculteurs.

Par ailleurs, j'ai beaucoup apprécié dans votre intervention, monsieur le ministre, votre volonté de réduire les inégalités, votre souci de ne pas opposer les exploitants agricoles entre eux mais de souligner que certains ont davantage besoin de solidarité que d'autres. J'ai bien noté également dans votre propos que la réforme devait être complétée d'un plan d'accompagnement portant sur l'allègement sélectif des charges sociales et fiscales, l'installation de jeunes si nécessaire dans certaines régions pour éviter la désertification, les aides aux zones difficiles dites défavorisées, la reconduction de l'exonération de l'impôt sur le foncier non bâti. Ces mesures vont dans le bon sens mais, à mon avis, le plan d'accompagnement devrait comporter deux mesures complémentaires auxquelles je limiterai mon propos d'aujourd'hui.

Les mesures d'exonération de l'impôt foncier sur le non-bâti portent sur les parcelles en prairies permanentes classées en prés au cadastre. Cependant de nombreuses régions n'ont que de faibles surfaces classées en prés, alors que plus de 70 p. 100 des surfaces de ces exploitations sont en herbes, ce qui ne donne lieu qu'à une exonération très faible par rapport à d'autres régions. Je conçois la difficulté administrative que soulève l'exonération de l'ensemble des surfaces en herbe, mais elle n'est pas impossible puisque les exploitants déclarent, chaque année, l'assolement de leur exploitation ou encore font une déclaration accompagnée d'un plan dans le cas de gel de terres.

Je vous demande, monsieur le ministre, d'étudier et d'inclure dans le plan d'accompagnement de la réforme l'extension de l'exonération du foncier non bâti à l'ensemble des surfaces en herbe. Une telle disposition apporterait beaucoup aux éleveurs des zones d'élevage bovin allaitant et ovin, telles que les régions du nord du Massif central, ainsi que d'autres régions dites de montagne.

Le deuxième point que je tiens à aborder dans mon intervention porte sur les retraites agricoles.

Faisons tout d'abord quelques constats. Pour un agriculteur, la retraite moyenne est inférieure à 2 000 francs par mois.

M. Gérard Gouzes. Moins que le RMI !

M. Jean-Claude Blin. En effet ! Cela devait être dit.

Pour les épouses, la retraite est de 1 300 ou 1 400 francs ; pour les salariés agricoles, de 3 400 ou 3 500 francs. Les retraites des salariés du régime général sont toutes supérieures à celles que je viens de citer.

Dans un grand nombre de cas, les retraites agricoles sont donc inférieures au montant d'un RMI que je considère comme une bonne mesure mais les agriculteurs ne bénéficient de ce minimum de ressources que lorsqu'ils sont en difficulté.

En outre, certains agriculteurs percevront plus avec la pré-retraite que lorsqu'ils auront la retraite.

Nous avons considéré pendant longtemps que le patrimoine acquis pendant l'activité constituait une retraite. Hélas ! aujourd'hui, dans certaines régions, le patrimoine a perdu beaucoup de valeur. En outre, la vente de celui-ci ne facilite pas l'installation des jeunes.

Un relèvement des petites retraites est donc nécessaire. Ce serait pour les agriculteurs un moyen plus respectueux de leur dignité que le recours au Fonds national de solidarité pour obtenir une retraite un peu supérieure au RMI. Il faut y procéder dès maintenant, même par étapes, afin qu'en trois ou quatre ans, elles atteignent au moins le niveau des retraites des salariés de la profession.

Monsieur le ministre, je n'ai parlé que de ces deux mesures qui contribueraient, comme vous l'avez souhaité, mais d'autres, bien sûr, sont nécessaires, à réduire les inégalités et à développer la solidarité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Bernard Schreiner.

M. Bernard Schreiner (Bas-Rhin). Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, ce débat sur la réforme de la politique agricole européenne fait l'objet de présentations aussi diverses que controversées.

Il met en évidence toute une série de contradictions dans ses orientations générales, qui amplifient encore l'inquiétude de nos agriculteurs. En effet, depuis la publication des propositions de M. Mac Sharry, et surtout depuis l'accord du 21 mai dernier, les agriculteurs et leurs organisations professionnelles établissent des simulations chiffrées à partir des réalités d'exploitations types qui démontrent bien qu'on leur offre un véritable « marché des dupes ».

La CEE a, sans aucun doute, démissionné devant les pressions américaines au GATT, cédant aux USA la reconnaissance de leur hégémonie dans l'approvisionnement alimentaire mondial de demain. Il s'agit d'un abandon économique et politique de la part d'une Europe qui accepte de voir diminuer son rôle international face au grand défi stratégique alimentaire du XXI^e siècle.

Les Américains l'ont bien compris, puisque, le 29 mai, ils supprimeraient leurs procédures de gel des terres pour 1993 !

Sachant que les Etats-Unis, sont à la fois le premier producteur, le premier vendeur mondial et le décideur en matière de change monétaire et de prix, on peut s'interroger sur l'optimisme des instances européennes et du gouvernement français à propos du respect futur des lois du marché et des règles du libre échange.

Il ne faut donc pas s'étonner qu'après avoir obtenu les concessions communautaires sur les prix agricoles, les Américains surenchérisent en exigeant la réduction de 24 p. 100, du volume des exportations céréalières européennes en menaçant l'Europe de mesures de rétorsion nouvelles à l'encontre de ses règlements sur les oléagineux !

Jusqu'où ira-t-on, monsieur le ministre, dans les « recules » agricoles qui demain ouvriront la voie à d'autres démissions européennes sur des produits industriels pour lesquels la CEE ne peut pas, compte tenu de ses législations sociales, s'aligner sur les cours mondiaux ?

Nous aurions aimé, dans le débat du GATT, obtenir des USA et d'autres pays tiers exportateurs, des assurances sur un certain nombre de contreparties comme le rééquilibrage qui aurait pu permettre à l'agriculture de reconquérir, au moins partiellement, le marché intérieur de l'alimentation animale complètement faussé par les importations de produits de substitution des céréales.

Nous ne sommes même pas assurés aujourd'hui que les aides compensatoires à la hausse des prix seront acceptées par nos interlocuteurs du GATT et donc inscrites dans la

« boîte verte » des mesures autorisées. De plus, comme il faut l'avis conforme du Parlement européen, les garanties de versement de ces aides sont plus hypothétiques que ne le laissent supposer les déclarations des uns et des autres.

Parallèlement aux prévisions professionnelles de baisse généralisée des revenus agricoles, je voudrais également évoquer les conséquences graves qui affecteront le premier secteur d'activité industrielle français, à savoir l'agro-alimentaire.

Il ne fait aucun doute que les procédures généralisées de gel des terres, d'extensification et de contingentement par systèmes de quotas ou de références historiques s'accompagnent de modifications profondes dans l'approvisionnement de nos entreprises agro-alimentaires. Or elles ont été totalement oubliées dans la réforme de la PAC. Déjà, les dernières lois de finances avaient mis en évidence, notamment par la diminution des crédits destinés aux primes d'orientation agricole, le peu de considération que le Gouvernement avait pour ces activités pourtant source d'emplois d'équilibre pour la balance commerciale française.

Il ne fait désormais plus aucun doute que l'application de cette réforme va se traduire par des délocalisations des productions agricoles et des entreprises de collecte et de transformation. Député alsacien, je mesure les dangers de cette restructuration contrainte de l'agro-alimentaire et de l'agriculture. Mon collègue M. Grussenmeyer, qui n'a pu être présent ce soir, partage mes craintes.

Les efforts d'investissement et de modernisation réalisés au cours de ces dernières années vont se retourner contre ceux qui les avaient consentis.

Monsieur le ministre, nous ne pouvons souscrire à une politique qui va parfois inciter ou contraindre les entreprises agro-alimentaires à s'approvisionner sur le marché mondial.

En fait, cette réforme ne favorise que les extrêmes, à savoir les grands ateliers hors-sol para-industriels alimentés par des importations à bas prix, et les agricultures marginales à dominante sociale ou environnementale.

Ce n'est pas l'ambition que nous avons pour les activités agricoles et agro-alimentaires françaises et européennes. La France, que vous représentiez dans le débat agricole européen, est la grande sacrifiée de cette réforme, plusieurs de mes collègues vous l'ont prouvé. C'est pourquoi nous ne pouvons que sanctionner avec sévérité le laxisme et la démission du Gouvernement inscrite en toutes lettres dans la réorientation de la politique agricole européenne. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. le président. La parole est à M. Pierre Esteve.

M. Pierre Esteve. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, ou le peu de temps qui m'est imparti, je souhaite limiter mon propos, dans le cadre des mesures d'accompagnement de la réforme de la politique agricole commune, au problème particulièrement préoccupant de l'indemnisation des calamités agricoles. Vous avez, monsieur le ministre, répondu par avance à mon intervention sur l'essentiel. Je voudrais donc insister surtout sur certains aspects inquiétants de la loi du 10 juillet 1964 qui fut, à l'époque, très certainement une bonne loi mais qui ne répond plus aux attentes des agriculteurs de notre pays.

M. Alain Bonnet. Absolument !

M. Pierre Esteve. A l'heure actuelle, le Fonds de garantie des calamités agricoles connaît des difficultés de trésorerie. L'accumulation des sinistres au cours des quatre dernières années a fait apparaître la nécessité de réformer en profondeur le dispositif existant. Il ne faut pas que le nécessaire contrôle de l'administration pour indemniser les vrais sinistres provoque un allongement excessif des délais d'indemnisation. Sinon, on risque fort de plonger des agriculteurs déjà très éprouvés par les calamités dans un désespoir bien compréhensible, de leur donner le sentiment de ne pas être compris, de ne pas avoir droit à la solidarité nationale, et de les pousser parfois, malheureusement, à la violence.

M. Patrick Ollier. C'est vrai !

M. Pierre Esteve. Le président de la République lui-même s'est ému de la lenteur avec laquelle l'administration procédait au règlement des calamités agricoles.

Pour illustrer mon propos, vous me permettez, monsieur le ministre, de prendre l'exemple de mon département, les Pyrénées-Orientales, victime en janvier 1992 de chutes de neige très lourdes, 111 kilos au mètre carré, suivies de très fortes chutes de pluie qui ont porté ce poids de 170 à 280 kilos au mètre carré. Il en est résulté la destruction des deux tiers des surfaces de production en serres et tunnels, l'absence de revenus agricoles pendant un an, une perte chiffrée sur l'ensemble du département à 425 millions de francs. L'incidence a été dramatique sur l'emploi : 600 à 750 emplois vont disparaître ; ces chômeurs s'ajoutent aux 20 p. 100 de la population active actuellement demandeurs d'emplois.

Il faut faire vite, reconstruire ce qui peut l'être, préserver un potentiel économique. Déjà un tiers des agriculteurs âgés de plus de cinquante-cinq ans ne pourront plus redémarrer : ils ne vont pas investir et s'endetter pour les quinze ans à venir. Un tiers pourront repartir sans difficulté et un tiers auront besoin d'être puissamment aidés.

Il faut faire vite car les Pyrénées-Orientales étaient au premier rang national pour la laitue, la scarole et le persil, au deuxième rang pour l'artichaut, au sixième rang pour la tomate et au septième rang pour la pomme de terre.

M. Alain Bonnet. Vous êtes des bons ! (*Sourires.*)

M. Pierre Esteve. Actuellement, faute de pouvoir approvisionner les marchés extérieurs, nos produits sont remplacés par des produits intracommunautaires concurrents, et ne parlons même pas de la tomate marocaine ! Demain, il sera très difficile de retrouver nos marchés.

Tout retard dans la procédure sur les calamités agricoles, sur les indemnisations, sur la reconstruction d'un outil de travail désorganise les marchés, compromet notre avenir sur les marchés européens.

M. Claude Villain, inspecteur général des finances, dans un rapport sur le financement du Fonds national de garantie des calamités agricoles, dénonçait le manque de rigueur, l'inadaptation du mode de financement. L'indemnisation au titre des calamités agricoles devant continuer à couvrir les risques non assurables d'importance exceptionnelle, il faut bien sûr maintenir la parité du financement entre l'Etat et la profession agricole, même si on entend de-ci, de-là certains parler de désengagement de l'Etat.

M. Patrick Ollier. Très bien !

M. Pierre Esteve. Depuis plusieurs années, les organisations syndicales agricoles demandaient à juste titre la prise en compte des risques climatiques avec la constitution d'une provision. La constitution par les exploitants agricoles de réserves financières, en franchise d'impôt, aurait au moins permis de pallier les lenteurs du processus d'indemnisation.

Jusqu'à présent, les administrations concernées faisaient preuve de beaucoup de réticence et évoquaient un coût budgétaire élevé alors que la profession, à juste titre, acceptait une réévaluation de ces sommes au bout de cinq ans en cas d'absence de calamités.

La création d'un produit d'épargne calamités intègre parfaitement la notion de calamités dans la gestion normale de l'exploitation agricole. Ce nouveau produit d'épargne devrait permettre aux agriculteurs, en cas de calamités, d'obtenir sur sept ans un prêt à taux réduit, 6 p. 100 par exemple, ou à taux zéro, suivant la situation de leur exploitation. On peut même envisager de remplacer les indemnités par des prêts à taux nul.

M. Patrick Ollier. Très bonne idée !

M. Pierre Esteve. Merci !

Les indemnités pourraient alors être réservées en toute équité aux jeunes agriculteurs ou aux agriculteurs en difficulté.

Un dernier mot pour terminer, monsieur le ministre, sur la réduction des délais de paiement. Je ne comprends pas, je le dis publiquement, les réticences de dernière heure sur ce sujet ! Sur la pression de qui ? (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

Ce problème affecte gravement la trésorerie des exploitants, tout particulièrement des éleveurs, des producteurs de fruits et légumes, des viticulteurs. Tous les membres de notre assemblée, dans tous les groupes politiques, ont souhaité une moralisation des pratiques commerciales et nous avons même accepté de tenir compte des accords interprofessionnels.

Ce projet doit absolument être adopté très vite. Les agriculteurs de notre pays doivent pouvoir réinvestir le produit de leur travail et cesser de tenir le rôle de banquiers des grandes surfaces. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. Jean-Paul Charié. Merci de votre courage, monsieur Esteve !

M. le président. Voyez, mes chers collègues, tout ce qu'on peut dire en cinq minutes avec un peu d'entraînement ! (*Sourires.*)

La parole est à M. Pierre Micaux.

M. Pierre Micaux. Monsieur le ministre, environ quarante-cinq orateurs seront montés aujourd'hui à cette tribune et, si la conférence des présidents n'avait pas limité les temps de parole, nous n'aurions peut-être pas pu terminer demain, ce qui vous traduit l'acuité du drame que vit actuellement l'agriculture et dont vous êtes certainement conscient.

Même si de nombreuses choses ont été dites et redites, il est important de traiter le mal à la racine.

Il y a une discordance complète entre le raisonnement de certains ministres de l'agriculture européens et les conceptions d'un député de base, qui peut parfois avoir aussi quelques idées.

Dans la Communauté économique européenne, il y a des pays importateurs et des pays exportateurs, et la CEE, à mon avis, a plié devant les importateurs, et donc devant les Américains, eux-mêmes exportateurs vers l'Europe, d'où le problème entre nous. Les cours mondiaux sont en effet irréalistes et artificiels.

Ne perdons surtout pas de vue, à la veille des négociations du GATT à Genève - il est d'ailleurs regrettable que la PAC ait été traitée préalablement alors que les deux négociations auraient dû être menées conjointement - que les décisions qui seront prises dépendront toujours des difficultés internes des USA, de leur balance des paiements, de leur endettement, et j'en passe et des meilleures, bref, que nous sommes tributaires du cours du dollar et du bon vouloir du gouvernement des Etats-Unis !

M. Gérard Gouzes. C'est la raison pour laquelle il faut faire l'Europe. Nous serons plus forts !

M. Pierre Micaux. J'ajoute qu'il y a des discordances de concurrence flagrantes. Actuellement, quand un agriculteur de la Communauté européenne perçoit un ECU, l'agriculteur américain en perçoit cinq, à travers les *deficiency payments*.

Parmi les propositions que je me permets de vous faire, monsieur le ministre, il y a l'arrêt de l'assistance. La semaine dernière, lors d'un colloque sur la PAC, vous nous avez appris que l'aide à l'agriculture européenne s'élevait à 32 milliards d'ECU. Demain, elle sera de 37 milliards d'ECU. On cherchait à diminuer la participation, on nous annonce une augmentation. Personnellement, je n'ai encore pas compris !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Si, c'est clair !

M. Pierre Micaux. Je souhaite que nous revenions à la case départ, si c'est encore possible, et qu'à la veille des négociations du GATT, de l'*Uruguay Round*, nous remettons les cartes sur la table pour engager une véritable négociation car l'agriculture française est parmi les meilleures, sinon la meilleure, au monde. C'est seulement sur cette base-là que nous devons établir une véritable nouvelle politique agricole commune. Je vous le demande avec insistance, monsieur le ministre !

M. le secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire était là cet après-midi. Je regrette fortement qu'il ne soit pas là ce soir car des décisions concernant l'agriculture peuvent avoir des conséquences dramatiques pour la ruralité et l'aménagement du territoire...

M. Patrick Ollier. C'est vrai !

M. Pierre Micaux. ... et, même si je suis bref, je tiens à insister sur ce point.

Je pousse un grand cri, monsieur le ministre, pour qu'il y ait demain un véritable ministère de l'aménagement du territoire, avec des crédits et une politique, et non plus un ministère croupion, comme c'est le cas actuellement. Je vous en

remercie à l'avance. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*)

M. le président. La parole est à M. Jean Gaubert.

M. Jean Gaubert. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, nos campagnes vivent en ce moment une période d'inquiétude, voire d'angoisse, liée à la réforme indispensable de la politique agricole commune sans doute, mais surtout aux explications insuffisantes et souvent tendancieuses qui leur sont fournies dans certains milieux.

Il suffit d'écouter ceux qui leur promettent de raser gratis après mars 1993 ! Les mêmes ou presque promettaient avant mars 1986 d'abolir les quotas laitiers !

M. Gérard Gouzes. Eh oui ! Et ils les ont doublés !

M. Jean Gaubert. Comme d'autres orateurs l'ont dit avant moi, la PAC a été mise en place au moment où l'agriculture européenne devait produire assez pour nourrir nos concitoyens. Cette notion est révoquée puisque, depuis le début des années 1970, nous vivons au rythme des excédents conjoncturels puis structurels.

Il fallait donc réformer, et le seul reproche qui puisse être fait est de ne pas avoir entrepris cette réforme plus tôt.

Comment réformer ? Plusieurs possibilités s'offraient à vous, monsieur le ministre, et celle que vous avez choisie, voire imposée, sinon arrachée me semble, somme toute, la mieux adaptée aux spécificités françaises. En effet, elle doit permettre d'augmenter notre compétitivité vis-à-vis de l'extérieur tout en assurant le monde agricole d'un revenu moins hypothétique.

Cette réforme aura cependant des conséquences qu'il faut apprécier et maîtriser. Je voudrais insister successivement sur plusieurs de celles-ci, touchant tout particulièrement mais pas exclusivement la Bretagne.

Premièrement, l'extensification en production de viande.

Dans notre région, les agriculteurs vivent souvent sur des petites structures et les fermes herbagères dépassent rarement trente hectares. Il en a découlé une intensification à base de maïs afin d'obtenir un revenu vital. L'extensification suppose que l'agriculteur, souvent jeune, trouve de la terre pour satisfaire, avec le même troupeau, aux nouvelles normes. Va-t-il la trouver alors que ses voisins sont souvent dans la même situation et guère plus âgés ? Devra-t-il faire de la surenchère - le peut-il d'ailleurs ? - sur des exploitations libres souvent éloignées de la sienne ou devra-t-il, au risque de disparaître, diminuer son cheptel afin de respecter les normes qui lui ouvrent droit aux primes ?

Il faut donc des mesures d'accompagnement spécifiques : intégrer le maïs dans la surface fourragère et non le compter comme céréale ; allonger la durée de la mise en application de la réforme, ce qui permettra une restructuration plus douce et plus intelligente ; pérenniser les mesures de pré-traité car elles sont de nature à aider cette restructuration.

Autre risque, réel, qui a été beaucoup évoqué sur ces bancs : la délocalisation des productions.

La Bretagne s'est spécialisée dans la production légumière et l'agro-alimentaire animal. Ces deux spécialités pourraient, si l'on n'y prend garde, être menacées.

La production légumière d'abord.

Au-delà de l'agitation voulue par certains, les manifestations actuelles en Bretagne traduisent l'inquiétude réelle des agriculteurs de ce secteur. C'est vrai qu'il s'agit avant tout d'un problème conjoncturel, qu'il faut traiter comme tel, mais l'exaspération est accentuée par le fait qu'ils sentent confusément que la concurrence s'accroît et qu'en particulier les zones de production s'agrandissent et se déplacent. Le risque est grand, monsieur le ministre, si des assurances à long terme ne sont pas données sur la pérennisation, sous une forme dégressive peut-être, des aides aux céréales. Nos agriculteurs ne comprendraient pas qu'à des réductions obligatoires de surfaces plantées en légumes, il soit répondu, dans d'autres régions, par des augmentations correspondantes.

L'agro-alimentaire animal ensuite.

La Bretagne et, à un degré moindre, les départements limitrophes se sont spécialisés depuis les années soixante-dix dans la production animale, de masse certes, mais dont la qualité a été sans cesse améliorée. Cela répondait à la volonté des Bretons de vivre et de travailler au pays.

Ainsi, au-delà du maintien d'une densité de population agricole que beaucoup de régions nous envient et de la création de richesses incontestables bien que très inégales, plus de 50 000 emplois ont été créés dans l'agro-alimentaire. C'est le premier secteur économique de notre région. C'est aussi, avec le tourisme, et pour peu que nous nous adaptions à la réglementation sur l'environnement, celui qui est le plus porteur d'avenir.

Les Bretons vivraient très mal que, sous prétexte de rééquilibrage entre les régions, on organise le déplacement de ce qui est notre atout principal. Il faut donc veiller à ce que la réforme de la PAC soit un moyen au service de l'aménagement et de la gestion du territoire rural mais aussi à ce qu'elle ne provoque pas de séismes dans des régions qui, bien que paraissant dynamiques, ont aussi leurs problèmes et ne pourraient pas supporter ce qu'elles interpréteraient comme une condamnation de leurs efforts et, souvent, de leur réussite.

Monsieur le ministre, le débat sur l'agriculture à l'occasion de la réforme de la PAC est bien évidemment aussi l'occasion d'aborder des dossiers plus franco-français. C'est le cas de la réforme fiscale relative à la taxe sur le foncier non bâti. Celle-ci, engagée sur le terrain, fera l'objet d'un prochain rapport devant notre assemblée. D'ores et déjà, je voudrais attirer votre attention sur un aspect du problème : la fiscalité du hors-sol.

M. le président. Faites-le rapidement, monsieur Gaubert !

M. Jean Gaubert. Oui, monsieur le président !

Je suis un maire de commune rurale qui vit mal le fait de voter des impôts sur le foncier qui ne touchent que ceux qui ont les plus faibles revenus : les producteurs de lait et de viande rouge. Paradoxalement, ceux qui, depuis plusieurs années, tirent un revenu correct de leur production par le biais de la production hors-sol ne paient pas de contributions communales, ou peu, alors que, par leurs activités, ils occasionnent des charges lourdes d'investissements routiers et autres. La fiscalité locale appliquée au hors-sol est donc une juste nécessité et je souhaite que notre assemblée s'y engage dès l'automne prochain.

Monsieur le ministre, mes chers collègues, j'aurais pu aborder d'autres problèmes, mais d'autres avant moi l'ont fait et je m'en dispenserai. Cependant, je voudrais dire à chacune et à chacun de mes collègues que ce n'est pas en désespérant les campagnes par des discours incendiaires que l'on rendra service à l'agriculture...

M. Patrick Ollier. On n'a pas besoin de faire des discours ! Ils s'aperçoivent par eux-mêmes de la situation !

M. Jean Gaubert. ... mais, bien au contraire, en appréhendant avec lucidité et confiance les problèmes posés avec la volonté de les résoudre. C'est ainsi que l'agriculteur que je suis souhaite voir réagir notre assemblée. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Jean-Paul Charié.

M. Jean-Pierre Bouquet. Il va être un peu plus prudent que tout à l'heure !

M. Jean-Paul Charié. Monsieur le ministre, il était utile de modifier, de faire évoluer la politique agricole commune *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jean Gatel. Vous avez dit le contraire tout l'après-midi !

M. Jean-Paul Charié. ... mais il ne fallait pas accepter cette PAC !

Si cette nouvelle PAC était bonne, les agriculteurs ne manifesteraient pas leur désaccord.

M. Alain Bonnet. Mais ils ne manifestent pas tous !

M. Jean-Paul Charié. Ils savent ce qu'ils doivent à l'Europe, à la PAC. S'ils manifestent aujourd'hui, ce n'est pas contre l'Europe, contre le principe d'une politique agricole commune, contre la nécessité de tenir compte des évolutions, des nouveaux équilibres : toute politique doit évoluer ! S'ils manifestent, c'est parce que ce n'est pas cette PAC - là qu'il fallait accepter !

Pour promouvoir cette nouvelle politique agricole commune, monsieur le ministre, vous appuyez votre plaidoirie sur deux argumentations : d'une part les compensations, d'autre part, la promesse de mesures franco-françaises.

Sur les compensations de la baisse des prix, je vous poserai cinq questions.

Première question : pourquoi ne dites-vous pas que la compensation ne se fera que sur 85 p. 100 de la surface, puisque 15 p. 100 des terres seront gelées ?

Deuxième question : pourquoi ne dites-vous pas que la compensation se fera sur la moyenne régionale de production ?

Or, avec ces deux dispositions, les agriculteurs savent aujourd'hui au moins une chose, que leur revenu, pourtant déjà faible, baissera ! De nombreux collègues, sur tous les bancs, vous ont donné des exemples, Eric Doligé y reviendra tout à l'heure, mais je voudrais moi aussi vous donner un exemple.

Aujourd'hui, un agriculteur cultivant 100 hectares, avec un rendement en céréales de 60 quintaux, peut espérer dégager un revenu net avant impôt de 60 000 francs. Demain, ces 60 quintaux seront vendus non plus à 105 francs mais à 80 francs, et il ne cultivera plus 100 hectares mais 85 ! Il touchera un complément de prix, certes, mais de 19,70 francs, sur 85 hectares. En tenant compte des indemnités de jachère, mais surtout des charges, y compris les charges de structure, qui resteront, la perte sera de 13 000 francs !

Voilà, monsieur le ministre, un exemple des conséquences de cette nouvelle politique agricole commune !

Monsieur le ministre, qui acceptera de devenir agriculteur dans ces conditions ? Qui acceptera d'être rémunéré pour ne pas cultiver ? Qui acceptera d'être rémunéré pour que, chaque année, on baisse son niveau de rendement et de production ?

M. Alain Le Vern. Vous vous trompez d'époque !

M. Jean-Paul Charié. Quatrième question : quand seront versées ces compensations ? A quelle période de l'année ? Pouvez-vous nous garantir qu'il n'y aura pas de retard, pas de délai de versement ?

Enfin, ma cinquième question a trait à la pérennité des compensations, qu'a évoquée tout à l'heure mon ami Pierre Micaux. Ne dit-on pas déjà que le budget agricole de la CEE est trop élevé ?

A cause de ces cinq points, votre argumentation sur les compensations ne peut pas tenir et ne peut être que rejetée.

Deuxième plan de votre plaidoirie en faveur de la PAC : les promesses franco-françaises. J'en aborderai trois.

La réforme des cotisations sociales agricoles, d'abord. Vous avez tout à l'heure salué, monsieur le ministre, mon sens de la cordialité et la qualité de mes propos. *(Sourires sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Gérard Gouzes et M. Jean-Marie Leduc. Pas toujours !

M. Jean-Paul Charié. C'est vrai que dans tous les débats que nous avons eus entre nous sur la réforme des cotisations sociales agricoles, j'ai toujours fait abstraction des clivages politiques.

M. Alain Bonnet. Vous poussez le cochonnet un peu loin !

M. Jean-Paul Charié. Nous avons eu des débats pendant des heures et des heures.

M. Alain Bruna. Nous, nous sommes des démocrates !

M. Jean-Paul Charié. On vous a dit - et j'englobe dans ce « on » des députés socialistes, notamment Pierre Esteve - que la meilleure des bases n'était certes pas le revenu cadastral, mais bien le revenu disponible. Or vous avez toujours - sinon à titre personnel, monsieur Mermaz, mais comme membre du Gouvernement - rejeté cette proposition. Or il est évident que les agriculteurs cotisent aux mêmes taux de cotisation sociale que les autres travailleurs de France, mais sur des bases beaucoup plus élevées. Et, avant même de parler d'indemnités, avant même de parler de primes, on pourrait déjà assurer l'équité sociale.

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Très bien !

M. Jean-Paul Charié. Deuxième point : la jachère et les bio-énergies. On vous l'a dit, M. Royer vous l'a dit, de nombreux collègues vous l'ont dit : il était indispensable, monsieur le ministre, de prendre les mesures de défiscalisation. Mais si ces mesures sont nécessaires, elles ne sont pas suffi-

santes. Tant qu'elles n'auront pas une durée d'au moins vingt ans, les pétroliers, les industriels, les sucriers, les transformateurs ne pourront pas investir, et cette défiscalisation ne servira à rien. Ainsi que l'a dit M. Royer, il faut au moins repousser d'un an la mise en application des 15 p. 100 de jachère, car il est aujourd'hui impossible de faire la jachère industrielle.

Troisième point : les débouchés agricoles, la restructuration et les productions extensives. Que faites-vous à cet égard, monsieur le ministre ? Et je suis heureux de constater que, sur tous les bancs, on partage mon analyse. M. Rimareix l'a d'ailleurs développée avec nous au sein de la commission d'enquête sur la filière bovine.

Monsieur le ministre, il y a, en France, un vrai problème entre producteurs et distributeurs. Chaque année, de 1980 à 1989, l'agriculture française a enregistré des gains de productivité de 8 à 10 milliards de francs. Or, à cause des délais de paiement, à cause des rabais, des ristournes, des chantages des discounters, les producteurs ont « donné » 7 ou 8 milliards de francs.

M. Gérard Gouzes. C'est ça le libéralisme sauvage !

M. Jean-Paul Charié. Monsieur Gouzes, vous m'avez toujours entendu dire qu'il ne peut pas y avoir de libéralisme, qu'il ne peut pas y avoir de liberté sans règles du jeu. (« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Gérard Gouzes. Vous nous rejoignez !

M. Jean Gatel. C'est de la social-démocratie !

M. Alain Bonnet. M. Charié devient socialiste !

M. Jean-Paul Charié. Et j'ai toujours dénoncé le fait que le Gouvernement refuse de faire appliquer les règles du jeu, les ordonnances de 1986,...

M. Patrick Ollier. Eh oui !

M. Jean-Paul Charié. ... et un minimum de règles pour que chacun ait ainsi le droit de bénéficier de la liberté. Or les producteurs, les agriculteurs sont victimes, non pas de la liberté, mais de la loi de la jungle qui existe dans ce pays.

Monsieur le ministre, mes chers collègues, cette nouvelle politique agricole commune est mauvaise pour les agriculteurs français, et donc pour notre pays. Il est possible de mener une autre politique européenne.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Laquelle ?

M. Jean-Paul Charié. Vous m'avez certainement écouté avec attention ; je ne répéterai donc pas mes propos.

Il est possible de mener une autre politique nationale. Nos partenaires européens mènent cette autre politique.

Le pire, chers collègues socialistes, le pire, monsieur le ministre, est que vous le savez. Votre immobilisme est significatif du peu de considération que manifeste le Gouvernement pour l'agriculture française. Le RPR le dénonce.

M. Gérard Gouzes. Vous n'avez pas donné votre solution !

M. Jean-Paul Charié. Tout comme il dénonce votre tendance à opposer les agriculteurs et les non-agriculteurs. Oui, je redis comme vous, madame Stirbois (« Ah ! sur les bancs du groupe socialiste »), que les provocations auxquelles s'est livré hier soir M. le Premier ministre sont inadmissibles et humiliantes. Vous ne ferez jamais, monsieur le ministre, une bonne politique agricole en trompant les Français et en les divisant. Il est temps, il est urgent, que la France change de majorité, de gouvernement et de politique !

M. Gérard Gouzes. C'était cela l'essentiel de votre discours ! C'est « le pouvoir, rien que le pouvoir, tous les pouvoirs » !

M. Jean-Paul Charié. C'est, ce soir, l'essentiel - et telle sera ma conclusion. C'est l'espoir de nombreux Français. Merci, monsieur Gouzes, de le reconnaître ! (Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement de la République et Union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. Gérard Gouzes.

M. Gérard Gouzes. Monsieur le président, monsieur le ministre, dans *Le Monde* de cet après-midi, nous lisons un article intéressant...

M. Jean-Marie Leduc et M. Alain Le Vern. Très bon article !

M. Gérard Gouzes. ... où un journaliste éminent déclare : « C'est parce qu'elle a rempli, et au-delà, ses buts d'autosuffisance alimentaire que l'Europe verte devait adapter ses instruments à la réalité nouvelle. »

M. Jean-Marie Leduc. M. Charié ne lit pas *Le Monde* !

M. Gérard Gouzes. Tout le monde dit qu'il fallait changer, mais on ne dit pas pourquoi.

Je pense qu'il y avait au moins trois raisons.

Première raison : la contrainte internationale. C'est tout simple : la France, y compris dans le domaine agricole, est exportatrice et importatrice. Tout repli sur soi, toute démarche protectionniste est impossible. Et nous le savons ! Chacun le sait sur ces bancs. Dans ces conditions, une politique agricole commune déconnectée des prix mondiaux devenait absolument irréaliste.

Deuxième raison : la protection de l'environnement. Je ne m'étendrai pas sur ce sujet - chacun le comprendra. Qui peut nier que la course à la productivité, encouragée par l'Europe, n'a pas, çà et là, conduit à quelques dégâts écologiques ?

La troisième raison est d'ordre budgétaire. Savez-vous, mes chers collègues, que le budget du FEOGA, en 1992, a atteint 35,3 milliards d'ECU, soit 52 p. 100 de tout le budget européen ? Certes, le problème n'est pas là, et je ne serai pas de ceux qui vont pleurer de ce que l'Europe apporte ainsi aux agriculteurs ce qu'ils méritent. Le problème est que la moitié de cette somme ne sert qu'au stockage des excédents et aux restitutions à l'exportation, tout cela sans effet sur les revenus agricoles, qui ont baissé chaque année, accablés, bien sûr, de quotas, de QMG, de taxes de corresponsabilité, etc.

La PAC était devenue une machine inégalitaire, renforçant les disparités entre les régions, renforçant les inégalités entre les paysans. Bref, la réforme était indispensable, incontournable. Laisser croire le contraire, c'est cacher la vérité aux agriculteurs !

M. Pierre Estève. C'est vrai !

M. Patrick Ollier. Ce n'est pas cette réforme-là qu'il fallait !

M. Gérard Gouzes. Pour autant, monsieur le ministre, il faut reconnaître que, même si l'on s'y attendait, la nouvelle politique agricole commune a été tout de même annoncée, je le dis sincèrement, un petit peu à la surprise générale.

M. Maurice Doussot. A la sauvette !

M. Gérard Gouzes. Faut-il s'étonner que, dans ces conditions, elle souffre d'un déficit d'explication, d'un déficit de communication - et je dirai d'un excédent d'exploitation ?

Pour rattraper ces déficits, monsieur le ministre, vous devez prendre - vous l'avez dit cet après-midi - des mesures immédiates dans quatre directions : premièrement, diminuer sérieusement les coûts de production, et surtout les charges sociales et fiscales ; deuxièmement, mettre en place une politique d'aménagement du territoire plus efficace, plus lisible ; troisièmement, définir une politique de revenus agricoles ; enfin, redonner confiance et dignité aux agriculteurs.

Je ne reviendrai pas sur la nécessaire suppression de la taxe sur le foncier bâti - chacun en a parlé. Mais j'insisterai, monsieur le ministre, sur la réforme des cotisations sociales. Si le Gouvernement a eu raison de changer leur mode de calcul en abandonnant le revenu cadastral pour référence, il a eu tort, selon moi, de maintenir dans l'assiette sociale des sommes qui, sur le plan fiscal, sont caduques. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Patrick Ollier et M. Jean-Paul Charié. Très bien !

M. Gérard Gouzes. Il me paraît anormal que des cotisations soient prélevées sur le revenu foncier et, d'une façon générale, sur le financement de l'exploitation. Il y a là, je crois, un chantier à entreprendre.

Les agriculteurs ne comprennent pas - et c'est ce qui les exaspère - que, contrairement à ce qui se passe pour les assujettis des autres régimes, les cotisations ne portent pas uniquement sur le revenu disponible,...

M. Patrick Ollier. C'est exactement ce que nous disons !

M. Gérard Gouzes. ... c'est-à-dire celui qui est utilisé par l'exploitant et sa famille pour vivre, à l'exclusion des revenus réinvestis.

M. Jean-Paul Charié. Très bien !

M. Gérard Gouzes. Tout cela me conduit, monsieur le ministre, à vous demander de remettre sur le métier, dans la prochaine loi de finances, la prise en compte des déficits. Il faut, dans un premier temps, aligner l'assiette sociale sur l'assiette fiscale, et mettre de toute urgence en chantier une réforme de l'assiette fiscale en agriculture, qui permette la distinction des revenus du travail et des revenus du capital, la constitution de provisions pour risques agricoles et des déductions fiscales pour investissements plus importantes que celles qui sont prévues par les textes actuels.

M. Alain Bonnat. Très bien !

M. Gérard Gouzes. Cette nécessité est aujourd'hui reconnue par tous, et je compte sur vous, monsieur le ministre, pour que ces mesures aboutissent.

M. Jean-Paul Charié. Très bien !

M. Gérard Gouzes. Monsieur le ministre, les agriculteurs savent que, dans l'histoire, seuls les socialistes leur ont apporté l'espérance. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Jacques Blanc. Oh ! tu parles !

M. Gérard Gouzes. Mais oui, monsieur Blanc ! Vous avez la mémoire courte ! C'est, en 1936, la création de l'Office du blé ! C'est, après la Libération, la législation sur le fermage et le métayage. C'est depuis 1981 la mise en place des offices par produit, la modernisation des SAFER, le doublement de la dotation aux jeunes agriculteurs, l'EARL, le redressement judiciaire de l'exploitation agricole,...

M. Jacques Blanc. La faillite !

M. Gérard Gouzes. ... le statut des conjoints, la retraite à soixante ans,...

M. Jacques Blanc. La faillite des socialistes !

M. Gérard Gouzes. ... et maintenant la préretraite.

Monsieur Blanc, citez-moi une seule mesure mise en place par la droite, une seule, et je vous pardonne tout le reste ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Régis Baraila. La vente du Crédit agricole !

M. Gérard Gouzes. Eh oui, monsieur Blanc, vous ne pouvez m'en citer aucune !

Mes chers collègues, monsieur le ministre, les agriculteurs savent tout cela. Et parce qu'ils savent que les socialistes ne les ont jamais abandonnés aux lois du libéralisme sauvage (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République*), ils ne comprennent pas que, dans les domaines où le Gouvernement a su moderniser sa fiscalité, comme l'impôt sur les sociétés ou la fiscalité de l'épargne, l'agriculture demeure sous un régime de fiscalité patrimoniale.

M. Patrick Ollier. Allez dire tout ça aux agriculteurs !

M. Gérard Gouzes. Pour des motifs d'équité, il n'est pas acceptable que les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu supportent des prélèvements plus lourds que les sociétés de capitaux. Les agriculteurs sont aujourd'hui de véritables chefs d'entreprise.

M. Jacques Blanc. Assistés !

M. Gérard Gouzes. Il faut les traiter comme des chefs d'entreprise. N'ayons plus à leur égard de règles fiscales discriminatoires ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Patrick Ollier. Passez des discours aux actes !

M. Gérard Gouzes. Monsieur le ministre, je voudrais, en terminant, vous poser quelques questions, brièvement - parce que le temps passe vite et que nous n'avons pas toute la latitude que nous souhaiterions pour vous faire part de nos réflexions.

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Nous nous avons le temps ! La nuit est longue.

M. Gérard Gouzes. Mais sur la gestion des surfaces, dans le cadre de l'application de la nouvelle politique agricole commune, sur les rendements de référence, quelles formules allez-vous mettre en place ? La formule individuelle ou la formule régionale ?

M. Patrick Ollier. Bonne question !

M. Maurice Dousset. Le ministre n'en sait rien !

M. Gérard Gouzes. Comment va se mettre en place la régionalisation des aides ? Sera-t-il possible de tenir compte des rendements individuels ? Prendrez-vous en compte la spécificité des productions dans l'établissement des primes à l'hectare ?

M. Patrick Ollier. Vous posez les mêmes questions que nous !

M. Gérard Gouzes. Pensez-vous définir un plan de régionalisation spécifique au maïs, distinguant le maïs irrigué de celui qui ne l'est pas ?

M. Jacques Blanc. Très bonne question !

M. Gérard Gouzes. Sur cette culture, qui représente un atout important de mon département, le Lot-et-Garonne, je souhaiterais que vous nous rassuriez : dans le cadre des négociations du GATT, refuserez-vous la globalisation des céréales fourragères ? Si vous ne le faisiez pas, monsieur le ministre, je craindrais que cette concession ne s'ajoute dramatiquement à la concession faite il y a cinq ans par l'un de vos lointains prédécesseurs, M. Guillaume, accordant la quasi-exclusivité du marché espagnol au maïs américain.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Eh oui !

M. Gérard Gouzes. Notre agriculture amorçe un virage important. L'inquiétude des agriculteurs est légitime. Elle s'exprime parfois maladroitement, mais elle révèle une véritable angoisse.

Nous devons tous nous mobiliser pour que cette mutation profonde soit négociée dans les meilleures conditions possibles.

Nous devons éviter la démagogie ou la récupération politique, le mensonge ou l'incitation à la violence, sous peine de nous préparer de bien tristes lendemains !

Croyez-moi, monsieur le ministre, les agriculteurs, dans leur immense majorité, ne demandent qu'à retrouver l'espoir et la dignité. Espoir que leurs demandes soient entendues. Dignité d'être reconnus par la collectivité comme les agents indispensables à l'entretien des espaces ruraux, à notre sécurité et à notre indépendance alimentaire. Ce n'est qu'à ce prix qu'ils comprendront que la nouvelle politique agricole commune avait une logique et qu'elle était la seule solution possible pour sauver l'agriculture française. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Jean Desanlis.

M. Jean Desanlis. Monsieur le ministre, la réforme de la politique agricole commune suscite les réactions que l'on sait ; mais le fait nouveau, cette année, est la forte présence des producteurs de céréales.

À ce propos, je veux tout de suite tordre le cou à un mythe. Interrogé hier soir, sur TF1, au journal télévisé de vingt heures à propos des manifestations agricoles, M. le Premier ministre a déclaré en substance : « Oui, mais ce sont des agriculteurs de la Beauce, de la Brie, de la Picardie ! Alors, vous comprenez... »

Mais, mes chers collègues, s'il y a, dans ces régions de grandes cultures, des fermes de 200 hectares et plus, il y a aussi, beaucoup plus qu'on ne le croit et que ne le pense le Premier ministre, des exploitations petites et moyennes, de cinquante, soixante hectares.

Ces agriculteurs de Picardie, que je connais bien parce que c'est la région où je suis né, et ceux de la Beauce, parce que c'est là où je suis élu, âgés aujourd'hui de trente-cinq ou quarante ans, se sont installés voilà une dizaine d'années sur des terres de cinquante à soixante-dix hectares. Ils étaient contents, ils aimaient leur métier et pensaient vivre heureux toute leur vie sur leur exploitation. Aujourd'hui, ils regrettent de s'être installés !

Ils savent en outre que, s'ils cherchaient à se reconverter, leur reconversion serait illusoire. On leur dit en effet que le prix de leurs céréales va progressivement baisser en trois ans jusqu'à 65 francs le quintal, prix garanti, mais qu'ils bénéfi-

cieront d'une aide compensatrice. Cela étant, on a déjà fait aux agriculteurs tant de promesses qui n'ont pas toujours été tenues qu'ils sont devenus très sceptiques sur les vertus de la réforme de la politique agricole commune. Et si la Communauté européenne, dans trois ans, ne pouvait plus ou ne devait plus verser l'aide compensatrice ?

Et encore, je ne parle là que de la production de blé tendre. Il faut aussi évoquer le cas du blé dur.

M. Jacques Blanc. Eh oui !

M. Jean Desanlis. Certains orateurs l'ont déjà fait, mais je veux apporter quelques précisions.

Vous connaissez bien ce problème, en particulier pour la région Centre, car les parlementaires sont intervenus auprès de vous par courrier ou par télégramme, ils se sont entretenus par téléphone avec vos conseillers techniques ou se sont même entretenus de vive voix avec vous. Et le Premier ministre le sait aussi, car, lors des informations diffusées la semaine dernière sur une chaîne de télévision, je l'ai entendu prononcer les mots de « blé dur ». Il sait donc que le problème existe.

Dans quelles conditions se pose-t-il, en particulier pour la région Centre ?

La région Centre cultive 180 000 hectares de blé dur, soit 41 p. 100 de la surface nationale de blé dur. Le seul département de Loir-et-Cher représente, à cet égard, 13 p. 100 de la production nationale - le blé dur occupant 30 p. 100 de la surface céréalière du département.

Le problème est le suivant : le blé dur est plus difficile à produire que le blé tendre, et son rendement est inférieur de 20 à 30 p. 100.

L'aide compensatrice au départ est la même que pour le blé tendre, plus 300 ECU à l'hectare - comme ce sont des ECU verts, cela fait autour de 2 300 francs. Et il est prévu une prime compensatrice spécifique « blé dur » pour les zones traditionnelles de production. Mais la région Centre en serait exclue. Ce serait réservé aux pays du sud de l'Europe.

Or la région Centre est une région traditionnelle de production de blé dur, puisque cela fait plus de trente ans qu'elle en produit.

Les semouliers d'Allemagne sont, eux, intervenus, directement auprès de Bruxelles pour faire savoir que, si cette production était abandonnée, comme menacé de le faire les producteurs de la région Centre - c'est là que l'on trouve les meilleures qualités de blé dur en Europe -, ils iraient se ravitailler au Canada ou aux États-Unis, ce qui entraînerait une perte non seulement pour l'agriculture française, mais aussi pour notre balance commerciale.

Nos producteurs nous ont alertés. Ils nous ont chargés de vous rappeler, monsieur le ministre, que vous devez absolument leur apporter une réponse. Ils veulent savoir s'ils ont cette prime compensatrice spécifique « blé dur », qui est de 900 francs à l'hectare. S'ils peuvent la toucher, ils continuent la production. Sinon, ils abandonnent et ils se mettent à faire du blé tendre, que l'on a déjà en excédent dans notre pays. Et les semouliers européens iront se ravitailler aux États-Unis ou au Canada.

Monsieur le ministre, nous attendons une réponse sur ce sujet. Nous espérons fort l'avoir dès ce soir. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Alain Brune.

M. Alain Brune. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, à partir de la conférence de Stresa en 1958, avec la définition des grandes orientations de la PAC, et surtout de 1962, avec les premiers règlements de marchés, à 1992, l'agriculture a vécu une évolution fantastique, qui l'a conduite non seulement à satisfaire les besoins intérieurs, mais aussi à s'implanter durablement et fortement sur les marchés extérieurs.

Ce succès même a généré des difficultés d'écoulement de la production de plus en plus importantes et entraîné des mesures tendant à diminuer les volumes de production. Ainsi ont été instaurés les seuils de garantie variable, les quotas laitiers, la taxe de coresponsabilité céréalière, pour ne prendre que quelques exemples.

L'année 1992 marquera donc l'acte de naissance de la nouvelle PAC, dont la logique, basée sur le triptyque : baisse des prix, dispositif de maîtrise des productions, aide directe au revenu, est résolument tournée vers l'avenir. Encore faut-il

que nous soyons capables d'utiliser les marges de manœuvre qui nous sont laissées au plan national et qu'au fur et à mesure de sa mise en place, nous cherchions à compléter au niveau européen le compromis du 21 mai.

Ce compromis recèle tout un ensemble de dispositions positives relatives aux échanges internationaux des produits agricoles, à la garantie budgétaire de la politique agricole européenne, à l'approche dite écoterritoriale.

Dependant, sur ce dernier point, l'accord de Bruxelles ne peut pas apparaître au député jurassien et franc-comtois que je suis très satisfaisant, car il recèle quelques insuffisances.

En effet, si la première version du projet présentait des points très positifs en termes d'aménagement de l'espace et de reconnaissance des systèmes extensifs, le compromis du 21 mai est, quant à lui, insuffisant et donc ressenti, dans nos régions herbagères extensives à dominante laitière, comme un facteur de déstabilisation.

L'aide à la vache laitière n'a pas été retenue. Pour le Jura, selon les estimations du nombre d'animaux primables, c'est un manque à gagner potentiel de l'ordre de 30 à 35 millions de francs. Dans le même temps, le maïs ensilage est éligible aux aides initialement réservées aux céréales.

A terme donc, et malgré les baisses de prix successives qui affecteront les industriels, cette prime instaure un avantage concurrentiel au lait d'ensilage de l'ordre de dix à quinze centimes par litre, ce qui est considérable.

Ainsi, les producteurs de lait nourrissant leurs troupeaux à partir d'herbages traditionnels seront lourdement pénalisés, alors qu'ils ne sont pas générateurs d'excédents de beurre ou de poudre de lait, qu'ils favorisent le maintien d'une vie rurale active en zones de montagne et défavorisées, alors qu'ils répondent dès aujourd'hui aux critères d'extensification et d'environnement, notamment pour la qualité des eaux et la sauvegarde des paysages qui sont, à juste titre, au cœur des préoccupations communautaires.

Nous nous sommes donc, nous, députés franc-comtois, vivement réjouis de la directive communautaire du 15 juin qui établit les standards de qualité pour les fromages au lait cru. C'est une bonne nouvelle pour le Comté et pour tous les fromages d'appellation d'origine contrôlée. Mais elle doit être complétée par l'instauration d'une compensation par vache laitière en herbage traditionnel, marquant ainsi la prise en compte et l'encouragement à maintenir des pratiques depuis longtemps respectueuses de l'environnement.

Il est également nécessaire et essentiel d'appliquer aux troupeaux laitiers et non aux seules races à viande la mesure relative à l'« extensification agrandissement ».

Enfin, nous souhaitons vivement que la vache de race montbéliarde soit reconnue en tant que race à double aptitude de production : lait bien sûr, mais aussi viande.

En outre, pour ce qui concerne les systèmes céréaliers situés en zone où domine l'élevage, nous souhaitons que des mesures législatives soient prises afin d'éviter la délocalisation des productions par des gels à distance.

Quant à la prime à l'hectare, le rendement de référence national apparaît comme le plus équitable.

De plus, le particularisme de nos zones herbagères est aussi à prendre en compte par les dispositifs d'accompagnement : prétraitements bien sûr, mais aussi toutes les mesures liées à l'agro-environnement, notamment l'application, au moins à titre expérimental, de la procédure dite du « plan de développement durable », sans oublier la nécessité de revoir les classements en zone 5 b lors de la prochaine modification communautaire du zonage.

Telles sont, monsieur le ministre, les interrogations, les réflexions et les propositions d'agriculteurs et de leurs représentants dont je voulais vous faire part, conscients de la nécessité d'une évolution et d'une adaptation de la PAC, mais aussi espérant vivement que des réponses positives seront rapidement apportées à leurs demandes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Eric Doligé.

M. Eric Doligé. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, j'ai écouté avec beaucoup d'attention l'ensemble des orateurs qui nous ont décrit le désarroi, les difficultés et les inquiétudes du monde agricole.

Je voudrais aborder ce sujet sous un autre angle, qui est celui de l'isolement dans lequel, monsieur le ministre, vous enfermez, jour après jour, le monde agricole.

Comme la plupart de mes collègues, comme les responsables agricoles, comme les agriculteurs, je suis très choqué et même scandalisé, monsieur le ministre, par la façon dont vous-même, vos amis et le Gouvernement traitez le monde agricole.

Vous essayez sournoisement de le mettre au ban de la société par l'inoculation dans l'opinion publique d'images fausses. (« Oh ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Didier Migaud. C'est excessif, tout cela !

M. Jacques Blanc. Mais non !

M. Eric Doligé. Selon vous et vos collègues, les agriculteurs seraient des gens de peu de compréhension, ils seraient aisés, ils seraient violents. Ils n'auraient pas à se plaindre, ayant été partie prenante de la concertation sur l'avenir de l'agriculture.

Les agriculteurs seraient d'abord des gens de peu de compréhension.

M. Delors a expliqué à la télévision, dimanche soir, que les agriculteurs n'avaient certainement pas compris la réforme et que, contrairement à ce qu'ils pensaient, celle-ci leur était favorable.

Seraient-ils sous-développés intellectuellement ?

M. Alain Bonnet. Il n'a pas dit cela !

M. Gérard Gouzes. Vous avez brouillé le message !

M. Eric Doligé. Monsieur le ministre, je pense, comme M. Vial-Massat, que le QI moyen des agriculteurs est au moins égal à celui des membres du Gouvernement,...

M. Jacques Blanc. Il est plus élevé !

M. Eric Doligé. ... et même supérieur ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Gérard Gouzes. Vous êtes un expert !

M. Guy Bêche. Cela vole bas, mais c'est dans la lignée du RPR !

M. le président. Monsieur Doligé, vous disposez de cinq minutes : peut-être serait-il bon que vous ne vous égariez pas...

M. Eric Doligé. Mais je ne m'égare pas du tout, monsieur le président !

M. le président. ... et que vous restiez correct à l'égard de ceux qui sont dans cette enceinte. Monsieur Doligé, veuillez poursuivre.

M. Eric Doligé. Monsieur le président, je ne vois pas en quoi il est discourtois pour le Gouvernement de dire que les agriculteurs ont un QI...

M. Guy Bêche. C'est lamentable !

M. le président. Évitez de faire des comparaisons sur le QI des uns et des autres, sinon nous n'en finissons pas !

M. Eric Doligé. Monsieur le président, je disais donc qu'un certain nombre de mes collègues ont donné quelques exemples et ont montré que les agriculteurs sont capables d'avancer leurs propres calculs.

On peut estimer qu'aujourd'hui, sur une exploitation de 100 hectares, sur la base d'un rendement de 80 quintaux à l'hectare, le revenu avant impôt s'établit à 190 000 francs. Mais, après application de la PAC, le revenu ne serait plus que du tiers, soit un peu plus de 60 000 francs, comme Jean-Paul Charié l'a démontré. Et il a ajouté que, sur la base d'un rendement de 60 quintaux, qui est la référence de la PAC, une exploitation de 100 hectares qui reçoit 60 000 francs aujourd'hui, percevra moins de 13 000 francs après l'application de la réforme.

Ces chiffres sont clairs et nets. Un de nos collègues a reproché tout à l'heure à M. Charié de citer des chiffres truqués. J'espère qu'il pourra les reexaminer en toute quiétude, faire les calculs faciles à comprendre et se rendre compte de la réalité.

Ensuite, j'ai entendu dire que c'étaient les agriculteurs aisés qui étaient montés sur Paris.

Cette image que l'on veut donner des agriculteurs est fautive, totalement fautive. Si vous vous étiez déplacés, mes chers collègues, vous auriez pu constater que, sur l'auto-route A 10, lundi soir, ce n'étaient pas les agriculteurs de la

Beauce et de l'Oise qui étaient présents, comme il a été hier annoncé à la télévision, mais bien ceux du Morbihan et de Charente-Maritime !

M. Jean-Guy Brauger. Très bien !

M. Eric Doligé. Les idées fausses que l'on essaye d'asséner aujourd'hui à la télévision sont difficiles à accepter et surtout sont regrettables pour le monde agricole. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Les agriculteurs seraient violents ? Mes chers collègues, comme vous, j'ai eu la chance hier de me rendre au Congrès. Je peux témoigner, ayant franchi quatre barrages pour aller et pour revenir de Versailles, qu'ils n'étaient pas violents.

M. Patrick Ollier et M. Jean-Paul Charié. C'est exact !

M. Alain Bonnet. Ce soir, ça s'est gâté à Morlaix !

M. Eric Doligé. J'ai entendu à la radio des informations qui m'ont beaucoup choqué. Ainsi, à treize heures hier, M. Quilès a annoncé très clairement qu'il ne subsistait plus aucun barrage. Je peux vous affirmer qu'à cette heure-là j'étais face à un barrage !

M. Alain Bonnet. Vous n'avez pas eu de chance !

M. Eric Doligé. Alors, essayez de ne pas faire de désinformation à propos du monde agricole.

M. Patrick Ollier. Le Gouvernement pratique la sous-information !

M. Eric Doligé. La concertation, dit-on, aurait eu lieu. Je me souviens vous avoir entendu déclarer, monsieur le ministre, que vous ne signeriez pas la PAC avant d'avoir terminé les négociations du GATT. Mais c'est l'inverse qui s'est passé ! Et grande fut notre surprise lorsque nous apprîmes, le 22 mai, dans les journaux, que la PAC avait été signée ! Que les députés de l'opposition soient surpris, c'est normal : on ne les consulte pas. Que les agriculteurs soient surpris, cela paraît logique puisque la concertation se fait en général en milieu fermé. Mais je peux vous dire que j'ai rencontré des députés socialistes de mon département qui ont été très surpris d'apprendre par la presse que la réforme de la PAC avait été signée. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Monsieur le ministre, ce jeu du dénigrement du monde agricole, de sa déconsidération dans l'opinion publique que vous essayez de créer n'est pas digne.

M. Alain Bonnet. Mais non !

M. Eric Doligé. Si l'on annonçait une baisse de 30 p. 100 du SMIC ou des traitements des fonctionnaires, pensez-vous que les intéressés resteraient sans réaction ? L'attitude des agriculteurs est humaine. C'est un réflexe de survie que vous devriez comprendre et respecter ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Alain Bonnet. N'importe quoi !

M. Eric Doligé. Monsieur le ministre, des solutions existent, mes collègues en ont parlé, et sur tous les bancs.

Il suffit de traiter le problème au fond, celui du devenir de l'agriculture en annonçant clairement la couleur pour les dix à quinze années à venir.

Or vous raisonnez à court terme, en annonçant des modalités sur deux à trois ans. Comment voulez-vous qu'un exploitant investisse dans ces conditions et ait foi en l'avenir ? Votre intervention cet après-midi n'est pas pour nous rassurer : aucune décision n'a été annoncée, sauf à prévenir des groupes et des commissions.

Le monde agricole, vous le savez, monsieur le ministre, n'a jamais refusé la négociation et n'a jamais refusé d'envisager des réformes. Mais il refuse, à juste titre, que lui soient appliquées des réformes assassines pour sa survie.

M. Alain Bonnet. Vous vous contredisez !

M. Eric Doligé. Il demande que les charges sociales soient équitables, sans régime de faveur, mais avec des bases identiques à celles des autres professions. Êtes-vous prêt à le faire ?

Il demande que les biocarburants soient véritablement reconnus, afin de permettre aux usines de s'implanter - Jean Royer l'a demandé -, que des accords clairs soient conclus avec les pétroliers, et que des garanties soient apportées sur au moins quinze ans. Êtes-vous prêt à le faire ?

Il demande aussi que les compensations soient calculées selon la nature des produits, comme vous l'ont expliqué plusieurs orateurs, notamment M. Gouzes, sans oublier M. Dousset pour ce qui concerne le blé dur.

Il demande également que la jachère soit compensée à sa réelle valeur en tenant compte des charges fixes et des investissements qui seraient abandonnés.

Il n'est pas possible que vous ayez sérieusement étudié ce problème de la jachère. La mesure que vous proposez est une catastrophe morale, économique et sur le plan de l'environnement. C'est une des inquiétudes majeures du monde rural.

M. Patrick Ollier. C'est vrai !

M. Eric Doligé. Monsieur le ministre, vous avez fait un choix en signant la PAC. A vous d'en assumer les conséquences et d'en minimiser l'impact catastrophique sur nos agriculteurs.

Le monde agricole attend autre chose que des promesses. Il attend que vous le traitiez en adulte et en responsable.

M. Gaston Rimareix. Ce n'est pas ce que vous faites !

M. le président. Monsieur Doligé, pouvez-vous conclure, s'il vous plaît ?

M. Eric Doligé. J'ai terminé, monsieur le président.

Couper le monde agricole de la population est une mauvaise tactique. Aujourd'hui, vous êtes coupable de son désarroi. Alors, ne devenez pas responsable d'une catastrophe pour notre société ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. le président. La parole est à M. François Patriat.

M. Guy Bêche. Le seul député de la Côte-d'Or qui se préoccupe du monde rural !

M. François Patriat. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, j'ai entendu depuis cet après-midi beaucoup d'anathèmes, de formules lapidaires, de slogans.

M. Jean-Paul Charié. C'est pour Gouzes que vous dites cela ?

M. François Patriat. Mais les agriculteurs qui aujourd'hui manifestaient à Dijon, en Bourgogne et ailleurs, m'ont fait savoir qu'ils n'étaient pas, eux, comme beaucoup d'entre vous, mes chers collègues de l'opposition, partisans du retrait de la nouvelle PAC, mais qu'ils attendaient des adaptations. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Patrick Ollier. Amenez-les nous !

M. François Patriat. Les propos que j'ai entendus dans cette enceinte ont souvent été éloignés du langage que tiennent les agriculteurs, même ceux qui manifestent. Qui prendrait aujourd'hui le risque de défendre cette ancienne PAC, à bout de souffle, qui coûtait 65 milliards de francs à la France, laquelle n'en recevait que 45 de Bruxelles ?

Une fois de plus, ce soir, on a parlé de l'agriculture avec des arguments qualifiés d'imposture par les responsables agricoles, mais on n'a pas parlé des agriculteurs. L'amalgame sert à nouveau pour défendre tout et son contraire.

Le Gouvernement entend défendre le revenu à travers des aides directes, pour compenser les effets de la réforme, et notre rôle aujourd'hui est d'expliquer, d'adapter et de renforcer.

M. Alain Bonnet. Voilà !

M. François Patriat. J'ai bien entendu la finalité politique des interventions lors du débat de censure. Nombre de nos opposants d'aujourd'hui sont d'ailleurs bien contents de nous voir faire à leur place le « sale boulot ». (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Didier Migaud. Tout à fait !

M. Jacques Blanc. Quel aveu !

M. François Patriat. Donc assez d'hypocrisie, plus de réalisme, moins de démagogie, plus de courage. Telle est la voie d'une véritable politique susceptible de prendre réellement en compte le problème des agriculteurs.

Les agriculteurs ne prennent plus la parole européenne pour argent comptant. Jusqu'en 1980, la Communauté encourageait le monde agricole à produire à tout crin. Pour éviter les surenchères, nous devons prendre des mesures nationales.

M. Gérard Gouzes. C'est bien ! Elevons-nous : ne restons pas au ras des pâquerettes !

M. François Patriat. De nombreux orateurs ont déjà évoqué ces mesures. J'en rappellerai quelques-unes :

Nous souhaitons tout d'abord que tout investisseur, ou nouvel investisseur jeune, puisse choisir sa production, quel que soit l'antécédent de l'exploitation.

Nous souhaitons aussi - beaucoup de collègues l'ont demandé - que la transparence soit reconnue quelle que soit la forme sociétaire pour l'attribution des primes, car la France possède de nombreuses GAEC, EARL, SA, qui doivent être prises en compte.

M. Gérard Gouzes. Ce n'est pas suffisant !

M. François Patriat. C'est vrai.

Pour les grandes cultures, la référence de base des surfaces éligibles à la prime compensatrice et au gel de 15 p. 100 doit être une référence nationale ou individuelle, faute de quoi, dans des régions comme la Bourgogne, de nombreuses exploitations, pourtant performantes, devraient s'arrêter.

M. Patrick Ollier. C'est exactement ce que nous demandons !

M. François Patriat. Le gel obligatoire doit pouvoir être « tournant » sur deux ou trois ans, avec une couverture naturelle. Et il doit pouvoir être remplacé par une « jachère énergétique », rémunérée avec une prime égale à celle accordée aux oléagineux. Il s'agit d'une spécificité vitale pour la Bourgogne, qui cultive et produit de la moutarde. Je souhaite, monsieur le ministre, qu'elle puisse entrer dans le régime des oléagineux, car c'est une alternative de diversification intéressante.

M. Gaston Rimareix. Bravo !

M. François Patriat. Dans le secteur de la viande bovine, toute action de maîtrise suppose au préalable une limitation stricte des importations et l'ajustement des contingents dérogatoires aux capacités d'absorption du marché communautaire, dans le respect des décisions du 30 septembre 1991.

L'année 1992 doit servir de référence pour le quota de primes à la vache allaitante. Nous pensons que la première prime aux bovins mâles doit aller aux naisseurs et que la prime d'extensification de 30 ECU doit être versée à dix mois.

M. Alain Bonnet. Très bien !

M. François Patriat. J'appelle votre attention, monsieur le ministre, sur le fait qu'en Côte-d'Or, sur un potentiel de 30 000 bovins mâles, 22 000 ont été primés en 1991, car beaucoup d'éleveurs ont décapitalisé plus vite, pour des raisons de trésorerie. Et si on faisait le calcul avec la référence prévue par la réforme, 70 p. 100 seulement des bovins seraient primables.

Pour les troupeaux mixtes, vous avez, monsieur le ministre, fait des propositions. Pour ma part, je considère que les éleveurs qui font du lait et de la viande doivent pouvoir bénéficier de primes sur les deux troupeaux,...

Plusieurs députés du groupe socialiste. Très bien !

M. François Patriat. ... de même qu'un céréalier qui produit aussi de la viande bénéficie à la fois des aides aux céréales et des primes pour la viande. Alors, plutôt qu'un plafond de quotas de lait de 120 000 litres, je préférerais, à côté du quota laitier, un plafond de quotas de primes pour la viande, qui serait plus juste et permettrait à plus d'éleveurs d'en bénéficier.

M. Gérard Gouzes. Très bien !

M. Didier Migaud. C'est vrai !

M. François Patriat. Pour les producteurs de lait, comment ne pas souhaiter la suppression de la taxe de coresponsabilité ? Nous vous mettrons en garde contre le système d'adaptation permanente de l'offre à la demande, qui conduira à une baisse des références initiales et donc à la perte d'une partie des quotas.

M. Patrick Ollier. Les députés socialistes sont plus exigeants que nous !

M. François Patriat. La France n'a pas obtenu d'affectation des références. Il serait donc indispensable que les pénalités de dépassement soient basées sur le cours mondial.

J'aurais pu parler du volet fiscal, mais certains collègues, M. Gouzes entre autres, l'ont évoqué. Et je souscris à ce qu'ils ont dit.

M. Alain Bonnet. M. Bonnepeaux a été très bon !

M. François Patriat. Et M. Gatel, certainement, reviendra sur le sujet.

M. le président. Vous n'avez plus de temps, monsieur Patriat.

M. François Patriat. Je termine, monsieur le président.

Je crois que les disciplines de production imposées aux éleveurs ovins de la Communauté exigent qu'aucune facilité ne soit accordée aux pays tiers dans le prochain renouvellement de l'accord d'autolimitation fixant les volumes et les règles d'importation.

En conclusion, monsieur le ministre, l'ancienne PAC fut, sous certains aspects, un détournement de fonds et une machine inégalitaire : elle a réussi économiquement, mais échoué socialement. Aujourd'hui, les agriculteurs savent qu'il ne suffit plus d'ajouter les tonnes aux tonnes mais qu'il leur faut obtenir les justes compensations auxquelles ils ont droit (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Bouquet.

M. Jean-Pierre Bouquet. A force d'être rapiécée, la PAC n'avait plus de logique, plus d'objectifs. Gérée à la petite semaine en fonction de contraintes financières, sa réforme était devenue inéluctable. GATT ou pas, elle s'imposait.

M. Patrick Ollier. Voilà dix ans que nous le disons !

M. Jean-Pierre Bouquet. Tout cela est connu. Chacun aura aussi compris que la période que nous avons vécue, avec le quasi-gel des prix, aggravé par la taxe de coresponsabilité et la notion de quantités maximales garanties, traduisait en fait une forme d'immobilisme et, au total, était le signe d'une incapacité à faire évoluer la politique agricole commune.

M. Patrick Ollier. D'accord ! Il fallait autre chose !

M. Jean-Pierre Bouquet. Aujourd'hui, une chose est certaine, la nouvelle PAC a pour conséquence de rendre obligatoire la définition d'une véritable politique agricole nationale.

Parvenus à ce stade de la discussion et compte tenu de ce qui a été déjà indiqué par beaucoup de collègues, vous me permettez, monsieur le ministre, de vous faire part des incidences de la réforme de la PAC sur l'économie agricole « champardenaise ».

L'analyse par produit conduit à un certain nombre de constats : la baisse du prix des céréales compensée pose le problème du niveau géographique de rendement à prendre en compte pour le calcul de l'aide forfaitaire. Il convient que celui-ci soit le plus proche de l'individu. Pourquoi, alors, ne pas envisager d'élargir la zone traditionnelle « blé dur » au moins dans les zones ayant bénéficié antérieurement des primes ?

En ce qui concerne les débouchés non alimentaires des céréales et oléagineux, la mesure favorable à la jachère industrielle, tout en bénéficiant de l'indemnité de retrait, rend très plausible un développement d'installations comme les amidonneries ou celles servant à élaborer des biocarburants.

Certains projets existent en Champagne-Ardenne. Il convient de leur donner un sérieux coup de pouce. C'est la seule façon d'atténuer une contraction prévisible d'activité dans le secteur de la collecte et du négoce, de diminuer notre facture énergétique, et d'ouvrir des perspectives. Cela implique de pérenniser les mesures fiscales de détaxation des biocarburants.

La baisse des prix peut relancer la production des élevages hors-sol, cela a été dit par les uns et par les autres. D'aucuns, d'ailleurs, ont regretté que nous courions des risques de délocalisation, le coût de l'aliment constituant un poste prépondérant des prix de revient. Il y a là, à l'évidence, une forme de pari sur les possibilités de reconquérir les parts de marché perdus au profit des PSC.

En ce qui concerne la viande bovine, la baisse du prix d'intervention de 15 p. 100 doit être compensée par une réévaluation très substantielle des aides directes versées aux animaux, notamment pour l'élevage sur herbe. La prime à l'extensification devrait être étendue à toutes les productions animales, car la production de viande à partir de l'élevage régional risque d'être rendue fragile en Champagne-Ardenne.

Enfin, la luzerne déshydratée, spécialité de notre région mérite l'attention.

M. Alain Bonnet. On en fait aussi en Dordogne !

M. Jean-Pierre Bouquet. La proposition initiale de la Commission de supprimer en quatre ans l'actuelle aide directe aux fourrages déshydratés n'a pas été retenue. Cela est heureux. Néanmoins, il faut régler la question. La Commission doit donc réfléchir à un nouveau système d'aide sans oublier les usines et les emplois que cette filière représente.

En conclusion, les données de la nouvelle PAC nous interpellent, vous interpellent, monsieur le ministre, et tout particulièrement en ce qui concerne les modalités de sa mise en application. Des aménagements sont nécessaires. Nous vous les demandons. Il y va de l'avenir de l'agriculture et du monde rural. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Je vous félicite, monsieur Bouquet, d'avoir respecté les cinq minutes qui vous étaient imparties !

La parole est à M. Jacques Blanc, qui va faire de même.

M. Jacques Blanc. Toute l'agriculture souffre, tout le monde l'a dit. La crise passe d'une culture à l'autre. Regardez aujourd'hui la situation du marché des fruits et des légumes. Elle est catastrophique parce qu'on assiste, par crainte de l'avenir, à des transferts de productions dans des régions du Nord, qui cassent le marché.

M. Gérard Gouzes. C'est déjà fait !

M. Jacques Blanc. Il y a là un drame. Personne ne conteste qu'il fallait faire quelque chose. Mais, monsieur le ministre, il fallait d'abord prendre des mesures pour prévenir l'aggravation de la situation.

Si l'ensemble de l'agriculture souffre, certains secteurs souffrent plus durement encore. Je m'étonne, à cet égard, que vous n'ayez pas dit un mot de la situation de la viticulture. Certes, la réforme de la PAC n'est pas en cours d'application, mais...

M. Alain Bonnet. Mais vous allez en parler quand même !

M. Jacques Blanc. ... il n'est pas possible de ne pas prendre des mesures immédiates pour permettre aux cours de retrouver un niveau correct, pour restaurer un peu de confiance et éviter le pire.

Je suis ici le porte-parole de l'ensemble des viticulteurs de la région du Languedoc-Roussillon (*« Non, c'est Baraila ! » sur les bancs du groupe socialiste*) et je n'ai rien entendu dans votre bouche sur ce point.

Je vous demande donc d'annoncer immédiatement une distillation préventive à un bon niveau, et de prendre des mesures de gestion des marchés...

M. Gérard Gouzes. C'est cela, le libéralisme ?

M. Jacques Blanc. Monsieur Gouzes, on ne peut pas laisser notre viticulture s'enfoncer dans le drame.

M. Jean Gatel. Vous n'êtes plus libéral ?...

M. Jacques Blanc. J'ajoute que, dans la préparation de la réforme vinicole, il est indispensable, là comme dans tous les autres secteurs mais peut-être plus encore, d'affirmer la préférence communautaire, dont on ne parle plus.

M. Gérard Gouzes. Comment cela ?

M. Jacques Blanc. Non, je n'en ai pas entendu parler.

M. Gérard Gouzes. Mais si !

Plusieurs députés du groupe socialiste. Vous n'êtes pas là !

M. Jacques Blanc. J'ai écouté M. le ministre et j'ai le texte de son intervention ! En tout cas, avant toute décision, on doit tenir compte des efforts consentis par ceux à qui on a fait arracher 100 000 hectares de vignes !

Des mesures sont indispensables. Il faut appliquer les prestations viniques à tous les vins,...

Plusieurs députés du groupe socialiste. Il n'y a qu'à...

M. Jacques Blanc. ... participer à l'équilibre du marché global des VQPRD - les vins de qualité produits en région déterminée - mais aussi des autres vins. Je vous enverrai, monsieur le ministre, la motion que nous avons signée avec les élus du département de l'Hérault, car elle mérite d'être prise en compte.

Le secteur de l'élevage et le secteur de la montagne ? Toutes les mesures annoncées vont contre. Vous pouvez distribuer des quotas supplémentaires dans les zones de montagne. Vous ne le faites pas ! Vous supprimez la taxe de coresponsabilité ? Mais en montagne, on ne la payait pas ! Cela équivaut donc pour cette dernière à une pénalisation ! *(Rires sur les bancs du groupe socialiste.)*

Chacun le sait, ceux qui pratiquent une agriculture extensive doivent bénéficier des interventions nouvelles. Il faudra donc absolument tenir compte, en fixant les références pour les primes à la vache allaitante, des vaches allaitantes qui étaient dans des troupeaux mixtes et qui n'étaient pas comptabilisées. Il faudra intégrer aussi les génisses de boucherie qui sont exclues, on ne sait trop pourquoi. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)* Oui ! si vous connaissiez les mesures, vous sauriez qu'elles sont passées à côté ! Seulement, pour le savoir, il faut étudier les dossiers. Et moi, je l'ai fait.

Pour le calcul de la prime à l'extensification, il faudra intégrer les surfaces utilisées pour le parcours ou l'estive. Bref, toute une série de mesures techniques doivent permettre d'éviter les drames que traversent l'ensemble de nos agriculteurs. Il faut également s'intéresser au secteur des ovins et des caprins. Quant à l'agri-environnement, il est pratiquement nationalisé. Il faudra donc vous engager à financer les mesures de la concernant à hauteur de 50 p. 100, puisque vous vous êtes déclaré favorable à des projets qui pourraient être globalisés. Je suis, vous le savez, un élu de la Lozère. C'est typiquement un département avec des zones de montagne défavorisées. La Communauté a reconnu qu'il était un laboratoire expérimental. Nous allons vous proposer très rapidement des mesures spécifiques qui répondront aux exigences de l'environnement et qui seront de nature à maintenir une véritable activité agricole. Ce que l'on peut reprocher à une politique visant à l'arrêt des soutiens aux produits, c'est qu'elle nous conduit obligatoirement, par compensation, à des politiques régionalisées, à des interventions régionalisées.

M. Jean-Marie Leduc. Alors faites-les !

M. Jacques Blanc. Notre démarche devra donc intégrer cette dimension régionale. Vous voyez bien que nous ne sommes pas de ceux qui nient les difficultés. Mais nous disons que l'on ne peut pas tromper les agriculteurs, qu'ils doivent garder l'essentiel des revenus provenant du fruit de leur travail en tant que producteurs ou que protecteurs de l'environnement.

M. Jean-Marie Leduc. Et provenant de la qualité de leurs produits !

M. Jacques Blanc. Il n'est pas possible que la France, avec cet espace qui est une chance pour demain, ne soit pas à la pointe dans la définition d'une politique régionale dans le cadre d'Europe 2000. Qu'elle adopte l'objectif 5 b ou tout autre objectif qu'il lui appartiendra de définir afin de maintenir vivant le tissu rural.

Le prochain millénaire exige de nous un respect beaucoup plus grand de la nature et le maintien des actifs.

M. le président. Monsieur Blanc, les temps morts décomptés, vos cinq minutes sont tout de même écoulées !

M. Jacques Blanc. Dans notre espace rural, il n'y aura pas de vie sans ses acteurs principaux, les agriculteurs. Respectons-les...

M. Gérard Gouzes. Baratin !

M. Jacques Blanc. ... et ayons une politique globale de développement. *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.)*

M. Alain Le Vern. Blablabla.

M. le président. La parole est à M. René Massat.

M. René Massat. Mes chers collègues, débat un peu ubuesque, ce soir, avec cette frénésie de « il y a qu'à », accompagnant une démagogie galopante, monsieur Charié...

M. Jean-Paul Charié. On va donc vous écouter avec attention !

M. René Massat. ... et témoignant d'une amnésie inquiétante !

Entre 1960 et 1980, quelle a été la politique de l'aménagement du territoire ? J'ai eu beau chercher, je n'ai rien trouvé. La politique de l'espace rural ? Même recherche vaine !

M. Jean-Paul Charié. Et la politique de revenus ?

Mme Marie-France Stirbois. Il y avait combien d'agriculteurs à l'époque ?

M. René Massat. A l'époque ? Vous n'étiez pas là, madame ! Mais je vais vous répondre : en 1963, il y avait 2 300 000 exploitations agricoles en France. En 1980, il n'y en avait plus que 1 200 000. Si l'on devait attribuer une note à la politique qui a été menée dans ces années-là, qui ont donc vu la disparition de 50 p. 100 des exploitations agricoles, elle serait très proche de zéro ! *(« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Alain Bonnet. Utile rappel.

M. René Massat. J'ai trouvé aussi le nom d'un président de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles. En 1985, il demandait avec force une prime de 500 francs à la vache et, devenu ministre, en 1986, il n'a plus parlé de rien. Comme l'a rappelé notre ami Gouzes, quel est le gouvernement qui s'est couché devant les Américains...

Mme Marie-France Stirbois. Vous aussi, vous vous êtes couchés !

M. René Massat. ... et qui, en 1987, a permis la livraison de deux millions de tonnes de maïs américain à l'Espagne, en dehors de tout préférence communautaire ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)* Je pense qu'il fallait le dire.

M. Gérard Gouzes. Très bien !

M. René Massat. J'en viens à la réforme de la PAC. Par manque d'information, surtout en ce qui concerne les mesures d'accompagnement, elle suscite à l'évidence des inquiétudes sérieuses chez les agriculteurs des zones fragiles et défavorisées. Les entretiens que j'ai pu avoir avec les organisations syndicales et les socioprofessionnels de mon département font apparaître que l'agriculture de ces zones est en très grande difficulté, et que les mesures d'accompagnement d'une PAC qui a la volonté de répartir autrement doivent répondre à l'attente d'agriculteurs qui, pour la plupart, ont des revenus très bas.

Les éleveurs souhaiteraient notamment un assouplissement des normes prévues pour les installations classées qui vont poser de graves problèmes techniques et financiers. En ce qui concerne l'extensification, les mesures vont dans le bon sens, mais il conviendrait d'augmenter la prime nationale à la vache allaitante ainsi que celle liée à l'extensification.

En ce qui concerne les troupeaux mixtes, vous avez répondu par anticipation, monsieur le ministre, et je vous en remercie.

Les zones herbagères semblent exclues du champ de la réforme et subiront une concurrence accrue des zones de production à base de céréales et d'ensilage. La revalorisation substantielle de la prime d'extensification pour toutes les UGB bovines, ovines et caprines, avec l'introduction des estives dans les pâturages collectifs pour le calcul de la surface fourragère, est une solution nécessaire.

L'activité laitière nécessiterait l'attribution de quotas supplémentaires en zones de montagne et défavorisées et de quotas gratuits dans le cadre de l'installation des jeunes. Le rachat de 1 p. 100 des quotas laitiers pour les zones défavorisées était optionnel, et je crois savoir que la profession n'est pas tellement favorable à cette mesure. Aussi il conviendrait de pouvoir récupérer pour les zones de montagne, et surtout les zones herbagères de montagne, les volumes de production des 4, 25 p. 100 de références, gelés et non indemnisés.

La production céréalière de nos zones irriguées ou non irriguées est la plus pénalisée par la réforme. Avec Jean Laborde, député du Gers, qui n'a pas pu être là ce soir, je me fais l'interprète de cette inquiétude.

Aussi la référence nationale semble être la mieux appropriée pour répondre à cette situation. Elle doit être accompagnée de mesures spécifiques telles que l'aide aux irrigants endettés, le maintien de l'aide aux oléagineux sur la base de 384 ECU à l'hectare, la prise en compte du rendement « toutes céréales » dans le calcul de l'aide aux protéagineux et l'extension de l'aide au blé dur à tous les départements du Sud.

Enfin, il faudrait une mesure depuis longtemps réclamée : l'exonération du foncier bâti pour les institutions interdépartementales gérant des ouvrages destinés à l'irrigation. Cette mesure existe déjà pour l'eau potable.

Les jeunes qui font preuve de beaucoup de courage pour exercer leur métier dans ces zones attendent avec inquiétude le niveau de référence qui leur sera appliqué.

Monsieur le ministre, je suis persuadé que ces problèmes sont les vôtres. Ils engagent des financements importants.

M. Patrick Ollier. Eh oui !

M. René Massat. Le maintien de la ruralité est à ce prix. C'est le prix à payer pour l'occupation de l'espace, la protection de l'environnement...

M. Patrick Ollier. Exactement !

M. René Massat. ... et le maintien de cette culture rurale sans laquelle la France ne serait plus la France. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Patrick Ollier. Vous avez raison, monsieur Massat, mais tout cela, nous l'avons déjà dit !

M. la président. La parole est à M. Jean Gatel.

M. Jean Gatel. Il est tard, monsieur le ministre. Pourtant, j'ai tenu à intervenir à trois heures du matin pour vous parler des inquiétudes de mon département, le Vaucluse, que vous connaissez bien. Vous n'ignorez ni ses atouts, ni ses savoir-faire. Et pourtant, même dans ce département qui n'est pas directement concerné par la réforme de la PAC, où il y a peu de productions céréalières, et qui n'est pas une région d'élevage, les inquiétudes sont grandes.

Pourquoi cette colère chez nos agriculteurs et, au-delà, dans une grande partie du département, si ce n'est parce que la culture rurale dépasse très largement les seuls agriculteurs ?

J'ai essayé de les comprendre en les rencontrant et les questions qu'ils m'ont posées sont simples. Elles ne me paraissent ni exagérées ni maximalistes. Cependant elles appellent des réponses rapides et précises.

Premièrement, le risque de voir certains producteurs touchés indirectement par la reconversion d'exploitations existe effectivement. Je crains que nous n'ayons là des situations douloureuses à gérer avec la saturation de certains marchés facilement délocalisables. Déjà difficilement équilibrés - je pense en particulier au secteur des fruits et légumes - ils risquent à terme de connaître de nouveaux déséquilibres, encore plus graves. Nos producteurs sont inquiets, les pouvoirs publics se doivent d'expliquer, de rassurer.

Deuxièmement, de nombreux exploitants dans la viticulture ou dans le domaine des fruits et légumes gèrent désormais leurs exploitations comme de véritables entrepreneurs. Je les crois tout à fait prêts à se battre, à relever les défis.

M. Alain Bonnet. Comme partout !

M. Jean Gatel. Ces producteurs ont largement parié sur la qualité, sur les appellations, sur la discipline, sur l'effort et donc sur l'organisation. Moi, je parie d'abord sur les professionnels pour réguler les marchés et, en particulier, les marchés viticoles. C'est une réponse que je voulais faire à Jacques Blanc.

Et pourtant, ces producteurs qui depuis plusieurs années ont parié sur la discipline, sur l'effort, sur la qualité, sont-ils vraiment en mesure de résister à la concurrence intra ou extra-communautaire ?

Trois mesures seraient de nature à les y aider. Elles ont déjà été largement évoquées, sur tous les bancs, monsieur le ministre, mais permettez à un député de votre majorité d'insister.

D'abord, la réforme des cotisations sociales. Elle était indispensable, elle était voulue, elle était souhaitable et souhaitée. Mais force est de reconnaître qu'elle fait peser sur certaines exploitations particulièrement performantes, des charges qui deviennent insupportables et dangereuses.

M. Patrick Ollier. Eh oui ! Il faut revoir les bases !

M. Alain Bonnet. Très juste !

M. Jean Gatel. Certains domaines viticoles en particulier, chez moi, dans le Vaucluse, sont très, trop durement touchés. Le problème est réel et une question revient, lancinante nombre de mes amis, Pierre Estève, Gérard Gouzes, Michel Dinet, l'ont déjà posée.

Pourquoi ne pas asséoir ces cotisations sur les revenus réels de l'exploitant et non sur l'exploitation ? C'est un problème de justice sociale. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Nous l'avons dit, monsieur le ministre, nous le redisons et je ne crois pas que, ce faisant, nous desservions vos intérêts. Au contraire, nous ne pouvons que vous aider dans votre dialogue au sein du Gouvernement, en particulier avec le ministre de l'économie et du budget. Mais il y a là un problème réel.

M. Patrick Ollier. Il ne fallait pas voter le texte !

M. Jean Gatel. Le texte est bon sur le fond et il a été souhaité par la profession !

M. Patrick Ollier. Alors, il fallait le modifier !

M. Jean Gatel. Ensuite, vous le savez, la plupart des exploitants agricoles sont assujettis à l'IRPP. Et ils comparent désormais leur situation à celle des sociétés de capitaux qui, depuis cinq ans, ont été largement favorisées par les gouvernements successifs. L'impôt sur les bénéfices des sociétés a été ramené de 50 à 34 p. 100. Tout le monde s'en félicite, mais, en toute justice, pourquoi n'a-t-on pas accordé des allègements similaires aux entreprises de personnes ? Il y a également un problème de fond, un problème de justice, un problème presque de choix de société.

M. Gérard Gouzes. Tout à fait !

M. Jean Gatel. Nous comprenons fort bien que des avantages aient été consentis aux sociétés de capitaux, mais il faudrait aussi des allègements significatifs pour les sociétés de personnes.

M. Patrick Ollier. C'est exactement ce que l'on demande !

M. Jean Gatel. Mais il est bon de se rassembler sur certains thèmes importants qui nous permettent de poser tous ensemble des problèmes sérieux.

M. Gérard Gouzes. Très bien !

M. Patrick Ollier. Mais quand c'est nous qui le disons, on nous traite de démagogues !

M. Jean Gatel. Ayons la lucidité de reconnaître que les déductions fiscales pour investissements que vous avez introduites dans le budget 1992 ne sont pas suffisantes. C'était un premier palier, monsieur le ministre, la profession l'a reconnu, mais cela ne suffit pas. Il faudra aller plus loin dans le budget pour 1993 ; le plafond de 30 000 francs, en particulier, est notoirement trop bas.

M. Pierre Estevo. Absolument !

M. Jean Gatel. Les députés de la majorité sont prêts à vous aider dans ce sens. Peut-être faudra-t-il prévoir une évolution, lente mais progressive, mais qui devra tendre en tout cas à la correction des inégalités de traitement entre sociétés de capitaux et sociétés de personnes.

M. Alain Bonnet. Très bien !

M. Jean Gatel. Enfin, peu de mes collègues l'ont dit jusqu'à présent, je souhaite vraiment que l'on ouvre une réflexion de fond sur les problèmes de la main-d'œuvre saisonnière. Je suis pour ma part prêt à vous y aider : j'avais déjà rédigé en 1982 un rapport pour Pierre Mauroy sur ce sujet.

M. Gérard Gouzes. Un très bon rapport !

M. Jean Gatel. Cette main-d'œuvre est indispensable aux producteurs de fruits et légumes des régions méditerranéennes. Les problèmes se posent en termes de coûts directs et, là encore, de charges sociales, mais aussi en termes de gestion, de disponibilité et de substitution entre main-d'œuvre étrangère et main-d'œuvre nationale. Si l'on veut maintenir une agriculture du Sud performante, capable de résister, il faudra avoir la lucidité de les aborder, et en premier lieu celui de la main-d'œuvre saisonnière.

Voilà, monsieur le ministre, ce que vous auriez dit, en toute responsabilité, les producteurs du Vaucluse. Ils sont prêts, comme beaucoup de producteurs dans tout le pays, à relever les défis de toutes les concurrences ; mais ils attendent de nous, de vous, un grand projet, une grande perspective, des encouragements et beaucoup de compréhension. Il leur faut des gestes d'accompagnement, monsieur le ministre, et vite ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Pierre Raynal.

M. Pierre Raynal. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, une situation de détresse règne, c'est certain, dans nos campagnes. Les manifestations passées et actuelles en sont l'expression visible. Un désarroi profond s'est emparé des esprits. Dans ce contexte, la réforme de la PAC, même si elle était nécessaire, a été perçue comme un grave revers.

L'idée majeure en effet de cette réforme consiste à substituer à la politique des prix garantis une politique d'aide directe aux revenus.

Mais, pour les régions agricoles défavorisées et notamment pour l'agriculture de montagne, le risque est grand de perdre sur les deux tableaux.

En effet, la réduction des aides à la production, lait, viande, céréales, va entraîner une chute des revenus très forte : toutes les simulations effectuées par les chambres d'agriculture sont claires, elle devrait atteindre 20 à 30 p. 100.

Par ailleurs, l'aide directe aux revenus risque d'être un faux-semblant. Ainsi, dans le Massif central, pour ne citer que cet exemple, de très nombreux agriculteurs vont être exclus des primes à la vache allaitante pour les troupeaux mixtes - ils sont 35 000 dans mon département - et aussi de la prime aux jeunes bovins mâles, puisque le conseil des ministres des Douze n'a pas suivi sur ces points les votes positifs des députés de l'opposition nationale au Parlement européen.

Quelles compensations, monsieur le ministre, seront proposées en échange des prix garantis ? Quel en sera le volume ? Leur pérennité sera-t-elle assurée ?

Dans le cadre des modalités d'application de cette réforme de la PAC et face aux exigences de nos partenaires, le Gouvernement français doit montrer enfin une volonté affirmée de défendre la montagne. Il faut obtenir pour ces régions l'attribution de la prime à toutes les vaches allaitantes des troupeaux mixtes...

M. Patrick Ollier. Très bien !

M. Pierre Raynal. ...et de celle prévue pour tout bovin mâle vendu broulard ; car la réserver aux seuls mâles de plus de dix mois reviendrait à exclure de cet avantage les naisseurs vendeurs de broulards.

Si on peut espérer une revalorisation de l'ISM et se féliciter de la décision prise de tripler la prime à la vache allaitante, comme l'avaient proposé les députés de l'opposition du Parlement européen, il est vital pour l'agriculture de montagne que ces deux exigences soient rapidement prises en compte. La France, pilier de la PAC depuis les origines, largement contributrice dans le fonctionnement de la CEE - elle paie 65 milliards de francs pour n'en recevoir que 45 milliards désormais - doit faire entendre plus haut et plus clair sa voix.

Enfin, s'agissant du lait, alors que l'Italie se paie le luxe de refuser les 950 000 tonnes supplémentaires proposées par la CEE car elle en exige davantage, que l'Espagne en récupère 650 000, que même la Grèce en obtient 100 000 supplémentaires et que l'Allemagne a empêché quelque 6 millions de tonnes lors de sa réunification, la France, elle, n'a rien obtenu.

M. Patrick Ollier. Très juste !

M. Pierre Raynal. A-t-elle seulement demandé des références supplémentaires, notamment pour les zones de montagne victimes de la désastreuse mise en place des quotas en 1984 ?

M. Patrick Ollier. Très bonne question !

M. Pierre Raynal. Pourtant, il est vital pour nos régions que leur soient restituées les quantités de références suspendues : 135 000 tonnes pour les régions de montagne, 15 000 pour mon département.

Les agriculteurs de montagne demandent donc avec force la restitution des 4,5 p. 100 des quantités de références suspendues, comme vous-mêmes, monsieur le ministre de l'agriculture, vous y étiez engagé. Le Parlement européen, de son côté, s'est prononcé favorablement.

Enfin, il est pour eux essentiel d'obtenir l'augmentation de 30 à 130 ECU de la prime à l'extensification versée sous forme de prime à l'hectare pour toutes les pâtures des régions de montagne dont le chargement est inférieur à 1,4 UGB par hectare.

En bref, monsieur le ministre, cette nouvelle PAC, telle qu'elle est conçue, condamne l'élevage bovin d'un département comme celui que j'ai l'honneur de représenter.

La non-prise en compte des spécificités des zones de montagne, les quotas, les restrictions sur les primes à la vache allaitante et au bovin mâle, bloquent toute possibilité de création de valeur ajoutée à partir du troupeau allaitant. Cette réforme risque de transformer nos départements du Massif central, et plus généralement les zones de montagne, en désert !

Quelle production choisir en effet quand on se voit imposer des quotas sur le lait, les primes à la vache allaitante et au jeune bovin, les brebis ?

Comment, dans ces conditions, ne pas ressentir ce désarroi dont je parlais au début de mon propos, et qui n'incite pas les jeunes agriculteurs à s'installer ?

Les Allemands ont maintenu leur aide nationale de 9 milliards de francs. Il est essentiel que la réforme de la PAC bénéficie dans notre pays de mesures d'accompagnement spécifiques, à commencer par un allègement substantiel du foncier non bâti et des charges sociales, ainsi que des mesures propres à régler le grave problème de l'endettement, afin d'harmoniser l'égalité de concurrence entre les deux principales puissances de la Communauté.

En conclusion, monsieur le ministre, il est impératif et urgent de réagir et de répondre par des mesures concrètes et efficaces aux exigences incontournables d'un monde agricole et rural dont la France a besoin, qui ne veut pas disparaître, mais retrouver vigueur et dignité. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

M. le président. La parole est à M. Jérôme Lambert.

M. Jérôme Lambert. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, voilà deux jours, je me trouvais en Charente, sur l'exploitation d'un jeune agriculteur, à l'invitation des responsables de la FDSEA et du CDJA de mon département.

Pour avoir en permanence cherché ces rencontres et ces dialogues, il m'est aujourd'hui possible d'intervenir dans ce débat avec le souci de poser, comme beaucoup d'entre vous, les vrais problèmes qui touchent le monde rural.

Je voudrais tout particulièrement en venir aux questions qui concernent en premier lieu les jeunes agriculteurs d'aujourd'hui, qui représentent l'avenir de l'agriculture française.

Nous savons que l'application de la PAC va entraîner une baisse significative de certains prix. Des aides vont la compenser, mais nous devons aussi œuvrer pour une baisse des coûts de production. Or les jeunes agriculteurs doivent faire face, de ce point de vue, à une situation particulière. Le coût de l'acquisition du foncier et des moyens de production pèse lourdement sur les exploitations, allant parfois jusqu'à mettre en péril leur fragile équilibre financier.

Si nous voulons demain une agriculture aussi forte qu'aujourd'hui, il nous faut des agriculteurs capables. Nous devons donc permettre et faciliter l'installation de jeunes sur des exploitations viables et rentables. C'est pour nous indispensable : nous ne pouvons pas risquer de voir se développer des jachères sauvages - en fait, des ronceraies - dans cer-

taines de nos campagnes, en raison de l'impossibilité pour des jeunes de reprendre des exploitations, compte tenu des coûts de ces reprises.

M. Patrick Ollier. Tout à fait !

M. Jérôme Lambert. Installer des jeunes dans des conditions économiquement satisfaisantes est pour moi une priorité. Des politiques ont déjà vu le jour. Elles doivent être poursuivies, mais aussi amplifiées pour répondre véritablement à toutes les difficultés. Dans certaines zones fragiles, ce sont des centaines d'hectares par commune qui sont ainsi laissés à l'abandon. Les productions extensives, l'élevage en particulier, pourraient y être réintroduites, mais à condition que tout soit mis en œuvre pour accompagner les mesures positives déjà proposées par la PAC dans ce domaine.

Les jeunes agriculteurs qui ont l'avenir à construire, sont forcément inquiets. Plus que d'autres, ils attendent des dispositions concrètes qui pourront garantir sur le plan européen ou national la pérennité et le développement de leurs exploitations. Se lancer dans l'agriculture aujourd'hui n'est assurément pas une chose facile. Beaucoup de questions se posent et, souvent, l'agriculteur se sent le jouet de forces qu'il ne peut maîtriser. Il faut redonner confiance en l'agriculture, en particulier aux jeunes. Pour cela, monsieur le ministre, il faut poursuivre les dialogues constructifs avec le monde rural, que vous menez en ce moment. C'est essentiel pour l'avenir de nos campagnes qui ont besoin de ces forces vives pour continuer de produire en assurant l'indépendance nationale et pour préserver le doux paysage de nos campagnes que nous connaissons.

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Très bien !

M. Jérôme Lambert. Toutes les mesures qui peuvent aller dans ce sens doivent être rapidement connues et mises en œuvre. Des efforts doivent être encore certainement consentis en matière de droits de succession et de mutation, en matière de prêts d'installation, mais aussi en matière de politique de l'environnement, afin que l'agriculteur ne reste pas seulement un producteur, mais devienne aussi un garant de l'équilibre naturel.

M. Patrick Ollier. Très bien !

M. Jérôme Lambert. La France, nous dit-on, peut aller plus loin sur ce dernier point. Il faut le faire, et rapidement, pour éviter une plus grande désertification qui touche déjà certaines régions défavorisées. Les moyens mis à la disposition par l'application de l'ancien article 19, devenu article 21 du règlement communautaire, portés à 44 millions de francs en 1992, devraient être encore largement abondés. Mais cette politique, encore trop confidentielle, me semble-t-il, devrait devenir plus concrètement visible sur le terrain. Nos zones fragiles en ont besoin. Est-il besoin encore de rappeler, par exemple, la situation des éleveurs ovins qui subissent depuis des années et des années une crise dont la gravité ne semble pas toujours être reconnue véritablement par l'ensemble des décideurs ?

La nouvelle PAC doit offrir une nouvelle ambition pour l'agriculture française. Elle doit l'adapter non seulement aux nécessités de production, mais aussi aux réalités sociales des exploitations. Voilà pourquoi tous les aspects de cette réalité doivent être pris en compte pour réaliser les objectifs retenus.

Oui, une agriculture compétitive et soucieuse de l'espace rural est nécessaire. Elle est possible avec tout le soutien que doit lui apporter la société pour laquelle elle travaille. Un juste partage doit s'opérer. C'est cela que les agriculteurs, en particulier les jeunes, attendent pour envisager leur avenir avec confiance. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Alain Peyrefitte.

M. Alain Bonnet. Même l'Académie française est là, à trois heures du matin !

M. Alain Peyrefitte. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous voici au terme de ce débat au cours duquel beaucoup de bonnes choses ont été dites, qu'il est inutile de répéter. Je me bornerai donc à résumer l'essentiel.

La politique agricole commune, péniblement arrachée entre 1962 et 1966, monsieur Gouzes, par les gouvernements du général de Gaulle à nos partenaires qui n'en voulaient à aucun prix...

M. Jean-Marie Leduc. Qui a dissocié le prix agricole du prix industriel ?

M. Alain Peyrefitte. ... est bouleversée, pour ne pas dire abandonnée. L'aide aux produits, attribuée depuis sa création par le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole, crée voici trente ans, sera bientôt remplacée par ce qu'on peut appeler l'assistance à la personne. Le malaise de nos agriculteurs se faisait de plus en plus pesant depuis quelques années ; il s'est mué en désarroi. Bien sûr, la PAC devait être réformée, bien sûr, la surproduction est coûteuse, mais, au lieu de la réformer progressivement, on l'a laissée devenir une machine folle et on la brise.

Pour que cette réforme inévitable paraisse acceptable aux agriculteurs, il aurait fallu qu'elle soit couplée avec l'annonce simultanée de mesures d'accompagnement précises, avec des engagements financiers substantiels, comme l'a fait le gouvernement allemand. Il ne fallait pas en confier l'étude à venir à des groupes de travail qui n'ont pas encore travaillé. Faute de quoi, ne vous étonnez pas que les agriculteurs n'acceptent pas la réforme telle quelle.

M. Jean-Paul Charié. Très bien !

M. Alain Peyrefitte. Premier point : la mise en friche de 15 p. 100 des terres et l'indemnisation selon le nombre d'hectares gelés, impliqueront un dispositif bureaucratique qui multipliera le nombre des fonctionnaires de contrôle et qui prêterà à des fraudes inévitables.

M. Jean-Paul Charié et M. Patrick Ollier. Très bien !

M. Alain Peyrefitte. Deuxième point : ces mesures entraîneront une spoliation pour le passé et une dissuasion pour l'avenir.

M. Gérard Gouzes. C'est ni plus ni moins un procès d'intention !

M. Alain Peyrefitte. Pour le passé, les investissements effectués dans les établissements agricoles en matière d'irrigation, de drainage, de matériel agricole, seront partiellement stérilisés par le gel de la surface cultivée, surtout dans les petites exploitations. Le profit que l'on pouvait légitimement en attendre sera annulé par un amortissement plus lourd. L'Etat avait passé contrat avec les agriculteurs ; ils ont droit à une indemnisation pour rupture de contrat.

M. Patrick Ollier. Très bien !

M. Alain Peyrefitte. Pour l'avenir, les jeunes agriculteurs seront découragés d'acheter le foncier, de faire des travaux, d'améliorer leur équipement.

Troisième point : la brutalité du calendrier transforme cette réforme en révolution. Pour adapter progressivement les équipements, les assolements et les mentalités, dix ans auraient dû constituer un délai minimal. La Commission de Bruxelles et le Gouvernement ont commis une lourde erreur en prétendant renverser le système en trois ans.

Quatrième point : les agriculteurs, c'est beaucoup plus que l'agriculture. Il est étrange de voir un gouvernement socialiste obéir à des considérations purement économiques et négliger les conséquences sociales et humaines de ses décisions.

M. Jean-Paul Charié. Très bien !

M. Alain Peyrefitte. Pourquoi les agriculteurs auraient-ils encore envie de produire alors qu'ils seront rémunérés forfaitairement selon le nombre de leurs hectares et poussés à en laisser le plus possible en jachère ? Comment ne seraient-ils pas incités à... se retrouver au café, plutôt que de labourer leurs champs ou d'élever leurs veaux ? *(Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jean Gatel. Nous le leur dirons !

Mme Marie Jacq. Pour qui prenez-vous les agriculteurs ?

M. Alain Peyrefitte. Le fond du problème est qu'ils sont en train de perdre leur motivation. Ils se désespèrent parce qu'ils voient vaciller le sens de leur vie ! Beaucoup se feront broyer par l'engrenage de l'assistance.

Cinquième point : la notion de libre-échange est douteuse en matière agricole. Le « marché mondial » existe-t-il ? C'est la bourse de Chicago qui fixe les cours, lesquels sont largement artificiels.

Les Etats-Unis accusent l'Europe de soutenir ses productions agricoles, mais ils versent sans complexe à chaque fermier américain le double en moyenne de ce qu'un agriculteur européen touchait jusqu'à présent, à travers les aides aux produits.

La Commission de Bruxelles a été imprudemment chargée de défendre les intérêts français face au GATT. Nos agriculteurs auront de la peine à se laisser convaincre qu'elle s'est bien battue pour eux.

Sixième et dernier point : l'espace rural se vide dangereusement. Certes, la population active agricole a considérablement décliné depuis le début du siècle, mais on atteint le seuil au-delà duquel une bourgade ne peut plus vivre. Chaque départ, chaque fermeture en entraîne d'autre : l'épicerie, le café, la poste, le percepteur et, pour finir, l'école et l'église.

M. Gérard Gouzes. Ce n'est pas un phénomène récent !

M. Alain Peyrefitte. Faut-il que ce qui reste de population rurale, 20 p. 100 des Français, aille grossir les masses entassées à Mantes-la-Jolie ou à Vénissieux ?

M. Gérard Gouzes. Cela a commencé il y a bien plus de dix ans !

M. Alain Peyrefitte. Éliminer ce qui stimulait la production agricole, c'est risquer de disperser encore les derniers habitants de nos villages, c'est menacer l'environnement. Jusqu'au jour où des technocrates se rendront compte que les paysans sont nécessaires à l'équilibre de notre espace. Alors ils les feront revenir, pour les transformer en fonctionnaires, gardiens de l'espace rural.

Monsieur le ministre, tel est bien ce que l'on appelle l'exception française. Nous avons davantage de surface agricole utile que n'en réunissent ensemble nos quatre partenaires les plus étendus, avec une harmonie péniblement acquise au long des siècles entre la ville et les champs, entre les industries de pointe et les données permanentes du labourage et du pâturage (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste*), entre les novations et le respect des traditions.

Ces valeurs complémentaires avaient été préservées jusqu'à ce jour. L'équilibre de notre société tout entière est désormais en jeu. L'agriculture constitue le socle de la personnalité collective de la France. La fin des paysans serait un drame irréversible.

M. Jean-Paul Charié et M. Patrick Ollier. Très bien !

M. Alain Peyrefitte. Monsieur le ministre, puissiez-vous vous persuader que les derniers agriculteurs sont au moins autant que les cigognes d'Alsace, les marmottes des Alpes ou les ours des Pyrénées, une espèce fragile et précieuse à protéger ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. le président. La parole est à M. Alain Bonnet.

M. Alain Bonnet. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je dois à l'obligeance de mon ami Jean-Marie Leduc de m'exprimer cette nuit, si l'on considère qu'il m'a rendu un service en me permettant de parler à trois heures et quart du matin ! En effet, de nombreux collègues de mon groupe - cela c'est naturel - tenaient à s'exprimer dans ce débat capital pour l'avenir de nos zones rurales défavorisées et classées en zone 5 b sur le plan européen.

Président du groupe d'études des problèmes de retraites que j'ai créé à l'Assemblée nationale, j'ai le plaisir de vous indiquer, monsieur le ministre, que cent quinze députés appartenant à tous les groupes politiques de notre assemblée y avaient déjà adhéré hier soir, et la liste n'est pas close.

Nous avons auditionné, le 16 juin dernier, la plupart des organisations nationales représentatives de la profession agricole qui nous ont exposé longuement leur point de vue.

Dans une prochaine séance, nous entendrons les dirigeants du CNJA qui n'avaient pu répondre à notre invitation et les ministres compétents. Véronique Neiertz, secrétaire d'Etat aux droits des femmes et à la consommation, sensible aux problèmes des veuves et conjointes d'exploitants agricoles, va me proposer une date. Nul doute que vous-même, monsieur le ministre, qui êtes en charge du dossier, viendrez et je vous en remercie à l'avance.

Lors de nos auditions, nous avons appris que M. Teulade, ministre des affaires sociales, était également très favorable à l'évolution de la situation actuelle des retraités agricoles qu'il a bien connue quand il était président de la Mutualité. En effet, un petit agriculteur, même s'il a cotisé trente-sept années et demie, ne touche guère plus de 2 000 francs par mois.

M. Patrick Ollier. Même en Dordogne !

M. Alain Bonnet. La situation des veuves, vous le savez, est extrêmement difficile. Elles ne perçoivent que 1 200 francs par mois. Bien sûr, ces sommes peuvent être complétées par l'allocation du Fonds national de solidarité, mais, bien souvent, les agriculteurs craignent de la demander, à cause de la menace du recours sur succession, ou se la voient refuser parce qu'on leur impute des revenus fictifs de leur modestie patrimoniale. De toute façon, cette allocation ne peut être touchée qu'à partir de soixante-cinq ans.

Des promesses solennelles avaient été faites il y a une dizaine d'années, dans le cadre des fameuses 110 propositions. Elles ne sont pas encore passées dans les faits. La situation s'est singulièrement compliquée depuis que nous avons voté - et je m'en félicite, mes chers collègues - les préretraites. Notre ami Jean-Claude Blin l'a rappelé et Gérard Gouzes l'avait très bien souligné à l'occasion d'une récente question d'actualité. Il n'a pas pu le répéter ce soir faute de temps, mais nous connaissons l'autorité que lui confère sa fonction de président de la commission des lois.

M. Gérard Gouzes. Merci !

M. Alain Bonnet. Le revenu des exploitants agricoles qui ont cessé leur activité est donc très irrégulier : de cinquante-cinq ans à soixante ans, ils vont avoir la préretraite ; de soixante ans à soixante-cinq ans, ils ne perçoivent que la retraite agricole, souvent beaucoup plus faible : 2 000 francs au lieu de 3 000 francs environ au minimum pour la préretraite, comme on nous l'a indiqué lors de ces auditions ; puis, à soixante-cinq ans, ils pourront la compléter par l'allocation du FNS et revenir ainsi à environ 3 000 francs, soit le minimum vieillesse.

M. le Premier ministre, que j'avais saisi du sujet il y a bien longtemps lorsqu'il était ministre des finances, a rencontré les représentants des professions agricoles.

M. Patrick Ollier. Avec quel résultat ?

M. Alain Bonnet. Attendez mon cher collègue !

Un des trois groupes de travail est chargé d'examiner les cotisations sociales. Il doit rendre ses conclusions avant la fin du mois de juillet. Il faudra y évoquer les retraites agricoles.

J'ai également saisi à plusieurs reprises M. Charasse, notre ministre du budget.

M. Patrick Ollier. Avec quel résultat ?

M. Alain Bonnet. Les quatre parlementaires de la Dordogne ont déposé, il y a fort longtemps, une proposition de loi qui est à l'examen du président de notre groupe, Jean Auroux.

Il existe - pourquoi le cacher ? - un problème de financement. Nous ne vous demandons évidemment pas, monsieur le ministre, d'inscrire ce soir 4 milliards de francs pour régulariser la situation de nos amis retraités agricoles. Toutefois, il faut prévoir un échéancier.

Nous en sommes aux lettres de cadrage que M. le Premier ministre a adressées à tous ses ministres. Dans la préparation du budget pour 1993, spécialement dans celui du BAPSA, il conviendra de prévoir, monsieur le ministre, la première étape du règlement de ces dossiers en souffrance, sinon nous continuerons à faire du surplace. On doit, sur la plan social, les intégrer dans les mesures rationales d'accompagnement de la réforme de la PAC.

Mme Marie Jacq et M. Patrick Ollier. Très bien !

M. Alain Bonnet. L'association départementale des retraités agricoles de la Dordogne, la plus importante de France, avec ses 13 000 adhérents, m'a demandé d'intervenir en son nom et c'est ce que j'ai fait cette nuit. Je vous remercie, monsieur le ministre, d'apporter des solutions dans ce climat bien difficile pour l'agriculture. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Alain Le Vern.

M. Alain Le Vern. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, personne, dans ce débat, n'a remis en cause la nécessité d'une réforme de la PAC. Cependant il faut, dans la nécessaire adaptation de nos agricultures, accompagner les décisions européennes par une politique agricole ambitieuse, reposant sur la qualité, la cohérence, l'efficacité, la justice et la solidarité.

Ainsi, est-il cohérent, en matière d'élevage bovin, de prévoir des primes à l'abattage des veaux mâles et, dans le même temps, d'aider les ateliers de taurillons et de favoriser l'extensification ? A titre d'exemple, dans ma région, il y a eu, en 1991, trente-cinq demandes d'aide à l'extensification contre quatre-vingt-dix pour les ateliers de taurillons. Invertissons cette orientation par des dispositions, par une information et par une formation adaptées.

Au contraire, l'abattage des veaux mâles ne permettrait que d'indemniser ceux des agriculteurs ayant à souffrir d'un taux de mortalité des veaux estimé à 8 p. 100. A ce blocage psychologique - nos pères et nos grands-pères pratiquaient la jachère, pas l'abattage des veaux - s'ajouterait l'inefficacité économique. Favorisons donc plutôt l'extensification et la production des marques de qualité par la labellisation et faisons-le en tenant compte des différentes régions agricoles.

Une étude récente réalisée dans ma région prouve que deux exploitations comparables menées l'une de façon extensive, l'autre de façon intensive, dégagent un revenu disponible identique.

Dans le même esprit, nous devons - comme l'a souligné excellemment M. Patriat - prendre en compte les vaches allaitantes des troupeaux mixtes dans le calcul de la prime à la vache allaitante.

M. Jean-Marie Leduc. Très bien !

M. Alain Le Vern. Ce sont de bonnes directions si nous accompagnons ces actions par le démantèlement indispensable de la taxe sur le foncier non bâti, d'ailleurs engagé à notre initiative au cours de cette législature.

M. Gérard Gouzes. C'est vrai ! Il fallait le rappeler !

M. Alain Le Vern. Poursuivons également dans la voie de l'utilisation non alimentaire des produits agricoles, déjà favorisée par des dispositions fiscales engagées à notre initiative et mises en œuvre concrètement dans notre région de Haute-Normandie par la production de diester et d'éthanol, comme l'a rappelé Jean-Marie Leduc. Voilà donc quelques exemples de cohérence et d'efficacité.

Je souhaiterais, monsieur le ministre, que l'adaptation de notre politique se fasse avec davantage de justice et de solidarité, que 80 p. 100 des aides n'aillent plus à 70 p. 100 des agriculteurs seulement comme vous l'avez rappelé dans votre propos introductif.

Il est un autre domaine à explorer.

Monsieur le ministre, les négociations entre l'Etat et les régions s'engagent pour les futurs contrats de plan. Saisissons ce moment afin de bâtir des programmes spécifiques à chacune des régions, d'autant que le débat de cette nuit a bien montré la nécessité de cette spécificité des programmes régionaux. Cela est indispensable pour que chacune des régions puisse mettre en œuvre de véritables politiques de filières, créatrices de richesses, d'emplois et tenant compte des différentes fonctions des agricultures, tout aussi nobles et indispensables les unes que les autres : nourrir les hommes, entretenir la nature, protéger l'environnement, aménager l'espace rural.

Tels sont, monsieur le ministre, mes chers collègues, les défis auxquels nous avons à répondre. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Régis Baraille, dernier orateur inscrit.

M. Régis Baraille. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, pour ce qui est de la viticulture, les discussions sur la réforme de la politique agricole commune doivent débiter à Bruxelles au mois de juillet.

Force est de constater que les règlements actuels ne sont plus satisfaisants et ne permettent plus de bénéficier, en Languedoc-Roussillon, de prix convenables qui assurent aux viticulteurs d'avoir un revenu décent.

Du fait des gelées, la récolte de 1991 a été l'une des plus faibles que la France ait connues. Malgré cela, la remontée souhaitée des cours du vin n'a pas eu lieu. L'argument des mauvais vins ne peut plus être avancé, chacun s'accordant à reconnaître les efforts méritoires consentis par les vigneron du Midi et la qualité de leurs produits.

J'ajoute, monsieur le ministre, que les cours n'ont pu être établis à un niveau satisfaisant malgré les efforts et les aides octroyées par votre ministère, en particulier les aides à la trésorerie, par la prise en compte, pendant trois mois, des intérêts des emprunts sur les stocks - les warrants - mesure que vous avez accepté de proroger d'un mois supplémentaire.

La situation est difficile pour la viticulture méridionale et elle le devient aussi pour d'autres appellations qui, jusqu'ici, semblaient ne devoir jamais connaître de problèmes d'écoulement ou de prix.

Certes, la viticulture méridionale doit elle-même, par ses structures de transformation et de commercialisation, participer à la maîtrise du marché, au soutien des prix. Elle ne doit pas hésiter à restructurer ses caves coopératives, à les regrouper, afin qu'elles répondent mieux aux besoins des consommateurs, du marché. Pour cela des aides lui sont nécessaires.

Il s'agit d'abord, dans un premier temps, de prendre rapidement des mesures à court terme qui permettront de gérer la récolte de 1992. Elles doivent impérativement être mises en place avant le 1^{er} septembre, début des vendanges. Nous demandons en particulier le déclenchement d'une distillation préventive et renforcée à un prix revalorisé. Nous sommes conscients, monsieur le ministre, de l'effort demandé au Gouvernement mais nous pensons que cette mesure est absolument nécessaire.

Dans leur ensemble, les revendications des viticulteurs, telles qu'elles ont été exprimées à Gérard Saumade, président du conseil général de l'Hérault, à Raymond Courrière, président du conseil général de l'Aude, sont raisonnables. Elles sont soutenues non seulement par eux, mais aussi par les parlementaires de l'Aude, de l'Hérault et du Gard.

Par ailleurs, il est nécessaire de responsabiliser les Etats quant à leurs propres excédents par la détermination de mesures de gestion du marché, structurelles et conjoncturelles, tenant compte des efforts déjà accomplis par chaque pays.

Des aides à la trésorerie en fonction des investissements qualitatifs réalisés ou des projets en cours sont envisagés avec la mise en place d'un para-viticole.

Il est également utile d'insister sur la nécessité du respect de la préférence communautaire.

Afin d'améliorer la transparence et la connaissance sur les vins importés et sur leur qualité, la publication du rapport du service de la répression des fraudes, après les contrôles effectués, est réclamée avec insistance.

Telles sont les principales mesures rapides et à court terme qui sont demandées.

Pour ce qui est des perspectives à moyen terme, la profession réclame, dans le cadre de l'organisation commune des marchés et des discussions qui vont débiter en juillet prochain, l'interdiction de coupage entre les divers pays de la Communauté. Les viticulteurs ne craignent pas la concurrence si elle est loyale. En revanche, ils redoutent les coupages qui sont de nature à favoriser la fraude, à fausser la vérité du marché, la qualité des produits et les prix.

Une gestion globale des marchés, des VQPRD et autres vins devrait permettre d'éviter des transferts d'excédents d'un marché à l'autre. Pour cela, il faudrait que les dépassements des plafonds limites de classement soient obligatoirement distillés, et que les déclassements des vins déjà labellisés soient interdits.

Les efforts réalisés par chaque Etat membre, en particulier pour l'arrachage, devraient être pris en compte et les plans d'initiative locale poursuivis, de manière à permettre la liaison directe entre la politique d'arrachage et celle de restructuration foncière.

La viticulture doit avoir sa juste place et être reconnue dans les budgets européens, en particulier dans celui du FEOGA.

Enfin, de manière à élargir le bénéfice des fonds socio-structurels européens, l'extension à l'ensemble du territoire du Languedoc-Roussillon des programmes de développement de type 5 b ou analogue est devenue une nécessité pour poursuivre la restructuration du vignoble ainsi que la modernisation et la restructuration des caves.

Telles sont, monsieur le ministre, les principales préoccupations de la viticulture à court terme et dans le cadre de la révision de la politique agricole commune, telles qu'elles sont exprimées par les élus et par la profession. Je suis persuadé que vous ferez de votre mieux pour les satisfaire afin que la viticulture qui doute, mais garde espoir, reste l'une des richesses de la France. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.

M. Louis Mermez, ministre de l'agriculture et de la forêt. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, nous voici au terme d'un débat qui fut long et riche ; je vais essayer de répondre à la plupart des questions qui m'ont été posées, encore que beaucoup de réponses sont déjà incluses dans la réforme de la politique agricole commune et dans l'exposé que j'ai fait cet après-midi. Il est vrai que la loi du genre veut que les discours soient souvent préparés quelques jours à l'avance si bien que, une fois rédigés, ils sont prononcés et ne s'adaptent pas toujours forcément à l'exposé introductif du ministre. D'ailleurs un membre de la majorité qui me posait quelques questions pertinentes et auquel je faisais remarquer que les réponses figuraient clairement dans le texte de la réforme de la politique agricole commune me disait : « Si je pose ces questions monsieur le ministre, c'est précisément pour que vous puissiez mettre en valeur la politique du Gouvernement. » J'ai tout à fait apprécié cette remarque. *(Sourires.)*

M. Patrick Ollier. C'était pour vous aider !

M. Maurice Douset. Questions téléphonées !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Non, elles étaient tout à fait spontanées !

Je commencerai par quelques précisions techniques.

Concernant les dispositions d'application de cette réforme, tout le monde sait que, pour les adapter le mieux possible aux situations concrètes de nos exploitations, il convient de discuter à nouveau avec les représentants professionnels, comme le Gouvernement et moi-même le faisons depuis de très nombreux mois. C'est la raison pour laquelle, afin d'ajuster un certain nombre de règlements, j'ai souhaité que nous ne concluions pas dès les 15 et 16 mai, ce qui permettra de revoir certaines dispositions ; je pars d'ailleurs dans un moment pour la ville toute voisine de Bruxelles rencontrer le commissaire MacSharry, qui est bon connaisseur de ces dossiers.

M. Jean-Paul Charié. Vous lui donnerez de nos nouvelles !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Lorsque j'entends dire que le gel des terres va particulièrement menacer les petites exploitations, je suis étonné parce qu'elles ne sont pas concernées : au-dessous de vingt hectares, il n'y a pas de gel de terres. De toute façon, le gel de terres ne sera jamais obligatoire, il ne le sera que pour ceux qui veulent bénéficier des aides compensatoires aux baisses de prix. Il peut y avoir certaines exploitations qui, recherchant la production de blé de grande qualité, n'auront pas recours au gel des terres, mais j'admets qu'au départ elles seront peu nombreuses.

Quelques réflexions concernant l'élevage bovin qui est bien le secteur de l'élevage qui souffre le plus et pour lequel il faut que des dispositions soient prises.

M. Patrick Ollier. Tout à fait !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Je ferai remarquer qu'en 1991 la Communauté a dépensé cinq milliards de francs en aides directes. Après la réforme, les aides s'élèveront à vingt-cinq milliards de francs, cinq fois plus, ce n'est donc pas un désastre ! On me dira : « Il va y avoir baisse de prix. » C'est vrai, de 15 p. 100, progressivement, mais s'il y a pour quinze milliards de baisse de prix en trois ans, il y aura un solde positif de dix milliards, donc le montant des aides directes va doubler, passant de cinq à dix milliards de francs.

Voilà un exemple précis qui devrait rassurer les exploitants, à condition bien entendu que l'information leur parvienne et nous avons multiplié les informations en direction des parlementaires, des conseillers généraux, des responsables agricoles. J'espère que demain les agriculteurs eux-mêmes les recevront car je ne doute pas que tous les parlementaires, qui sont très objectifs, vont avoir à cœur d'éviter que de fausses peurs ne se répandent dans le monde agricole.

M. Jean-Paul Charié. N'est-ce pas, monsieur Gouzes ?

M. Jean-Marie Leduc. Charié s'en occupe !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Reste la situation des exploitations qui ne bénéficient pas encore de la prime à la vache allaitante. Pour ces élevages, la baisse des prix doit être compensée. C'est pourquoi nous avons demandé qu'il n'y ait plus de limitation à dix têtes de bétail, ni à 60 000 kilogrammes mais que les troupeaux en bénéficient, au-delà du seuil des dix vaches et jusqu'à une production de 120 000 litres de lait.

M. Patrick Ollier. Très bien !

M. Jean-Marie Leduc. C'est une bonne nouvelle !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Certes, encore faut-il l'obtenir de la Commission mais, dès le début, nous l'avons demandé, négocié ! J'espère que nous avancerons sur ce dossier.

En ce qui concerne les attributions aux éleveurs des zones de montagne des références laitières suspendues, cette mesure a été demandée dès le début ; elle est en discussion, mais elle n'est pas encore accordée. Nous poursuivrons notre effort pour que les références suspendues, de 1987 à 1988, soit 4,5 p. 100 de la production, puissent, dans toute la mesure du possible, être récupérées par les producteurs des zones de montagne. On me dit : les Italiens vont obtenir ceci, les Espagnols ont déjà obtenu cela ! Les pays méditerranéens, on le sait bien, produisent infiniment plus que les quotas dont ils disposent. Par exemple, si l'Espagne veut mettre de l'ordre dans ses affaires cela lui permettra d'entreprendre une politique de restructuration laitière et - ô paradoxe ! - elle achètera vraisemblablement, même certainement, beaucoup plus de lait à la France qu'elle n'en achète aujourd'hui !

En ce qui concerne la gestion des aides, il ne s'agit pas de créer à Bruxelles, ni à Paris, une nouvelle bureaucratie. En matière d'aides aux exploitations, la réforme de la politique agricole commune constitue, à mon sens, plus une évolution qu'une révolution, même si dans les esprits c'est une vraie révolution, j'en conviens. De nombreux producteurs bénéficient de telles aides et il faut forcément des fonctionnaires pour les gérer. Qui s'en plaindrait ?

Aujourd'hui, par exemple, 250 000 producteurs de viande bovine touchent la prime à la vache allaitante ; 78 000 producteurs de viande ovine reçoivent la prime à la brebis. Le secteur des grandes cultures était certes moins concerné jusqu'à présent par les aides directes, bien qu'il existe, depuis 1986, vous le savez, une aide aux petits producteurs de céréales.

Le système de gestion des aides sera le plus simple possible et le plus proche possible des agriculteurs car nous souhaitons - et nous le demandons - le maximum de simplifications dans les formulaires qui leur seront adressés.

On s'est préoccupé aussi du financement de la réforme. Les aspects budgétaires de la réforme de la politique agricole commune vont entraîner des augmentations, mais pas de tout un explosion budgétaire, comme certains pourraient le craindre. Au total, les dépenses du Fonds européen d'orienta-

tion et de garantie passeront de 33 milliards d'ECU en 1992 à 38,9 milliards d'ECU en 1997. Les propositions financières présentées par la Commission et connues sous le nom de « paquet Delors 2 » prévoient de porter le plafond des dépenses autorisées au titre du FEGGA, la fameuse ligne directrice budgétaire, précisément en 1997, à 39,6 milliards d'ECU. Donc les prévisions existent, ce qui permettra de tenir la ligne directrice.

Plusieurs d'entre vous ont posé des questions qui relèvent des politiques d'accompagnement : le développement rural, la gestion de l'espace, l'extensification, la forêt et les biocarburants.

En ce qui concerne le développement rural, je souligne l'importance que nous y attachons tous, notamment le Gouvernement. Plusieurs décisions interministérielles du CIAT en novembre 1991 entrent dans ce chapitre.

J'indiquerai plus particulièrement quelques éléments importants.

Les plans de développement des zones rurales - les fameux PDZR - en cours d'application, et dont j'ai rappelé cet après-midi l'importance pour l'agriculture, représentent en cumulant les fonds communautaires, les fonds nationaux, les fonds locaux, un apport de près de 14 milliards de francs pour les années prochaines, de 1992 à 1994.

Les actions favorisant la gestion et l'occupation de l'espace sont engagées de manière significative dans trois domaines : l'application de l'article 19 - on en a parlé à plusieurs reprises - s'est fortement amplifiée depuis les deux dernières années. Ainsi, si 12 000 hectares étaient sous contrat en 1990, 141 000 hectares sont agréés à ce jour. Il est vrai que la France s'est mise plus lentement à cette procédure, mais c'est fait.

L'encouragement à des systèmes de production plus extensifs a été expérimenté dans environ 2 000 exploitations d'élevage à viande, avec l'application du règlement communautaire de 1988. On peut dire que les agriculteurs français ont enfin découvert les vertus de l'extensification.

Les aides au boisement des terres agricoles, mises en place au début de l'année 1991, devraient permettre de boiser 15 000 hectares chaque année, ce qui n'est pas rien et qui viendra conforter les possibilités forestières de la France.

M. Jean-Paul Charié. Pour faire des autoroutes !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Nos surfaces forestières, on le sait, ont doublé depuis cent ans.

En ce qui concerne les programmes de développement des zones rurales, la Commission européenne a décidé de poursuivre ces programmes pour trois ans de plus, de 1994 à 1996 inclus, et qu'il est prévu d'augmenter de 50 p. 100 l'enveloppe financière destinée à ces actions. (« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Patrick Ollier. Très bien ! C'est une bonne nouvelle !

M. Jean-Paul Charié. Attendez que l'argent arrive ! (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Plusieurs d'entre vous ont évoqué la politique des biocarburants.

La France a été et demeure le premier pays de la Communauté à s'engager dans la voie de l'utilisation des produits agricoles à des fins énergétiques. Cette volonté s'est traduite dans la loi de finances pour 1992 par une exonération complète de la taxe intérieure des produits pétroliers pour les esters d'huile, de colza ou de tournesol et pour l'éthanol et ses dérivés.

Cette mesure - je le rappelle à ceux qui seraient frappés d'une certaine surdité - n'est pas annuelle. Elle a été prise pour cinq ans. Elle est instaurée jusqu'à la fin de 1996.

M. Jean-Paul Charié. Ce n'est pas assez !

M. Gérard Gouzes. Tout à l'heure, monsieur Charié, vous disiez que cela n'existait pas !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. La France a demandé qu'au niveau européen un régime spécifique et harmonisé soit également appliqué aux biocarburants. Cette proposition a été suivie d'effets puisque nous avons obtenu qu'un projet de directive en ce sens soit déposé devant le Conseil européen dès mars 1992.

A l'occasion de la réforme de la politique agricole commune, la France s'est donc battue victorieusement pour que soit prévue la possibilité de pratiquer des cultures destinées à des usages non alimentaires dans le cadre de la jachère industrielle, véritable alternative à la jachère nue avec le même bénéfice d'une aide, comme s'il s'agissait d'une jachère nue. Je remarque d'ailleurs que même chez certains responsables agricoles importants cette mesure ne semble pas avoir été encore parfaitement assimilée, et l'information n'est pas complète. Evidemment, si certains dirigeants ne connaissent même pas le contenu de la réforme, on comprend qu'il y ait quelques inquiétudes dans les fermes les plus reculées de France.

Toutes ces mesures sont de nature à contribuer à la mise en place d'une production significative de biocarburants.

En ce qui concerne les diesters, la première unité française de production actuellement en construction à Compiègne sera opérationnelle à la fin de 1992. En ce qui concerne l'éthanol, plusieurs unités pilotes ont déjà été agréées dans le cadre de la mesure d'exonération fiscale.

D'ores et déjà, un développement significatif de l'utilisation de ces produits est attendu. Dès l'année 1993, compte tenu des projets en cours, les volumes mis en œuvre pourraient dépasser 500 000 hectolitres de biocarburants, ce qui constituerait une première étape permettant d'ouvrir le marché. A court terme, les pétroliers seront engagés à accepter d'utiliser l'éthanol pur à 5 p. 100 dans l'essence avec plomb ou sans plomb. A moyen terme, ils pourront investir dans les unités de production des dérivés de l'éthanol. Des études sont menées et les discussions sont engagées entre le ministère de l'agriculture et de la forêt, le ministère de l'industrie et les pétroliers. J'attends de ces conversations une relance très importante de ces propositions.

Avant de terminer, je dirai quelques mots sur des inquiétudes qui se sont manifestées et qui sont tout à fait légitimes ici ou dans le monde rural : craintes de délocalisation, interrogations sur l'extensification de la production bovine et sur les conséquences de la réforme pour les entreprises en amont et en aval de la production.

Plusieurs d'entre vous, mesdames, messieurs, ont manifesté leurs inquiétudes face au risque de délocalisation des productions qui pourrait résulter de la mise en œuvre de cette nouvelle politique agricole commune. Je crois que c'était au contraire la logique de l'ancienne politique agricole commune, qui incitait les agriculteurs à produire toujours plus, qui conduisait précisément à une concentration de la production dans les zones où les coûts de revient étaient les plus bas. Pour s'en convaincre, il suffit d'observer l'évolution de la production de jeunes bovins au cours de ces dernières années. La production de jeunes bovins a progressé considérablement dans l'Ouest profond, principalement chez les éleveurs laitiers qui ont mis en place massivement cette production avec un prix de revient inférieur à celui obtenu dans les élevages spécialisés du Massif central ou de la Bourgogne. Cet afflux massif de production a conduit à la baisse des prix que nous connaissons depuis deux ans. Dans une telle situation, c'est bien évidemment ceux qui ont les coûts de production les plus bas qui résistent le mieux. Les producteurs situés dans les zones plus difficiles, donc moins bien placées, ont été souvent contraints de cesser leur activité. Ainsi la production de bœufs à l'herbe, qui représentait 52 p. 100 de la production française en 1980, n'en représente plus aujourd'hui, depuis 1990, que 27 p. 100. Voilà décrite la crise du bassin allaitant. Ce sont précisément les mécanismes que j'ai rappelés de surproduction, de concentration de la production, qui ont conduit à cette forme de délocalisation.

Je pourrais aussi prendre l'exemple du secteur porcin où la production s'est concentrée essentiellement en Bretagne, alors que la plupart des autres régions françaises cessaient ce type d'activité. Aujourd'hui, c'est seulement 10 000 à 15 000 producteurs qui assurent 80 p. 100 de la production nationale. Il y a bien eu et concentration et délocalisation avec l'ancienne politique agricole commune. La réforme de la PAC a précisément pour but de rompre avec cette logique.

Dorénavant, par l'établissement des droits à prime individuelle dans le secteur ovin et dans le secteur bovin, les accroissements de production, s'ils se font, se feront sans aide. Les producteurs en croissance, souvent les plus compétitifs, ne bénéficieront plus des aides au-delà de leur volume de production initial ; on arrêtera les compteurs là où ils les

situent. De même, les transferts de droits à prime resteront principalement liés au foncier et seront gérés dans le cadre départemental.

Voilà, je crois, des garanties sérieuses pour éviter la délocalisation des productions, qui s'est accélérée ces dernières années avec l'ancienne politique agricole commune. C'est dans le même esprit que, pour maintenir une répartition harmonieuse de l'activité agricole sur l'ensemble du territoire, nous avons accepté, d'ailleurs très facilement et avec plaisir, un amendement du groupe socialiste aux termes duquel il sera possible de contrôler et de limiter la taille des ateliers de production hors-sol - je pense au projet dit Pohlman - et j'ai entrepris les démarches nécessaires auprès de la Communauté pour sauver, précisément l'esprit du traité de Rome, à savoir le maintien et le développement des exploitations à taille humaine.

M. Alain Bonnet. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. La réforme est également favorable - je l'ai déjà dit - à l'extensification de la production de viande bovine. Pour la première fois, l'extensification de l'élevage bovin va être fortement encouragée par la Communauté. En premier lieu, des compléments de prime de 30 ECU par tête, soit 240 francs, sont prévus à la fois sur la prime à la vache allaitante et sur la prime bovin mâle. Ces primes à l'extensification s'appliqueront aux exploitations détenant moins de 1,4 unité gros bétail par hectare, c'est-à-dire à la quasi-totalité du troupeau allaitant qui constitue un élément essentiel pour l'occupation de l'espace dans certaines régions.

Je vous ai annoncé quelques remarques complémentaires pour répondre à vos questions sur l'amont et l'aval des productions agricoles et sur l'évolution des crédits de politique industrielle.

Les modifications de prix décidées dans la réforme de la PAC auront des répercussions à l'amont et à l'aval de ces productions, notamment au niveau, on le sait bien, des organismes d'approvisionnement, de collecte et de stockage des céréales, des colzas et de l'ensemble des oléoprotéagineux. Ces derniers auront à subir, bien sûr, des baisses de prix et des baisses de volumes. Pour faire face à ces menaces, la réforme sera accompagnée, au niveau français, de mesures sociales en direction de l'emploi. Des accords de branches tripartites seront négociés. De tels accords ont déjà fait leurs preuves au cours des grands mouvements de restructuration qui se sont produits dans le secteur laitier depuis la mise en place des quotas.

De même, au niveau communautaire, nous veillerons à ce que se développe une politique plus active des fonds structurels avec une révision des plans sectoriels pour faire face aux besoins d'adaptation dont je viens de parler. Je souhaite d'ailleurs que les crédits du ministère de l'agriculture et de la forêt affectés à la politique industrielle en 1993 soient maintenus au niveau nécessaire que j'évalue à quelque 300 millions de francs par an pour faire face aux restructurations et surtout au développement des entreprises.

Des questions particulières m'ont été posées concernant l'horticulture et la coopérative Union laitière normande, l'ULN ; j'y réponds brièvement, vu l'heure.

M. Bégault, par exemple, est intervenu tout spécialement - c'était l'objet d'ailleurs unique de son intervention - sur la filière horticole. Bien que les difficultés que connaît la filière horticole n'aient pas de lien avec la réforme de la PAC, je suis convaincu de l'importance sociale et économique de l'horticulture.

M. Alain Bonnet. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Et je compte, par conséquent, sur la base du bilan de la campagne 1991-1992 que j'ai demandé, faire prochainement à l'interprofession des propositions de soutien de certains de leurs projets de développement, qu'il s'agisse de la production ou de la commercialisation.

L'Union laitière normande occupe une place importante, tout le monde le sait, dans la filière laitière française, et cela a conduit le ministère de l'agriculture et de la forêt à suivre de très près les difficultés importantes que connaît cette entreprise. On le sait, elle a eu des problèmes de gestion.

M. Jean-Paul Charlé. Ce n'est pas d'aujourd'hui !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Le centre interministériel de restructuration industrielle, le CIRI, suit attentivement l'évolution de ce groupe.

Trois plans de restructuration sont aujourd'hui à l'étude. Deux d'entre eux associeraient à l'ULN des industriels français du secteur laitier dont les performances économiques et financières sont de nature à assurer la confiance des partenaires du groupe dans les propositions de restructuration formulées. Dans chaque cas, ces propositions sont globales et accompagnées des nécessaires mesures d'assainissement financier à mettre en œuvre pour consolider durablement la situation du groupe. Je resterai, pour ma part, particulièrement attentif à privilégier la solution qui maintiendra les meilleurs équilibres tant dans le domaine de la collecte que sur le marché des produits laitiers et qui assurera la meilleure sauvegarde de l'emploi local.

Enfin, est revenue la sempiternelle question qu'on nous pose depuis bientôt deux ans : la réforme de la PAC quand elle se produira, la réforme de la PAC qui vient de se produire, est-elle une concession faite aux Américains ? J'ai déjà largement répondu à cette critique dans ma déclaration de cette après-midi ; j'y reviens en quelques mots.

En premier lieu, il faut faire une réponse équilibrée. L'anti-américanisme simpliste n'est pas la meilleure réponse qu'on puisse apporter. D'ailleurs, ceux qui généralement hurlent de loin ne sont pas ceux qui se défendent le mieux le moment venu. Il ne faudrait pas oublier que les Etats-Unis, après tout, ne sont pas des ennemis mais des partenaires commerciaux très importants pour la France. Je rappelle qu'ils sont notre septième acheteur de produits agro-alimentaires, qu'ils sont le premier acheteur de produits français vendus hors de la Communauté, que 15 p. 100 de nos exportations agricoles, les vins, les spiritueux, les fromages, hors Communauté, partent en direction des Etats-Unis. Il n'est donc pas surprenant que les Américains, qui sont de bons clients, cherchent de leur côté à nous vendre quelque chose.

Cela étant dit, leurs exigences dans le cycle de négociations engagé en 1986 à Punta del Este ne sont pas acceptables, ni par la France ni par la Communauté.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. La France a joué un rôle central et essentiel dans l'affirmation de la position européenne face à ces exigences. Si la Communauté européenne n'existait pas, il y a longtemps que beaucoup d'Etats de la Communauté auraient négocié séparément pour leur compte et, aujourd'hui, il n'y aurait pas de position européenne ferme.

M. Alain Bonnet. Voilà !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Schématiquement, en effet, les demandes américaines visent à obtenir de la Communauté qu'elle abandonne largement à protection de son marché intérieur, comme cela d'ailleurs existe depuis 1962 en matière de produits de substitution des céréales. De même que les demandes américaines visent à limiter au maximum les possibilités d'exportation, notamment céréalières, de la Communauté, donc des Français, sur les marchés internationaux. Tout cela est connu de tout le monde.

La réforme de la politique agricole commune préserve d'abord la préférence communautaire et je m'étonne qu'un certain nombre d'orateurs feignent de l'ignorer car je ne peux pas croire qu'ils n'aient pas pris connaissance du document de réforme de la politique agricole commune qui établit pour les céréales un prix de seuil, c'est-à-dire à l'entrée de la Communauté, de 45 ECU multipliés par huit, supérieur au prix qui se pratique à l'intérieur de la Communauté européenne. Si bien qu'il n'y a aucun intérêt pour les Européens à donner la préférence à des productions céréalières extérieures à celles de la Communauté, sauf à faire venir de l'étranger des qualités de céréales que nous ne produisons pas encore ou en quantité insuffisante.

Quant à la limitation du volume de nos exportations, nous ne l'avons jamais acceptée et nous ne devons pas l'accepter. La réforme de la politique agricole commune doit permettre de réduire le montant des crédits budgétaires consacrés à l'aide aux exportations grâce à l'amélioration de la compétiti-

vité des productions communautaires, nos capacités d'exportation ne s'en trouveront pas affectées, le reste est une affaire de volonté politique de la part de nos négociateurs.

Je vous ferai remarquer, d'ailleurs, que s'agissant du « panel soja », qui a été évoqué par quelques-uns d'entre vous, les États-Unis lors de la réunion du conseil du GATT du 19 juin dernier, ont accepté, pour la première fois, de négocier sur la concession tarifaire qui leur a été accordée en 1962.

M. Gérard Gouzes. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. C'est la première fois qu'ils ont accepté de parler à nouveau de cette concession tarifaire de 1962 dans le cadre de l'article 28-4 du traité du GATT.

M. Gérard Gouzes. Il faut réparer les erreurs du passé !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Si les États-Unis maintenaient leur menace de rétorsion unilatérale, la Communauté a fait savoir qu'elle devrait, elle aussi, prendre les mesures de contre-rétorsion qui s'imposent.

M. Jean Gatal. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Je vois là la manifestation du renforcement de la position de l'Europe après l'adoption de la réforme de la politique agricole commune, qui me semble mieux appréciée par l'opinion publique américaine que par l'opinion publique française.

M. Jean-Paul Charlé. La faute à qui ?

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Je vous assure que la lecture des journaux américains est édifiante à cet égard. Les lobbies ne considèrent pas du tout que la réforme de la politique agricole commune ressemble en quoi que ce soit à une capitulation. Ils considèrent, au contraire, que c'est un moyen que les Européens se donnent pour être compétitifs et pour rivaliser avec eux.

Je termine en disant que le pessimisme n'est pas à l'ordre du jour. J'ai beaucoup apprécié, malgré l'heure tardive, le discours à la fois cultivé et lyrique de M. Peyrefitte. Il nous a décrit un monde rural auquel nous sommes attachés, un monde très émouvant auquel nous croyons et qu'il faut maintenir.

Mais les agriculteurs ne sont pas une espèce qui appelle la même protection que les ours et les marmottes. *(Sourires.)* Je vois bien qu'il y avait une bonne dose d'humour dans sa déclaration et je l'ai appréciée comme vous.

S'il faut que nous soyons les gardiens de la tradition, car la France est un pays d'ancienne civilisation et la richesse de la civilisation rurale est profonde et elle influence notre culture à tous, y compris la culture de ceux qui sont devenus des citadins, il n'en reste pas moins que nos agriculteurs appartiennent à la fin de ce siècle et appartiendront au siècle suivant. Ils représentent, certes, pour la France une tradition mais ils constituent aussi une force économique qui contribuera à construire l'avenir de la nation française. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jean-Paul Charlé. Dieu vous entende !

M. le président. Le débat est clos.

3

DÉPÔT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu, le 24 juin 1992, de M. Daniel Chevallier, un rapport, n° 2817, fait au nom de la commission de la production et des échanges sur le projet de loi, adopté avec modifications par le Sénat en deuxième lecture, relatif au contrôle de l'utilisation et de la dissémination des organismes génétiquement modifiés et modifiant la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement (n° 2816).

J'ai reçu, le 24 juin 1992, de M. Robert Le Foll un rapport n° 2818 fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux assistants maternels et assistantes maternelles et modifiant le code de la famille et de l'aide sociale, le code de la santé publique et le code du travail.

J'ai reçu, le 24 juin 1992, de M. Bernard Schreiner (Yvelines), un rapport n° 2819, fait au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sur le projet de loi, adopté par le Sénat après déclaration d'urgence, relatif à l'installation de réseaux de distribution par câble de services de radiodiffusion sonore et de télévision.

J'ai reçu, le 24 juin 1992, de M. Jean-Pierre Worms, un rapport n° 2822 fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la modernisation des entreprises coopératives.

J'ai reçu, le 24 juin 1992, de M. Jean-Jacques Hyst, un rapport n° 2823 fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme des dispositions du code pénal relatives à la répression des crimes et délits contre les biens.

J'ai reçu, le 24 juin 1992, de M. Michel Pezet, un rapport n° 2824 fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme des dispositions du code pénal relatives à la répression des crimes et délits contre les personnes.

4

DÉPÔT D'UN RAPPORT D'INFORMATION

M. le président. J'ai reçu, le 24 juin 1992, de M. Michel Pezet, un rapport d'information n° 2821 déposé par la délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés européennes sur l'activité des Communautés européennes au second semestre de 1991.

5

DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI MODIFIÉ PAR LE SÉNAT

M. le président. J'ai reçu, le 24 juin 1992, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, modifié par le Sénat en deuxième lecture, portant réforme des dispositions du code pénal relatives à la répression des crimes et délits contre la nation, l'État et la paix publique.

Le projet de loi n° 2825 est renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

6

DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI ADOPTÉ AVEC MODIFICATIONS PAR LE SÉNAT

M. le président. J'ai reçu, le 23 juin 1992, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté avec modifications par le Sénat en deuxième lecture, relatif au contrôle de l'utilisation et de la dissémination des organismes génétiquement modifiés et modifiant la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Le projet de loi n° 2816 est renvoyé à la commission de la production et des échanges.

7

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à quinze heures, première séance publique :

Questions à M. Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'industrie et du commerce extérieur :

Discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi n° 2612 relatif à la validation d'acquis professionnels pour la délivrance de diplômes et portant diverses dispositions relatives à l'éducation nationale (rapport n° 2810 de M. Jean-Paul Brét, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

A vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée, le jeudi 25 juin 1992, à quatre heures.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

JEAN PINCHOT

ORDRE DU JOUR ÉTABLI**A LA SUITE DE LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS**

(Réunion du mercredi 24 juin 1992

et décision de l'Assemblée nationale du même jour)

L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au mardi 30 juin 1992, terme de la session ordinaire, a été ainsi fixé :

Mercredi 24 juin 1992, le soir, à vingt et une heures trente :

Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement sur la réforme de la politique agricole commune.

Jeudi 25 juin 1992, l'après-midi, à quinze heures, après les questions posées à M. Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'industrie et du commerce extérieur, et le soir, à vingt et une heures trente :

Discussion du projet de loi relatif à la validation d'acquis professionnels pour la délivrance de diplômes et portant diverses dispositions relatives à l'éducation nationale (n° 2612, 2810).

Vendredi 26 juin 1992 :

Le matin, à neuf heures trente, après les questions orales sans débat :

Discussion du rapport de la commission mixte paritaire sur le projet de loi relatif à la modernisation des entreprises coopératives (n° 2822).

Discussion du rapport de la commission mixte paritaire sur le projet de loi relatif aux assistants maternels et aux assistantes maternelles et modifiant le code de la famille et de l'aide sociale, le code de la santé publique et le code du travail (n° 2818).

Discussion des conclusions du rapport sur la proposition de résolution, présentée par MM. Edouard Landrain et Jacques Barrot, tendant à la constitution d'une commission d'enquête sur l'aménagement de la Loire, le maintien de son débit, la protection de son environnement (n° 2498, 2695).

L'après-midi, à quinze heures, et le soir, à vingt et une heures trente :

Suite de la discussion du projet de loi relatif à la validation d'acquis professionnels pour la délivrance de diplômes et portant diverses dispositions relatives à l'éducation nationale (n° 2612, 2810).

Suite de l'ordre du jour du matin.

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi relatif au contrôle de l'utilisation et de la dissémination des organismes génétiquement modifiés et modifiant la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement (n° 2816, 2817).

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à l'installation de réseaux de distribution par câble de services de radiodiffusion sonore et de télévision (n° 2794, 2819).

Discussion, soit sur rapport de la commission mixte paritaire, soit en nouvelle lecture, du projet de loi relatif à l'action des collectivités locales en faveur de la lecture publique et des salles de spectacle cinématographique.

Samedi 27 juin 1992, le matin, à neuf heures trente, l'après-midi, à quinze heures, et le soir, à vingt et une heures trente :

Suite de l'ordre du jour de la veille.

Navettes diverses.

Lundi 29 juin 1992 :

L'après-midi, à quinze heures :

Discussion du projet de loi portant règlement définitif du budget de 1990 (n° 2500, 2786).

Discussion des conclusions du rapport sur la proposition de loi organique présentée par M. Edmond Alphandéry (n° 2678) et sur la proposition de loi organique présentée par M. Jean Le Garrec (n° 2749), modifiant l'ordonnance n° 59-2 du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances pour instituer un contrôle du Parlement sur le prélèvement sur les recettes de l'Etat opéré au profit des Communautés européennes.

Le soir, à vingt-deux heures :

Suite de l'ordre du jour de l'après-midi.

Discussion des conclusions du rapport sur la proposition de loi organique présentée par M. Laurent Fabius, tendant à modifier l'ordonnance n° 58-1360 du 29 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au Conseil économique et social (n° 2469).

Discussion des conclusions du rapport sur la proposition de loi organique présentée par M. Louis Mermaz et plusieurs de ses collègues, tendant à assujettir les carrières aux dispositions de la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 et à créer la commission départementale d'agrément des carrières (n° 1390).

Navettes diverses.

Mardi 30 juin 1992, le matin, à neuf heures trente, et l'après-midi, à seize heures :

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, modifiant le livre V du code de la santé publique et relatif à la pharmacie et au médicament (n° 2714).

Discussion, soit sur rapport de la commission mixte paritaire, soit en nouvelle lecture, du projet de loi modifiant la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives et portant diverses dispositions relatives à ces activités.

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi modifiant le chapitre III du titre II du livre V du code de la santé publique relatif à la pharmacie vétérinaire.

Discussion, soit sur rapport de la commission mixte paritaire, soit en nouvelle lecture, du projet de loi relatif à l'élimination des déchets ainsi qu'aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Discussion du rapport de la commission mixte paritaire sur le projet de loi portant réforme des dispositions générales du code pénal (n° 1945).

Discussion, en nouvelle lecture :

- du projet de loi portant réforme des dispositions du code pénal relatives à la répression des crimes et délits contre les personnes ;

- du projet de loi portant réforme des dispositions du code pénal relatives à la répression des crimes et délits contre les biens.

Discussion, soit sur rapport de la commission mixte paritaire, soit en nouvelle lecture, du projet de loi portant réforme des dispositions du code pénal relatives à la répression des crimes et délits contre la nation, l'Etat et la paix publique.

Discussion du projet de loi relatif à l'entrée en vigueur du nouveau code pénal et à la modification de certaines dispositions de droit pénal et de procédure pénale rendue nécessaire par cette entrée en vigueur (n° 2611, 2789).

Le soir, à vingt et une heures trente :

Discussion, soit sur rapport de la commission mixte paritaire, soit en nouvelle lecture, du projet de loi relatif à l'installation de réseaux de distribution par câble de services de radiodiffusion sonore et de télévision.

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi relatif à l'abus d'autorité en matière sexuelle dans les relations de travail et modifiant le code du travail et le code de procédure pénale.

Lecture définitive du projet de loi relatif à l'action des collectivités locales en faveur de la lecture publique et des salles de spectacle cinématographique.

Discussion, soit sur rapport de la commission mixte paritaire, soit en nouvelle lecture, du projet de loi relatif au contrôle de l'utilisation et de la dissémination des organismes génétiquement modifiés et modifiant la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Navettes diverses.

Suite de l'ordre du jour de l'après-midi.

ANNEXE

Questions orales inscrites à l'ordre du jour du vendredi 26 juin 1992

Questions orales sans débat

N° 601. - M. Edouard Frédéric-Dupont appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux transports routiers et fluviaux sur les dispositions de la loi n° 89-469 du 10 juillet 1989, qui institue un système de permis à points particulièrement rigoureux. Un tel système existe dans certains pays étrangers avec une rigueur qui n'est pas comparable à celle qui résultera très probablement du décret pris en application de la loi précitée, lequel prévoirait un permis à 6 points alors qu'en Grande-Bretagne il comporte 14 points et en Allemagne 18 points. Le nombre de points envisagé aurait des effets dramatiques pour la profession de chauffeur de taxi. Celle-ci est particulièrement fatigante et les nerfs des chauffeurs sont parfois à bout sans qu'ils soient pour cela des chauffards. Conduisant toute la journée, ils ont plus que d'autres l'occasion de commettre de légères infractions. Enfin, les sanctions qui les frapperaient auraient pour eux une double conséquence : non seulement elles les priveraient de l'usage de leur voiture, mais elles les ruineraient puisqu'ils ne vivent que de leur profession de chauffeur de taxi. Jusqu'ici, après une erreur de conduite, ils passaient devant des commissions qui étaient chargées de juger la situation des intéressés, qui pouvaient se prévaloir de circonstances atténuantes. Actuellement, lorsqu'une sanction administrative de retrait de permis de conduire est prise par le préfet et que le conducteur passe ensuite devant le tribunal, la peine à laquelle le juge est susceptible de le condamner ne vient pas se cumuler avec le retrait ordonné par le préfet, alors qu'avec le système de permis à points, la sanction ne sera plus anonyme, car le jugement du magistrat viendra s'inscrire au fichier du conducteur. Il ne pourra plus bénéficier du « permis blanc » lui permettant de continuer à conduire pour des raisons spécifiquement professionnelles. Je lui demande les dispositions qu'il envisage de prendre pour tenir compte de cette situation et souhaiterait qu'il abandonne la solution du permis à 6 points, qui conduira un grand nombre de chauffeurs de taxi à s'inscrire à l'ANPE.

N° 606. - M. Alain Bocquet rappelle à Mme le ministre délégué au logement et au cadre de vie que, voilà un an presque jour pour jour, il interpellait son prédécesseur sur la situation extrêmement difficile dans laquelle se trouvent des dizaines de milliers de personnes ayant signé un contrat d'accession à la propriété avec la SA d'HLM Carpi. A ce jour, malgré de nombreuses et diverses relances de sa part mais aussi des associations d'accédants, ce dossier n'a toujours pas trouvé de conclusion, et notamment en faveur de ces familles qui ont eu à subir les conséquences parfois dramatiques pour elles de ce qu'il faut bien appeler une véritable arnaque. Où en sont les promesses faites lors des différents contacts avec le ministère ? Où en est-on de la parution officielle et publique du rapport de la mission d'expertise Vorms nommée par le Gouvernement ? Serait-il si déroutant que cela ? Enfin, vaut-il prendre les mesures qui s'imposent pour permettre à ces milliers de familles de mener à terme et dans des conditions normales et raisonnables l'acquisition de leur logement ?

N° 599. - M. Emmanuel Aubert expose à M. le garde des sceaux, ministre de la justice, que la réforme du code pénal qui arrive à son terme, si importante soit-elle, ne résoudra pas le problème d'une bonne justice en France aussi longtemps que n'auront pas été résolus les principaux défis auxquels elle est confrontée, et notamment celui de l'indispensable réforme de la procédure pénale. Garde à vue féodale, inculpation mal définie

dans l'article 80 du code de procédure pénale, qui est contraire au principe de la présomption d'innocence, abus en nombre et en durée de la détention provisoire laissée au bon vouloir d'un seul homme, etc., justifient une urgente et profonde réforme de la procédure pénale pour que la liberté des personnes et la présomption d'innocence aient une meilleure et indispensable garantie juridictionnelle. Or, toutes les tentatives législatives faites pour apporter des modifications, même partielles, à la procédure pénale semblent se heurter systématiquement à des obstacles infranchissables qui les empêchent d'être mises en application. Ainsi la loi du 10 décembre 1985, proposée par M. Badinter et votée par le Parlement, fut-elle abrogée par la loi du 30 décembre 1987, proposée par M. Chalandon, qui elle-même ne fut jamais appliquée, faute de crédits ! De son côté, le projet de loi portant réforme de la procédure pénale, déposé le 26 février 1992 par M. Sapin, ministre délégué à la justice du précédent gouvernement, semblait devoir être, le moment fort de la présente session, ce qui n'est manifestement plus le cas. Il lui demande si l'actuel gouvernement, et en particulier lui-même, sont d'accord avec les propositions figurant dans le projet de loi n° 2585. Si tel est le cas, il souhaiterait savoir quand il en visagerait l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale ou du Sénat. Si tel n'est pas le cas, il souhaiterait savoir quelles sont ses intentions et notamment les éléments du texte en cause qu'il lui semble préférable de modifier, et s'il envisage d'entreprendre une large concertation préalable des parlementaires, des magistrats, des avocats et des professionnels du droit sur ce problème essentiel pour la justice.

N° 613. - M. Adrien Zeller appelle l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur l'accroissement préoccupant du nombre de mariages blancs pratiqués pour contourner la politique en matière d'immigration. Des décisions judiciaires rendues récemment illustrent l'insuffisance du dispositif législatif en la matière. Ainsi la cour d'appel de Colmar a esquisé « qu'un acte de mariage produit par lui-même des effets légaux qui ne permettent pas de le considérer comme inexistant à raison de la fraude que peut constituer l'affirmation d'une volonté qui fait en réalité défaut ». Devant l'importante augmentation de la pratique des mariages blancs et en raison de la jurisprudence qui risque, dans les faits, de les encourager, il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend proposer au Parlement afin de : préciser, s'il y a lieu, les dispositions du code civil dans ce domaine ; définir des modalités de nature à apprécier la volonté réelle des conjoints et à augmenter les moyens du contrôle administratif ; réduire l'automatisme de délivrance des permis de séjour des étrangers liée à des mariages de complaisance ; et, en tout état de cause, pour mettre un terme à cette forme de violation de la loi par absence de volonté des conjoints et de contournement des politiques de lutte contre l'immigration clandestine.

N° 608. - M. Bruno Bourg-Broc attire l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture, sur l'arrivée à échéance, le 31 décembre prochain, de la loi de programme sur le patrimoine du 5 janvier 1988. Génératrice d'emplois et source de dynamisme et de sécurité pour l'ensemble des parties concernées (propriétaires, collectivités locales, entreprises, etc.), cette loi a contribué à faire de notre patrimoine une force économique. Elle est aujourd'hui un outil indispensable pour sa survie et son rayonnement. Au nom du groupe d'études parlementaire sur le patrimoine architectural, qui compte plus de 80 députés de toute tendance, il lui demande donc de tout mettre en œuvre afin que soit présenté au Parlement un projet de loi de programme sur le patrimoine prenant la suite du texte du 5 janvier 1988.

N° 609. - M. Bruno Bourg-Broc appelle l'attention de Mme le secrétaire d'Etat à la francophonie et aux relations culturelles extérieures sur l'insuffisance des moyens de diffusion de la langue française en France et à l'étranger. Il paraît en effet étonnant que l'ouvrage *La Francophonie de A à Z*, édité sous la direction du ministère des affaires étrangères et de celui chargé de la francophonie, continue d'être vendu malgré les graves erreurs qu'il contient. Il met non seulement en œuvre la réforme de l'orthographe, mais affirme dans l'article intitulé « Orthographe » que « les modifications seront enseignées dans les établissements scolaires dès la rentrée 1991 ». Pourtant, cette réforme n'a jamais été adoptée ; elle a été repoussée et enterrée par l'Académie française dès le mois de janvier 1991. Il en est de même du manuel Hatier intitulé *Réussir en orthographe*, dont les règles suivent également la nouvelle orthographe. En dépit de plusieurs interventions, le Gouvernement n'a toujours pas pris de mesures pour que ce produit frauduleux, qui risque de conduire plutôt à une baisse du niveau de l'orthographe, soit retiré du commerce. Il s'agit là en effet d'un abus de confiance face aux parents et élèves. Sans vouloir

mettre en cause le principe de la liberté des auteurs et des éditeurs, il lui demande si le Gouvernement entend prendre des dispositions appropriées. Il souligne également que la politique actuelle ne contribue guère à la diffusion de la langue française. Celle-ci revêt actuellement une importance particulière dans les pays de l'Est. Il est donc étonnant qu'un certain nombre de postes d'enseignants de langue française soient supprimés en Tchécoslovaquie par exemple, à un moment où ceux qui désirent apprendre le français sont de plus en plus nombreux. En outre, la chaîne TV5 a cessé de diffuser des programmes en langue française par voie hertzienne en République tchèque et en Slovaquie. Cela touche en particulier les professeurs de français, pour qui ces programmes représentaient généralement les seuls liens avec la France.

N° 602. - Les finances de l'assurance chômage sont au plus bas : plus de vingt milliards de déficit cumulés pour 1991 et 1992 et un déficit qui se creuse d'un milliard de francs chaque mois. L'explosion du chômage en est la première raison. Le chômage touche aujourd'hui 10 p. 100 de la population active et le nombre de chômeurs indemnisés est en augmentation de 33 p. 100 sur deux ans. Le véritable enjeu qui se cache derrière le déficit de l'UNEDIC est donc d'abord celui de la création d'emplois qualifiés et correctement rémunérés. Le traitement social du chômage est un échec notoire ; une hausse de la part salariale des cotisations serait d'autant plus inacceptable que l'Etat n'assume plus, aujourd'hui, qu'un quart des dépenses relatives au chômage contre un tiers au début des années 1980. C'est pourquoi, M. Jean-Claude LeFort demande à Mme le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle quelles mesures elle compte prendre dans l'immédiat afin d'assainir la situation de la trésorerie de l'UNEDIC et, à terme, les réponses qu'elle compte apporter au développement du chômage et de la précarité.

N° 607. - Mme Françoise de Panafieu expose à Mme le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle qu'une association sans but lucratif récemment créée, « Cadres sans frontières », souhaite servir d'intermédiaire entre des cadres français privés d'emploi et des petites et moyennes entreprises d'Europe centrale et orientale. Ces dernières ont besoin de s'adapter à l'économie de marché et donc de bénéficier de conseils de gestion qui pourraient leur apporter les cadres en cause au cours de stages d'un ou plusieurs mois, éventuellement renouvelables. Cette initiative est évidemment intéressante pour les pays concernés. Elle permettrait également aux cadres qui y participeraient d'échapper à un sentiment d'inutilité, voire de désespérance ; elle pourrait faciliter leur réinsertion dans des petites et moyennes entreprises françaises auxquelles ils apporteraient l'expérience et les relations résultant de leurs stages. L'accueil dans les pays envisagés, Pologne et Tchécoslovaquie (Pologne dans un premier temps), limité au strict nécessaire, serait à la charge des entreprises utilisatrices. La mission interministérielle pour l'Europe centrale et orientale qui dépend du Premier ministre accepterait sans doute de prendre en charge leur transport. Des contacts ont déjà été pris par l'association avec les chambres de commerce polonaises, d'une part, mais aussi avec l'APEC dont la participation paraît acquise. De même certains clubs (« Lyon's » et « Rotary »), qui ont à la fois parmi leurs adhérents des chefs d'entreprise et des cadres salariés actifs ou sans emploi, ont réagi favorablement. Un réseau de relations pourrait être établi entre ces divers participants pour déterminer le rôle de chacun d'eux, mais il apparaît indispensable de régler le statut des cadres en cause à l'égard de l'assurance chômage. Leur famille resterait dans la quasi-totalité des cas en France et leur séjour à l'étranger pourrait être assimilé à un stage de formation. Elle lui demande en conséquence, compte tenu de l'ensemble du problème et de l'intérêt qu'il présente, si elle n'estime pas possible que ces cadres privés d'emploi, participant à une telle expérience, puissent soit continuer à percevoir leurs indemnités de chômage, soit bénéficier d'un contrat de formation.

N° 614. - M. Germain Gengenwin appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux collectivités locales sur le projet de réforme des comptabilités communales présenté par le Gouvernement aux membres du comité des finances locales lors de sa séance du 30 avril dernier. Selon le Gouvernement, le projet vise notamment à donner une nouvelle définition de l'équilibre budgétaire ; instituer « un nouveau contrôle de la sincérité des comptes administratifs » ; rendre « obligatoires les dotations aux amortissements et les provisions pour risque ». Aussi, il souhaiterait que le Gouvernement apporte des précisions sur les points suivants : le dispositif prévu pour les petites communes ; les résultats des simulations concernant le surcoût budgétaire de la réforme ; la compensation pour les communes qui devront faire face à des charges supplémentaires (changements

de logiciels informatiques, formation des personnels communaux...) ; les suites qu'il entend réserver aux conclusions du rapport d'information élaboré par la commission des finances du Sénat.

N° 611. - M. Henri Bayard appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la forêt sur le problème de la contractualisation des classes de seconde, générales et technologiques, des maisons familiales rurales. Il lui rappelle que ces classes constituent la voie d'accès normale aux classes de première et terminale du brevet de technicien agricole et des baccalauréats technologiques. Il est donc regrettable que, depuis 1988, toutes les demandes d'ouverture aient été refusées, alors que rien, aux termes de la loi du 31 décembre 1984, ne justifie l'exclusion des classes de seconde de la contractualisation. A l'heure où le monde rural fait l'objet de nombreux débats, il lui demande en conséquence s'il entend maintenir sa position de blocage, notamment sur les 22 ouvertures de classe qui font l'objet d'une demande de contractualisation, ou, au contraire, s'il pense que la formation en alternance doit être assurée normalement en application de la loi.

N° 612. - M. Xavier Hunault appelle l'attention de M. le Premier ministre sur l'intérêt du développement de la production d'énergie d'origine agricole. Il lui rappelle que l'utilisation de biocarburants présenterait le triple avantage d'offrir un débouché non alimentaire aux productions agricoles (et donc d'éviter le gel des terres), de diminuer la dépendance énergétique de la France et de contribuer à la lutte contre la pollution. Il lui demande donc, au-delà des simples mesures de détaxation déjà prises, quelle politique d'ensemble le Gouvernement entend suivre pour favoriser le développement de la filière des biocarburants et encourager la production et la commercialisation de ces produits.

N° 610. - M. Bernard Pons expose à M. le ministre de l'économie et des finances qu'un certain nombre de compagnies d'assurances - nationalisées ou privées - appliquent en Corse une véritable politique ségrégationniste qui se traduit de la façon suivante : interdiction aux agents locaux d'accepter la plupart des risques qui sortent de l'ordinaire ; refus systématique mentionné dans les tarifs d'accepter certains risques touchant à l'activité touristique (hôtels, restaurants, camps de vacances, camping...), alors que le tourisme est précisément la première activité économique de l'île ; lorsque certains risques sont acceptés, tels que le vol, les commerces de vêtements, ou les résidences secondaires, une surprime est imposée, qui varie de 100 à 200 p. 100 suivant les compagnies ; enfin, et surtout, certaines personnes non originaires de Corse se voient carrément refuser la couverture de leurs risques, au motif qu'elles relèvent d'une « population à risques » et se trouvent ainsi dangereusement exposées. Cette situation n'est pas acceptable pour des raisons évidentes qui tiennent à la liberté individuelle et à l'égalité des citoyens. Une telle politique constitue en elle-même un encouragement au terrorisme en lui permettant d'atteindre son but. Il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour y mettre un terme.

N° 615. - M. Jean-Pierre Fourré rappelle à M. le ministre des postes et télécommunications que, selon la loi du 2 juillet 1990, La Poste n'a pas pour seul objet le service public du courrier. L'un de ses domaines d'activité est bien d'offrir, dans le respect des règles de la concurrence, des services financiers. Le relèvement du taux des Livrets A proposé par M. Christian Pierret devant la commission des finances de l'Assemblée nationale afin d'enrayer la décollecte lui semble tout à fait pertinent. Cependant, cette mesure, bénéfique pour le logement social comme pour La Poste et les caisses d'épargne, ne saurait occulter la nécessaire extension des services financiers postaux. Dans le rapport adopté par la commission de la production et des échanges, il préconisait le crédit au logement sans épargne préalable afin que La Poste fidélise sa clientèle et joue pleinement son rôle dans le cadre de l'aménagement du territoire sans perturber le marché, contrairement à l'opinion des milieux financiers. Depuis lors, aucune décision n'a été prise. Le Livre vert postal, récemment rendu public, ne s'oppose pas à une éventuelle extension des services financiers. Ce document vise à préparer une réglementation européenne dans le domaine postal et pourrait donc se traduire par une évolution du cadre dans lequel s'inscrivent les activités de La Poste. La question de l'extension des services financiers postaux touche des domaines aussi divers que vitaux. L'aménagement du territoire ainsi que la qualité et la compétitivité de La Poste en France, mais aussi en Europe, sont directement concernés. C'est pourquoi il souhaiterait qu'il lui fasse part de son point de vue sur cette question.

N° 616. - M. Jean Laurain attire l'attention de M. le ministre de l'industrie et du commerce extérieur sur l'avenir du bassin sidérurgique et ferrifère lorrain. Il y a un an, jour pour jour, il attirait son attention sur la restructuration industrielle de la Lorraine et, en particulier, sur la gravité de la situation dans la sidérurgie et les mines de fer de notre région. Au-delà, c'est le volume réel des suppressions d'emplois, mais aussi celui des embauches de jeunes nécessaire pour respecter l'équilibre de la pyramide des âges qui est en question sur la période 1993-1995 (programme « Cap 2000 »). Peut-il lui apporter des précisions dans ce domaine essentiel qu'est l'emploi dans la sidérurgie ? Enfin, c'est le maintien de la production des produits longs sur le site de Gandrange avec la construction de deux fours électriques qui reste en suspens. La pérennité de ce site symbole doit être réaffirmée d'urgence. Pour ce qui est des mines de fer, les élus des bassins concernés ont engagé une action pour soutenir les mineurs mais aussi pour défendre l'emploi, mettre en place une politique volontariste de réindustrialisation sur ces secteurs et éviter l'exode des populations. Les vingt-deux maires démissionnaires de la Moselle et de Meurthe-et-Moselle souhaitent la suspension de la fermeture de la mine de Mairy-Mainville, un soutien financier aux communes touchées par les mesures de fermeture, la participation de Lormines et de l'Etat aux dépenses entraînées par le pompage des eaux d'exhaure des mines, qui risque d'être totalement arrêté. Face à cette situation préoccupante, quelles mesures compte-t-il prendre sur les plans industriel et social - à titre d'exemple, une accélération du règlement du TGV-Est - pour rassurer les Lorrains ? Au nom de tous ses collègues lorrains de la majorité, il en appelle à la solidarité nationale et à la prise de décisions urgentes, concrètes et efficaces, en faveur des mines de fer et de la sidérurgie, cela dans le prolongement des annonces faites le 6 février dernier par le ministre en Lorraine.

N° 617. - M. Emile Vernaudon rappelle à M. le ministre de la défense que l'équilibre économique de la Polynésie française est très fragile, puisque le taux de couverture des importations du territoire par ses exportations n'atteint même pas 5 p. 100. La Polynésie est donc très dépendante des aides que lui apporte l'Etat. Or, sur les 6 milliards de francs français environ dépensés par l'Etat dans le territoire, près de la moitié - 45 p. 100 exactement - est constituée par des dépenses militaires ou connexes. La suspension des expérimentations nucléaires récemment décidée par le chef de l'Etat préoccupe donc gravement - et à juste titre - tous les Polynésiens soucieux de l'avenir de leur territoire. Une délégation polynésienne conduite par l'actuel président du gouvernement local, M. Gaston Flosse, vient d'être reçue par le Président de la République et le Premier ministre. Ne participant pas à cette délégation, il souhaiterait que les points suivants lui soient précisés : si la suspension provisoire des expérimentations nucléaires se transformait l'année prochaine en cessation définitive des essais français dans le Pacifique, comment serait remplacée la convention douanière et de coopération économique qui lie le ministère de la défense et le CEA au territoire de la Polynésie française depuis plusieurs années et pour des périodes quinquennales ? En second lieu, comment le ministère de la défense et l'Etat ont-ils l'intention de procéder pour que la suspension des essais nucléaires n'entraîne pas de licenciements en Polynésie française ? A cette question se rattache une autre : de quelle manière le ministère de la défense et l'Etat entendent-ils « porter une attention particulière à la situation des entreprises sous-traitantes du CEA-CEP et à leur plan de charge » ? Enfin, comment le ministère de la défense et l'Etat vont-ils compenser le manque à gagner pour le territoire, provoqué par le départ des personnels civils et militaires employés par le CEA-CEP dans le cadre des expérimentations nucléaires ? Ne serait-il pas plus juste et équitable que les sommes consacrées jusqu'ici aux essais nucléaires soient affectées au redressement de l'économie polynésienne qui a été gravement perturbée depuis trente ans ?

DÉMISSION D'UN MEMBRE D'UNE COMMISSION

M. Bernard Pons a donné sa démission de membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

NOMINATION DE MEMBRES DE COMMISSIONS

(Application de l'article 38, alinéa 4, du règlement)

Le groupe RPR a désigné :

M. Bernard Pons pour siéger à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

M. Dominique Perben pour siéger à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

Candidatures affichées le mercredi 24 juin 1992 à seize heures.

Ces nominations prennent effet dès leur publication au *Journal officiel*.

COMMISSIONS MIXTES PARITAIRES

COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI RELATIF AUX ASSISTANTS MATERNELS ET ASSISTANTES MATERNELLES ET MODIFIANT LE CODE DE LA FAMILLE ET DE L'AIDE SOCIALE, LE CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET LE CODE DU TRAVAIL

Composition de la commission

A la suite des nominations effectuées par l'Assemblée nationale le mercredi 24 juin 1992 et par le Sénat dans sa séance du lundi 22 juin 1992, cette commission est ainsi composée :

Députés

Titulaires. - MM. Jean-Michel Belorgey, Robert Le Foll, Jean Vittrant, Marcel Garroust, Mmes Marie Jacq, Roselyne Bachelot et M. Denis Jacquat.

Suppléants. - Mme Janine Ecochard, MM. Robert Loidi, David Bohbot, Louis de Broissia, Francisque Perrut, Mmes Bernadette Isaac-Sibille et Muguette Jacquaint.

Sénateurs

Titulaires. - M. Jean-Pierre Fourcade, Mme Nelly Rodi, MM. Charles Descours, Jean Madelain, François Delga, Franck Serusclat et Mme Marie-Claude Beaudreau.

Suppléants. - MM. André Bohl, Jean Chérioux, Henri Le Breton, François Louisy, Pierre Louvot, Bernard Seillier et Paul Souffrin.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI RELATIF À L'ACTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES EN FAVEUR DE LA LECTURE PUBLIQUE ET DES SALLES DE SPECTACLE CINÉMATOGRAPHIQUE

Composition de la commission

A la suite des nominations effectuées par l'Assemblée nationale le mercredi 24 juin 1992 et par le Sénat dans sa séance du lundi 22 juin 1992, cette commission est ainsi composée :

Députés

Titulaires. - MM. Jean-Michel Belorgey, Bernard Schreiner (*Yvelines*), Jacques Santrot, Jean Vittrant, Jean Laurain, Etienne Pinte et Denis Jacquat.

Suppléants. - MM. Julien Dray, Jean Albouy, Mme Marie Jacq, MM. Bruno Bourg-Broc, Francisque Perrut, Jean-Paul Fuchs et Robert Montdargent.

Sénateurs

Titulaires. - MM. Maurice Schumann, Jacques Carat, Jean Clouet, Adrien Gouteyron, Albert Vecten, André Egu et Mme Danielle Bidard-Reydet.

Suppléants. - MM. Robert Castaing, Ambroise Dupont, Jacques Habert, François Lesein, Pierre Schiélé, Mme Françoise Seligman et M. Serge Vinçon.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI PORTANT RÉFORME DES DISPOSITIONS DU LIVRE IV DU CODE PÉNAL RELATIVES À LA RÉPRESSION DES CRIMES ET DÉLITS CONTRE LA NATION, L'ÉTAT ET LA FAIX PUBLIQUE

Composition de la commission

A la suite des nominations effectuées par l'Assemblée nationale le jeudi 25 juin 1992 et par le Sénat dans sa séance du mercredi 24 juin 1992, cette commission est ainsi composée :

Députés

Titulaires. - MM. Gérard Gouzes, François Colcombet, Michel Pezet, Jean-Pierre Michel, Alain Vidalies, Jacques Toubon et Pascal Clément.

Suppléants. - MM. Jacques Floch, Jean-Paul Calloud, Mme Denise Cacheux, MM. Pierre Mazeaud, Francis Delattre, Jean-Jacques Hyst et Gilbert Millet.

Sénateurs

Titulaires. - MM. Jacques Larché, Paul Masson, Etienne Dailly, Jacques Thyraud, Bernard Laurent, Michel Dreyfus-Schmidt et Charles Lederman.

Suppléants. - MM. Guy Allouche, Daniel Hoeffel, Charles Jolibois, Robert Pagés, Michel Rufin, Jacques Sourdille et Louis Virapoulé.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI RELATIF AUX ASSISTANTS MATERNELS ET ASSISTANTES MATERNELLES ET MODIFIANT LE CODE DE LA FAMILLE ET DE L'AIDE SOCIALE, LE CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET LE CODE DU TRAVAIL

Nomination du bureau

Dans sa séance du mercredi 24 juin 1992, la commission mixte paritaire a nommé :

Président : M. Jean-Pierre Fourcade.

Vice-président : M. Jean-Michel Belorgey.

Rapporteurs :

- à l'Assemblée nationale : M. Robert Le Foll ;

- au Sénat : Mme Nelly Rodi.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI RELATIF À LA MODERNISATION DES ENTREPRISES COOPÉRATIVES

Nomination du bureau

Dans sa séance du mercredi 24 juin 1992, la commission mixte paritaire a nommé :

Président : M. Gérard Gouzes.

Vice-président : M. Jacques Larché.

Rapporteurs :

- à l'Assemblée nationale : M. Jean-Pierre Worins ;

- au Sénat : M. Philippe de Bourgoing.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI PORTANT RÉFORME DES DISPOSITIONS DU CODE PÉNAL RELATIVES À LA RÉPRESSION DES CRIMES ET DES DÉLITS CONTRE LES PERSONNES

Nomination du bureau

Dans sa séance du mardi 25 février 1992, la commission mixte paritaire a nommé :

Président : M. Jacques Larché.

Vice-président : M. Gérard Gouzes.

Rapporteurs :

- pour le Sénat : M. Charles Jolibois ;

- pour l'Assemblée nationale : M. Michel Pezet.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI PORTANT RÉFORME DES DISPOSITIONS DU LIVRE III DU CODE PÉNAL RELATIVES À LA RÉPRESSION DES CRIMES ET DÉLITS CONTRE LES BIENS

Nomination du bureau

Dans sa séance du mercredi 25 juin 1992, la commission mixte paritaire a nommé :

Président : M. Gérard Gouzes.

Vice-président : M. Jacques Larché.

Rapporteurs :

- pour le Sénat : M. Jacques Thyraud ;

- pour l'Assemblée nationale : M. Jean-Jacques Hyst.

ORGANISME EXTRAPARLEMENTAIRE

COMMISSION NATIONALE D'URBANISME COMMERCIAL

(10 postes à pourvoir : 5 titulaires, 5 suppléants)

La commission de la production et des échanges a désigné comme candidats :

Titulaires : MM. Jean Oehler, Jean Beauvils, Gilbert Le Bris, Alain Cousin et Robert Cazalet.

Suppléants : MM. Philippe Bassirat, Alain Brune, Jean-Pierre Baemler, Jean-Louis Masson et Roland Blum.

Les candidatures sont affichées et les nominations prennent effet dès la publication au *Journal officiel* du 25 juin 1991.

QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT

Enseignement privé (enseignement agricole)

611. - 25 juin 1992. - **M. Henri Bayard** appelle l'attention de **M. le ministre de l'agriculture et de la forêt** sur le problème de la contractualisation des classes de seconde, générales et technologiques des maisons familiales rurales. Il lui rappelle que ces classes constituent la voie d'accès normale aux classes de première et terminale du brevet de technicien agricole et des baccalauréats technologiques. Il est donc regrettable que, depuis 1988, toutes les demandes d'ouverture aient été refusées, alors que rien, aux termes de la loi du 31 décembre 1984, ne justifie l'exclusion des classes de seconde de la contractualisation. A l'heure où le monde rural fait l'objet de nombreux débats, il lui demande en conséquence s'il entend maintenir sa position de blocage, notamment sur les 22 ouvertures de classe qui font l'objet d'une demande de contractualisation, ou, au contraire, s'il pense que la formation en alternance doit être assurée normalement en application de la loi.

Energie (énergies nouvelles)

612. - 25 juin 1992. - **M. Xavier Huneault** appelle l'attention de **M. le Premier ministre** sur l'intérêt du développement de la production d'énergie d'origine agricole. Il lui rappelle que l'utilisation de bio-carburants présenterait le triple avantage d'offrir un débouché non alimentaire aux productions agricoles (et donc d'éviter le gel des terres), de diminuer la dépendance énergétique de la France et de contribuer à la lutte contre la pollution. Il lui demande donc, au-delà des simples mesures de détaxation déjà prises, quelle politique d'ensemble le Gouvernement entend suivre pour favoriser le développement de la filière des bio-carburants et encourager la production et la commercialisation de ces produits.

Mariage (réglementation)

613. - 25 juin 1992. - **M. Adrien Zeller** appelle l'attention de **M. le garde des sceaux, ministre de la justice**, sur l'accroissement préoccupant du nombre de mariages blancs pratiqués pour contourner la politique en matière d'immigration. Des décisions judiciaires rendues récemment illustrent l'insuffisance du dispositif législatif en la matière. Ainsi la cour d'appel de Colmar a estimé « qu'un acte de mariage produit par lui-même des effets légaux qui ne permettent pas de le considérer comme inexistant à raison de la fraude que peut constituer l'affirmation d'une volonté qui fait en réalité défaut. » Devant l'importante augmentation de la pratique des mariages blancs et en raison de la jurisprudence qui risque, dans les faits, de les encourager, il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend proposer au Parlement afin de : 1^o préciser, s'il y a lieu, les dispositions du code civil dans ce domaine ; 2^o définir des modalités de nature à apprécier la volonté réelle des conjoints et à augmenter les moyens du contrôle administratif ; 3^o réduire l'automatisme de délivrance des permis de séjour des étrangers liée à des mariages de complaisance ; 4^o et, en tout état de cause, pour mettre un terme à cette forme de violation de la loi par absence de volonté des conjoints et de contournement des politiques de lutte contre l'immigration clandestine.

Communes (finances locales)

614. - 25 juin 1992. - **M. Germain Gengenwin** appelle l'attention de **M. le secrétaire d'Etat aux collectivités locales** sur le projet de réforme des comptabilités communales présenté par le Gouvernement aux membres du comité des finances locales lors de sa séance du 30 avril dernier. Selon le Gouvernement, le projet vise notamment à : 1^o donner une nouvelle définition de l'équilibre budgétaire ; 2^o instituer « un nouveau contrôle de la sincérité des comptes administratifs » ; 3^o rendre « obligatoires les dotations aux amortissements et les provisions pour risque ». Aussi il souhaiterait que le Gouvernement apporte des précisions sur les points suivants : a) le dispositif prévu pour les petites communes ; les résultats des simulations concernant le surcoût budgétaire de la réforme ; la compensation pour les communes qui devront faire face à des charges supplémentaires (changements de logiciels informatiques, formation des personnels communaux, etc) ; b) les suites qu'il entend réserver aux conclusions du rapport d'information élaboré par la commission des finances du Sénat.

Postes et télécommunications (services financiers)

615. - 25 juin 1992. - **M. Jean-Pierre Fourré** rappelle à **M. le ministre des postes et télécommunications** que, selon la loi du 2 juillet 1990, La Poste n'a pas pour seul objet le service public du courrier. L'un de ses domaines d'activité est bien d'offrir, dans le respect des règles de la concurrence, des services financiers. Le relèvement du taux des livrets A proposé par M. Christian Pierret devant la commission des finances de l'Assemblée nationale afin d'enrayer la décollecte lui semble tout à fait pertinent. Cependant, cette mesure, bénéfique pour le logement social comme pour La Poste et les caisses d'épargne, ne saurait occulter la nécessaire extension des services financiers postaux. Dans le rapport adopté par la commission de la production et des échanges, il préconisait le crédit au logement sans épargne préalable afin que La Poste fidélise sa clientèle et joue pleinement son rôle dans le cadre de l'aménagement du territoire sans perturber le marché, contrairement à l'opinion des milieux financiers. Depuis lors, aucune décision n'a été prise. Le livre vert postal, récemment rendu public, ne s'oppose pas à une éventuelle extension des services financiers. Ce document vise à préparer une réglementation européenne dans le domaine postal et pourrait donc se traduire par une évolution du cadre dans lequel s'inscrivent les activités de La Poste. La question de l'extension des services financiers postaux touche des domaines aussi divers que vitaux. L'aménagement du territoire ainsi que la qualité et la compétitivité de La Poste en France, mais aussi en Europe, sont directement concernés. C'est pourquoi il souhaiterait qu'il lui fasse part de son point de vue sur cette question.

Sidérurgie (emploi et activité : Lorraine)

616. - 25 juin 1992. - **M. Jean Laurain** attire l'attention de **M. le ministre de l'industrie et du commerce extérieur** sur l'avenir du bassin sidérurgique et ferrifère lorrain. Il y a un an, jour pour jour, il attirait son attention sur la restructuration industrielle de la Lorraine et, en particulier, sur la gravité de la situation dans la sidérurgie et les mines de fer dans notre région. Au-delà, c'est le volume réel des suppressions d'emplois, mais aussi celui des embauches de jeunes nécessaire pour respecter l'équilibre de la pyramide des âges, qui est en ques-

tion sur la période 1993-1995 (programme « cap 2000 »). Peut-il lui apporter des précisions dans ce domaine essentiel qu'est l'emploi dans la sidérurgie ? Enfin, c'est le maintien de la production des produits longs sur le site de Grandrange avec la construction de deux fours électriques qui reste en suspens. La pérennité de ce site-symbole doit être réaffirmée d'urgence. Pour ce qui est des mines de fer, les élus des bassins concernés ont engagé une action pour soutenir les mineurs mais aussi pour défendre l'emploi, mettre en place une politique volontariste de réindustrialisation sur ces secteurs et éviter l'exode des populations. Les 22 maires démissionnaires de Moselle et de Meurthe-et-Moselle souhaitent la suspension de la fermeture de la mine de Mairy-Mainville, un soutien financier aux communes touchées par les mesures de fermeture, la participation de Lorraine et de l'Etat aux dépenses entraînées par le pompage des eaux d'exhaure des mines, qui risque d'être totalement arrêté. Face à cette situation préoccupante, quelles mesures compte-t-il prendre sur les plans industriel et social - à titre d'exemple, une accélération du règlement du TGV-Est - pour rassurer les Lorrains ? Au nom de tous ses collègues lorrains de la majorité, il en appelle à la solidarité nationale et à la prise de décisions urgentes, concrètes et efficaces, en faveur des mines de fer et de la sidérurgie, cela dans le prolongement des annonces faites le 6 février dernier par le ministre en Lorraine.

DOM-TOM (Polynésie : politique économique)

617. - 25 juin 1992. - **M. Emile Vernaudon** rappelle à **M. le ministre de la défense** que l'équilibre économique de la Polynésie Française est très fragile, puisque le taux de couverture des importations du territoire par ses exportations n'atteint même pas 5 p. 100. La Polynésie est donc très dépendante des aides que lui apporte l'Etat. Or, sur les 6 milliards de francs français environ dépensés par l'Etat dans le territoire, près de la moitié - 45 p. 100 exactement - est constituée par des dépenses militaires ou connexes. La suspension des expérimentations nucléaires récemment décidée par le Chef de l'Etat préoccupe donc gravement - et à juste titre - tous les Polynésiens soucieux de l'avenir de leur territoire. Une délégation polynésienne conduite par l'actuel président du Gouvernement local, M. Gaston Flosse, vient d'être reçue par le président de la République et le Premier ministre. Ne participant pas à cette délégation, il souhaiterait que les points suivants lui soient précisés : si la suspension provisoire des expérimentations nucléaires se transformait l'année prochaine en cessation définitive des essais français dans le Pacifique, comment serait remplacée la convention douanière et de coopération économique qui lie le ministère de la Défense et le CEA au territoire de la Polynésie française depuis plusieurs années et pour des périodes quinquennales ? En second lieu, comment le ministère de la défense et l'Etat ont-ils l'intention de procéder pour que des essais nucléaires n'entraîne pas de licenciements en Polynésie française ? A cette question se rattache une autre : de quelle manière le ministère de la défense et l'Etat entendent-ils « porter une attention particulière à la situation des entreprises sous-traitantes du CEA-CEP et à leur plan de charge » ? Enfin, comment le ministère de la défense et l'Etat vont-ils compenser le manque à gagner pour le territoire, provoqué par le départ des personnels civils et militaires employés par le CEA-CEP dans le cadre des expérimentations nucléaires ? Ne serait-il pas plus juste et équitable que les sommes consacrées jusqu'ici aux essais nucléaires soient affectées au redressement de l'économie polynésienne qui a été gravement perturbée depuis trente ans ?



ABONNEMENTS					
EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER		
Codes	Titres	Francs	Francs		
DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes :	
03	Compte rendu 1 an	100	452	- 03 : compte rendu intégral des séances ;	
33	Questions 1 an	100	554	- 33 : questions écrites et réponses des ministres.	
83	Table compte rendu	52	98	Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes :	
93	Table questions	52	95	- 06 : compte rendu intégral des séances ;	
DEBATS DU SENAT :				- 35 : questions écrites et réponses des ministres.	
06	Compte rendu 1 an	99	535	Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes :	
35	Questions 1 an	99	349	- 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.	
85	Table compte rendu	52	81	- 27 : projets de lois de finances.	
95	Table questions	32	52	Les DOCUMENTS DU SENAT comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.	
DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION	
07	Série ordinaire 1 an	670	1 572	26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15	
27	Série budgétaire 1 an	203	304	Téléphone STANDARD : (1) 40-51-75-00	
DOCUMENTS DU SENAT :				ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77	
09	Un an	670	1 536	TELEX : 201176 F DIRJO-PARIS	
En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envol à votre demande.					
Tout paiement à la commande facilitera son exécution					
Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.					

www.luratech.com
 Prix du numéro : 3 F
 (Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats; celle-ci peuvent comporter une ou plusieurs séances.)



LuraTech

www.luratech.com